



# Rapport Final

*Evaluation finale du projet « Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponses et institutions de lutte contre les violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap ».*

<b>Lieu de l'évaluation</b>	<i>Gonaïves, Hinche, Port au Prince</i>
<b>Période du projet couverte par l'évaluation</b>	<i>1 Décembre 2019 –28 Février 2023)</i>
<b>Commanditaires</b>	Initiative pour un Développement Equitable en Haïti (IDEH) <a href="mailto:ide.haiti@gmail.com">ide.haiti@gmail.com</a>
<b>Point focal commanditaire</b>	Esther Randiche, <a href="mailto:ide.haiti@gmail.com">ide.haiti@gmail.com</a> Nadège Jean, <a href="mailto:jnadege511@gmail.com">jnadege511@gmail.com</a>
<b>Equipe de l'étude</b>	▶ Mickens Mathieu, <a href="mailto:mathieumickens05@yahoo.fr">mathieumickens05@yahoo.fr</a> ▶ Altanas Sully, <a href="mailto:sullyaltanas@gmail.com">sullyaltanas@gmail.com</a> ▶ Rosemonde Hilaire, <a href="mailto:hilaierosemonde29@gmail.com">hilaierosemonde29@gmail.com</a>
<b>Date</b>	<b>Juin 2023</b>

**Ce rapport d'évaluation a été élaboré par une équipe d'évaluateurs externes indépendants. L'analyse présentée reflète les résultats des études effectuées par ces auteurs et ne représente pas nécessairement les opinions d'IDEH, de ses partenaires ou du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.**

## Table des matières

Liste des acronymes et abréviations .....	5
Résumé Analytique .....	6
1. Introduction .....	10
1.1. Antécédents et mise en contexte .....	10
1.2. Description du projet .....	12
1.3. Stratégie et théorie du changement/chaîne de résultats.....	14
1.4. Finalité de l'évaluation.....	16
2. Objectifs et domaine d'application de l'évaluation .....	16
2.1. Champ d'application de l'évaluation .....	16
2.2. Objectifs de l'évaluation .....	17
2.3. Questions et critères d'évaluation.....	18
2.4. Équipe d'évaluation .....	19
3. Plan de travail, les livrables et les activités à mettre en œuvre en vue de leur réalisation ....	20
4. Méthodologie.....	22
4.1. Conception et méthodologie d'évaluation .....	22
4.2. Conception globale d'évaluation .....	22
4.3. La revue documentaire .....	23
4.4. L'identification des parties prenantes .....	23
4.5. Sources de données .....	25
4.6. Méthodes de collecte et d'analyse des données.....	25
4.7. La phase quantitative.....	25
4.8. Cadre d'échantillon .....	26
4.9. La phase qualitative .....	27
4.10. Analyse descriptive et interprétative.....	28
4.11. L'analyse de contribution.....	28
4.12. Interprétation et triangulation des données de l'évaluation .....	28
4.13. Limites de la méthodologie.....	29
5. Considérations éthiques.....	29
6. Considérations intersectionnelles de genre et de capacitisme .....	32
7. La collecte de donnée sur le terrain .....	32
8. Présentation et analyse descriptive des données.....	33

8.1.	Un regard sur le profil sociodémographique de la population enquêtée .....	33
8.2.	Expérience de la violence.....	37
8.3.	Connaissance des institutions et des mesures à adopter en cas de violence sexuelle (viol) .....	39
8.4.	Egalité entre hommes et femmes.....	40
8.5.	Services reçus du projet.....	42
8.6.	Niveau de satisfaction des services reçus du projet.....	45
8.7.	Analyse thématique de contenu selon les critères d'évaluation.....	47
8.8.	Discussion des données .....	52
Conclusion .....		58
Recommandations.....		60
Fiche du bénéficiaire.....		64
Annexes.....		65
Annexe 1 : Grilles d'entretien semi-ouverte IDEH.....		65
Annexe 2 : Questionnaire d'enquête pour les bénéficiaires directs.....		68
Annexe 3 : Grille d'entretien avec les partenaires et les bénéficiaires indirects.....		72
Annexe 4 : Liste de documents consultés.....		75
Annexe 5 : Liste des parties prenantes/partenaires clés à consulter .....		76
Annexe 6 :Matrice d'évaluation de projet.....		77
Annexe 7 : Documents à consulter .....		82
Annexe 9 : Appel d'offre pour l'évaluation finale du projet.....		83

## Liste des acronymes et abréviations

<b>AFAS</b>	Association des Femmes et Filles au Soleil
<b>BSEIPH</b>	Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées
<b>CBM</b>	Christian Blind Mission
<b>CI</b>	Centre pour Inclusion
<b>COPEMOR</b>	Coordination des Personnes à Mobilité Réduite
<b>FH</b>	Femme Handicapée
<b>HH</b>	Homme Handicapé
<b>IBESR</b>	Institut du Bien-être Social et de Recherches
<b>IDEH</b>	Initiative pour un Développement Équitable en Haïti
<b>MCFDF</b>	Ministère de la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
<b>MSF</b>	Médecin Sans Frontière
<b>MSPP</b>	Ministère de la Santé Publique et de la Population
<b>OEDHH</b>	Organisation des Enfants Démunis et Handicapés d'Haïti
<b>OCB</b>	Organisation Communautaire de Base
<b>OFH</b>	Organisation de Femmes Handicapées
<b>OPH</b>	Organisation de Personnes Handicapées
<b>OPS</b>	Organisation Prestataire de Services
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PROFAMIL</b>	Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne
<b>PH</b>	Personne handicapée
<b>VBG</b>	Violence Basée sur le Genre
<b>VFF</b>	Violence Faite aux Femmes
<b>VFFH</b>	Violence Faite aux Femmes Handicapées
<b>PSEA</b>	Protection Sexuel and Exploitation Against

## Résumé Analytique

Selon un rapport de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) datant de 2015, quatre (4) femmes handicapées sur cinq (5) seraient victimes de tous types de violences, notamment sexuelles et conjugales à travers le monde.

En Haïti, les données du recensement de la population haïtienne datant de 2003 révèlent que 1,5% de la population haïtienne sont des personnes ayant un handicap. 51,2% parmi ces dernières sont des femmes. Pourtant, on enregistre une carence flagrante de documentation sur ces violences perpétrées contre les femmes handicapées sur le territoire national. Récemment, des études<sup>1</sup> effectuées par IDEH démontrent que les femmes de moins de 40 ans confrontant à un handicap quelconque courent plus de risques d'être victimes de violences basées sur le genre en Haïti. De surcroît les FH confrontent beaucoup de difficultés concernant l'accès à la justice en Haïti, relate cette même étude. Non seulement les postes de police et les tribunaux ne sont pas accessibles mais non plus les personnels de ces institutions ne sont pas formés sur l'approche inclusive genre /handicap.

Cette situation laisse présager que ces femmes «subissent une double discrimination : l'une basée sur leur genre et l'autre sur leur handicap dans tous les domaines liés aux droits humains» avancent des organisations de femmes handicapées » (AFAS et UFMORH, 2016). C'est-à-dire que la violence dont elles sont l'objet est un mélange de leur genre et de leur manque physique, sensoriel ou intellectuel.

À la suite de ces constats, IDEH se proposait de réaliser un projet intitulé «*Égalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap*».

En effet, après trente-neuf (39) mois d'implémentation de ce projet, cette évaluation finale indépendante a été planifiée afin d'effectuer une appréciation systématique et objective du projet dans son ensemble et aussi selon des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, des droits humains et de production de connaissance. Les résultats de cette évaluation finale sont remis à IDEH et partagés avec Le Fond d'affectation des Nations-Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et son partenaire PROFAMIL».

---

<sup>1</sup> Etude sur la violence de Genre faite sur les femmes et les filles handicapées Port-au-Prince, Gonaïves, Hinche, IDEH Novembre 2021)

Pour réaliser cette évaluation, une équipe composée de spécialistes en évaluation de projet et en approche genre et handicap a adopté une méthodologie mixte à la fois qualitative et quantitative. Ainsi, certaines données ont été collectées à travers une enquête quantitative auprès d'un échantillon représentatif stratifié de bénéficiaires primaires dans les trois (3) zones d'intervention du projet : Gonaïves, Hinche et Port-au-Prince. Un questionnaire comprenant en grande partie des questions fermées a été utilisé à cet effet.

L'approche qualitative pour sa part a permis de recueillir et d'analyser les perceptions des acteurs clés du projet. Pour l'accomplir, deux (2) techniques de collecte de données ont été utilisées: des entretiens individuels et des groupes de discussion. Cette collecte a été effectuée par trois(3) membres de l'équipe accompagnés de neuf (9) enquêteurs possédant déjà des connaissances adéquates doublée de deux(2) séances de renforcement de capacités sur les normes éthiques (du GNUE) et méthodologiques.

Ensuite, une analyse descriptive des données statistiques a été effectuées tenant compte non seulement des profils des personnes enquêtées mais aussi leurs expériences du handicap, leur connaissance en matière de VBG et des démarches institutionnelles en cas de VBG, sans oublier les services reçus et leur niveau de satisfaction du projet. Plus loin, l'analyse qualitative effectuée selon les différents critères d'évaluation a été une analyse thématique de contenu.

L'exercice d'interprétation a réuni des données quantitatives et qualitatives et propose des réponses soutenues aux questions centrales de l'évaluation selon les critères des termes de références. Il en résulte que la **pertinence** du projet se résume à son apport à l'amélioration des conditions de vie des FH surtout au niveau psychosocial. En premier lieu la connaissance juridique acquise durant les séances de formation répondait à ce besoin impérieux des bénéficiaires de connaître leurs droits. En second lieu, l'évaluation a noté à l'encre forte, les appuis psychosociaux favorisant un bien-être chez cette communauté subissant quotidiennement des problèmes de discrimination et d'exclusion affectant leur estime de soi et leur confiance en soi. Si en revanche ces besoins sont considérés comme comblés, les participants et parties prenantes pointent du droit des besoins d'autonomie non satisfaits par ce présent projet, à savoir des activités économiques et l'apprentissage de profession manuelle. Les véritables recommandations concernant ce critère de pertinence mettent le cap sur cette velléité d'autonomie devant être intégrer dans les futurs projets en faveurs des PH.

En plus, l'essentiel de **l'efficacité** du projet se trouve dans la réussite de **l'objectif 1** concernant le renforcement des capacités des FH. Les résultats ont montré que les bénéficiaires ont participé à plus de 90 % aux activités de formations et appui psychosocial. Cependant, comme énoncé plus haut, d'autres besoins importants n'ont pas été abordés par le projet. Ce constat a orienté nos recommandations dans le sens d'une plus large participation des PH en amont des projets futurs. Une analyse des besoins a été même jugée nécessaire en ce sens avant toutes actions futures. Pour diverses raisons **l'objectif 2** ayant rapport avec l'implication de la société civile et des autorités étatiques n'a pas pu aboutir comme prévu. Des activités de vulgarisation et la disponibilité des rapports et études sur les PH en sont les véritables réalisations.

Plus loin, **l'efficience** du projet est estimée principalement par l'implication des OPH surtout dans la stratégie de ciblage des bénéficiaires. Grâce à cette stratégie, IDEH pourrait espérer toucher d'autres personnes de manière indirecte. En effet, on a remarqué que les PH ayant cette culture organisationnelle de sensibilisation communautaire et de lutte ont pris eux même la responsabilité de répliquer les informations et formations bénéficiées du projet. Les recommandations pour accroître l'efficience des actions à venir appuient la consolidation de cette pratique. Elle prévoit aussi l'implémentation d'un plan de communication autour du projet car très peu de bénéficiaires connaissaient le coût du projet et ne pouvaient jauger si les ressources ont été rationnellement dépensées.

L'évaluation de la **durabilité** du projet elle-même expose des changements psychosociaux positifs dans la vie des FH tandis que l'impact se mesure en grande partie par la réduction des violences sexuelles domestiques dans les foyers des FH et leur détermination à combattre les discriminations subies dans leur environnement par la duplication des formations et informations reçues. L'appréciation de ce critère démontre que les appuis psychosociaux ont eu un impact positif sur le sentiment de bien-être des personnes handicapées en renforçant leur confiance en soi. Cet aspect positif sur la santé mentale a pu être observé dans les propos des répondantes mais aussi dans leur attitude. Ce fut une des preuves que les changements produits par ce projet perdurent dans le temps. A côté de ce sentiment, la force acquise par ces participantes à répandre l'information sur les droits des PH dans leur entourage, à lutter contre les discriminations sont des impacts importants de ce projet.

Nous avons ainsi pu remarquer que le projet a laissé derrière lui des communautés de FH (dans les zones ciblées bien sûr) plus conscientes de leurs droits, plus conscientes des discriminations

et violences subies. Cette percée du droits humains accompli par le projet résulte des connaissances acquises (suscitées) par les PH des communautés cibles et de ce brin d'inclusion sociale expérimentée par nos répondantes à la suite des activités du projet au sein de leur environnement. Afin de maintenir voire d'accroître cet avancement, il est recommandé de mener une campagne de sensibilisation à l'endroit de l'entourage immédiat des FH.

Enfin la véritable leçon apprise se concentre sur les impérieuses forces et déterminations des bénéficiaires du projet à s'impliquer dans le changement des perceptions et traitements sociaux des PH. Il en résulte qu'une communauté avertie et sensibilisée constitue une force et des ressources qu'il faut savoir exploiter. Les personnes bénéficiant des formations se sont données pour mission de combattre les discriminations et de militer en faveur de leur droit. Ici encore, il s'agit de mettre davantage en exergue dans les projets à venir les ressources sûres que représentent les personnes averties sur leur propre cause. Dans le présent cas, on pourrait proposer un plan rempli de stratégies de réplication des formations reçues ne serait-ce sous la forme de sensibilisation.

## 1. Introduction

### 1.1. Antécédents et mise en contexte

Selon les estimations disponibles après le séisme dévastateur du 12 Janvier 2010 en Haïti, des 800 000 personnes touchées par cette catastrophe, les femmes et les filles handicapées sont parmi les plus touchées. Ainsi, Selon le Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées (BSEIPH), le séisme de janvier 2010 a ajouté entre 3000 à 4000 amputés aux nombres de personnes handicapées en Haïti (Handicap International, 2013). D'ailleurs, les données du recensement de la population haïtienne datant de 2003, fait état de 1,5% de la population haïtienne, le nombre de personnes ayant un handicap dont 51,2% parmi elles sont des femmes.

Ces données interpellent très fortement une génération de femmes handicapées qui se groupent en organisation pour engager une lutte de reconnaissance sociale. A travers ce mouvement social, elles pointent du doigt la non-reconnaissance de la spécificité des femmes handicapées non seulement par le mouvement féministe haïtien mais aussi par la lutte des personnes handicapées en Haïti. Selon elles, la situation des Femmes et Filles Handicapées est plus compromettante que celle des autres femmes voire des personnes handicapées de sexe masculin. Ces organisations précisent clairement que ni le féminisme ni la lutte pour l'intégration des Personnes Handicapées ne portent de revendications et non plus de solutions idoines aux catégories «Femmes Handicapées». Ce sont ces constats qui sont à l'origine de la mise sur pied d'organisations autonomes de femmes handicapées (dont AFAS, UMFORH) dans plusieurs contextes nationaux et même internationaux (Price, 2011).

Ainsi en 2008, un ensemble de femmes handicapées faisant partie d'organisations de personnes handicapées a commencé à se faire entendre en Haïti. Même si la plupart d'entr'elles se trouvaient à Port-au-Prince, certains embryons se font remarquer dans les provinces notamment dans le sud du pays. Pour elles, les différentes doléances des mouvements féministes et des personnes handicapées, voire les progrès légaux et institutionnels conquis par ces deux formes de luttes sociales tels la mise sur pied du Ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), la création du Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BESEIPH) suivi de l'adoption de la Loi sur l'Intégration des Personnes Handicapées (LIPH) ... ne sont pas spécifiques aux vécus et revendications propres des femmes handicapées.

A cet effet, l'Association Filles au Soleil (AFAS) et l'Union des Femmes à Mobilité Réduite d'Haïti (UFMORH) participant à la 63<sup>ème</sup> session du Comité de la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes) comme organisations de femmes handicapées ont présenté un **rapport alternatif** au comité facilitant la prise en compte du point de vue des femmes handicapées.

Ces dernières avancent-elles, «*subissent une double discrimination basée sur leur genre et leur handicap dans tous les domaines liés aux droits humains*». Après maintes présentations des différentes situations des FFH en Haïti par rapport à beaucoup de dimensions de leur vie. Elles proposent entre autres :

- L'actualisation du Plan National d'égalité hommes femmes afin d'y intégrer les revendications spécifiques des femmes handicapées (FH) ;
- La mise en application d'une politique de Protection sociale inclusive, prenant en compte sur les besoins réels des femmes et Filles Handicapées ;
- La mise en œuvre des programmes de financement pour encourager l'entrepreneuriat parmi les femmes handicapées ;
- La favorisation d'un meilleur accès à l'éducation de qualité pour les femmes Handicapées par la disponibilité de matériels appropriés ;
- L'accessibilité des programmes de santé sexuelle reproductive et des appuis en termes de réduction de taux de mortalité infantile aux FH ;
- Le renforcement de la capacité des acteurs dans les mécanismes de dénonciation et de réponse aux cas de Violence Basée sur le Genre ;
- La disponibilité d'une assistance légale aux femmes handicapées victimes de violence ;
- La disponibilité d'interprètes en langue des signes dans les tribunaux pour favoriser l'accès à la justice.

A travers ce rapport transmis au Comité de la CÉDEF figure non seulement des préoccupations mais aussi des constats très clairs concernant les femmes handicapées. Elles font face à la «*violence et à l'exclusion basées sur leur genre et leur handicap*». Aussi convient-il de remarquer que la violence est une préoccupation essentielle pour ces OFH (rappelle Masson et AL 2021) : «*elle nous a été rappelée à chaque entretien*» avec les membres des organisations en question. Elles subissent de la sorte une double discrimination. La violence dont elles sont l'objet est un mélange de leur genre et de leur manque physique, sensoriel ou intellectuel avancent ces courageuses femmes ». (AFAS et UFMORH, 2016).

Cette participation des Organisations FFH leur permet de mettre en exergue non seulement de nombreux enjeux regardant spécifiquement les femmes et filles Handicapées mais aussi de centrer la grande préoccupation sur les violences sexuelles en s'appuyant sur des constats regrettables.

Suivant un rapport de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) datant de 2015, quatre femmes handicapées sur cinq seraient victimes de tous types de violences, et notamment sexuelles et conjugales à travers le monde. Pourtant elles pointent du doigt d'une carence flagrante de documentation sur ces violences perpétrées contre les femmes et de surcroît les difficultés rencontrées par les femmes handicapées concernant l'accès à la justice en Haïti.

«*Elles sont tournées en dérision par les policiers lorsqu'elles tentent de porter plainte contre les violences, les postes de police et les tribunaux ne sont pas accessibles, il n'y a pas d'interprètes*

pour les femmes sourdes, et les policiers, tribunaux et juges ne sont formés ni sur l'approche inclusive du handicap, ni sur le Genre ».

Force est de constater que la question de la violence contre les femmes handicapées et l'accessibilité de la justice se veulent non seulement un problème de politique publique mais aussi humanitaire dans le pays. Les organisations féministes tout comme celle de personnes handicapées se trouvent très fortement concernées par la question. De plus en plus d'organisations luttant pour les droits des femmes s'engagent afin de contribuer à la réduction de violence dont elles sont victimes. « En ce sens plusieurs organisations féministes dont IDEH, se sont rejointes à la lutte pour aider ces personnes dans la jouissance de leur droit et aussi pour une meilleure prise en charge des femmes handicapées dans les cas de violences faites aux femmes et aux filles».

A travers des études <sup>2</sup>effectuées par IDEH il est montré que les femmes qui courent le plus de risques d'être victimes de violences basées sur le genre en Haïti sont celles de moins de 40 ans et qui souffrent d'un handicap quelconque. De plus, un responsable de police dans l'une des zones cibles affirmait traiter « 5 à 6 cas de viol de fille handicapée par an ». Il avance : « 100% de ces cas sont des viols domestiques, l'acte serait le fait d'une personne de l'entourage immédiat de la victime » Une situation qui rend difficiles les plaintes et dénonciations laissant ainsi présager un nombre en dessous de la réalité.

Fort de ces constats, IDEH se proposait de réaliser un projet intitulé « *Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap* ». En effet après trente-neuf (39) mois d'implémentation de ce projet, une évaluation indépendante est planifiée afin d'effectuer une appréciation systématique et objective du projet, c'est-à-dire de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Après une brève description du projet et de sa théorie de changement, nous précisons de manière exhaustive les différents contours de cette évaluation entre autres ses objectifs clés, ses champs d'application, sa méthodologie avant de parachever ce présent rapport d'évaluation.

## 1.2. Description du projet

En 2019, l'Initiative pour un Développement Equitable en Haïti (IDEH) débute l'implémentation du projet « *Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap* ». Ce projet a été rendu effectif grâce à un financement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes géré par l'UNWOMEN. Le partenaire principal de ce projet a été l'Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne (PROFAMIL).

---

<sup>2</sup> Etude sur la violence de Genre faite sur les femmes et les filles handicapées Port-au-Prince, Gonaïves, Hinche, IDEH Novembre 2021

Le problème abordé par ce projet étant le constat de la double discrimination des Femmes et Filles Handicapées en l'occurrence l'une basée sur leur genre et l'autre sur leur manque sensoriel, physique et psychique au sein de ces trois zones cibles à savoir Hinche, Port-au-Prince et Gonaïves. En ce sens, « L'objectif de ce projet a été de permettre aux Femmes et aux filles Handicapées dans ces trois (3) zones ciblées de bénéficier, de manière adéquate, des services offerts par les institutions dans les cas de violence faites aux femmes et aux filles ». Ce tableau ci-dessous peut constituer sa fiche d'identité.

**Tableau 1: Fiche Technique du projet**

<b>Organisation</b>	Initiative pour un Développement Equitable en Haïti (IDEH)
<b>Titre du projet</b>	Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponses et institutions de lutte contre les violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap
<b>Durée du projet</b>	39 mois
<b>Date de début et de fin de projet</b>	1 Décembre 2019 – 28 Février 2023
<b>Budget et dépenses</b>	Budget : <b>595,022,00 USD</b> Dépenses : <b>468031,54 USD</b>
<b>Zones géographiques</b>	Port-Au-Prince, Hinche, Gonaïves
<b>Formes spécifiques de violence abordées par le projet</b>	Violence entre partenaires intimes, Violence psychologique et émotionnelle, Violence entre non-partenaires, violences sexuelles infligées hors du couple, Violence économique, Violence dans la famille, violence conjugale, violence non-conjugale, violence sexuelle
<b>Principaux objectifs du projet</b>	<b>Objectif 1 :</b> Dans les trois (3) zones du pays (Port-au-Prince, Hinche, Gonaïves) les FFH ciblées, sont renforcées en termes de leadership en général, de réponses en matière de VBG, d'influence au niveau communautaire et de politiques publiques inclusives <b>Objectif 2 :</b> La société civile Haïtienne répond plus efficacement aux besoins des FH
<b>Hypothèses clés du projet</b>	Les FH accèdent aux structures de réponses aux VFF <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les OPH sont sensibilisées et outillées pour la prise en compte du genre dans leur intervention</li> <li>- Les FH sont mieux équipées pour défendre leurs droits</li> <li>- La société civile, acteur de lutte contre les VFF et les structures de prises en charge répondent efficacement aux besoins spécifiques des FH</li> <li>- Le handicap est pris en compte dans les Politiques publiques et actions stratégiques VFF</li> <li>- Les barrières physiques et morales sont détruites</li> </ul>
<b>Description des bénéficiaires primaires et secondaires ciblés</b>	Bénéficiaires primaires : Femmes et filles handicapées (150), Bénéficiaires secondaires : hommes handicapés des organisations de/et pour les Personnes et autres femmes non handicapées. Environ 30 prestataires de service, organisations et institutions de lutte et

	protection contre les violences faites aux filles
<b>Principaux partenaires d'exécution et parties prenantes</b>	L'Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne (PROFAMIL). Le Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH)

### 1.3.Stratégie et théorie du changement/chaîne de résultats

En effet, comment IDEH compte-t-elle atteindre le but fixé par ce projet consistant à faire bénéficier les FFH de services institutionnels en matière de VBG ? IDEH poursuivait deux (2) principaux objectifs : 1) *L'un concerne le renforcement de capacités des FFH dans les zones ciblées et 2) l'autre embrasse le renforcement des structures de réponses de la société civile aux VFFFH.* Ces Objectifs principaux ainsi que les activités liées aux suivis des résultats peuvent se résumer ainsi.

**Tableau 2: Cadre logique du projet**

<b>But :</b> « Dans les régions ciblées, les FFSH sont en mesure de bénéficier de manière adéquate des services offerts par les institutions dans des cas de violence faites aux femmes et aux filles ».			
<b>Objectifs</b>	<b>Résultats Intermédiaires et immédiats</b>		<b>Activités liées</b>
<b>Objectif 1 :</b> « Dans trois (3) zones du pays (Port-au-Prince, Gonaïves et Hinche), les capacités des FFH ciblées, sont renforcées en termes de leadership en général, de réponse en matière de VBG et d'influence au niveau communautaire et politiques publiques inclusives ».	A la fin du projet les FSH de Port-au-Prince, Gonaïves et Hinche seront mieux informées sur les politiques, actions et services relatifs aux VFF. Les compétences qu'elles auront acquises en matière de VVF leur permettront de participer à la prise en charge de leurs congénères.	La Violence faite aux filles et femmes handicapées est connue et documentée.	Lancement du projet dans les trois zones ciblées.
		Les FSH sensibilisées et outillées sont dotées de nouvelles compétences en leadership et sont mieux en mesure de faire valoir leurs droits.	Une étendue sur l'approfondissement des connaissances disponibles sur la relation VBG/PSH pendant que des outils de VFF seront adaptés et disséminés
		Les FH sensibilisées et renforcées développent des mécanismes de soutien pour assurer la réponse et le référencement de cas de VFF »	Réalisation de formations et ateliers de vulgarisation sur les VFF, la prise en charge et les documents stratégiques
<b>Objectif 2 :</b> La société civile haïtienne répond plus efficacement aux besoins des FH	À la fin du projet, la société civile comprendra mieux les VFFFH et changera sa manière de voir les FSH. Les acteurs publics et privés seront capables de répondre aux demandes des	L'égalité des chances, la participation sociale et les droits des femmes en situation de handicap sont promues et respectées »	Des événements publics, de promotion du cadre légal ainsi qu'un forum sur le genre et le Handicap et atelier de réflexion seront réalisés pour la prise en compte du handicap dans les actions liées à la VFF.
		Les acteurs nationaux de lutte contre les VFF, et de services, s'engagent à	Des activités de sensibilisation des réseaux de référencement et fournisseurs de services seront

	survivant(e)s et les leaders communautaires abordent la VFF de manière intégrée et non discriminatoire	intégrer le handicap dans leurs actions et politiques	réalisées.
		La prise en charge, les services et outils VFF sont accessibles.	Un réseau de point focal sera monté dans la communauté handicap pendant que des services de prise en charge médicale seront fournis aux survivantes

Quatre(4) stratégies sont prises en compte dans le cadre de la poursuite de ces objectifs et la réalisation des activités de projet présenté ci- dessus :

- 1) **La connaissance et la compréhension de la VFFFH** : L'organisation a projeté de réaliser une évaluation ligne de base et de capitaliser un projet KONBAT VYOLANS. Ainsi après avoir renforcé les compétences des communautés ciblées, sur les différents thèmes liés aux VFFFH, IDEH s'est basée sur **l'engagement actif de ces communautés comme approche méthodologique**.
- 2) **La prise en charge** : A travers cette stratégie des activités comme : la sensibilisation et le **renforcement des structures de réponses aux VFFF** visant l'autonomie et le leadership de leurs membres sont mises en exergue.
- 3) **Le renforcement des stratégies et politiques nationales de lutte contre les VFF**. Ce sont essentiellement des actions de lobby et de plaidoyer telles qu'un atelier de « réflexion avec la concertation nationale et le MCFDF » qui sont visées. Leur finalité : « aboutir à la réalisation du premier forum sur le Genre et le Handicap en Haïti ». Après ces expériences, les leaders FH seront en mesure de « renforcer leur participation au processus de décision au niveau associatif, communautaire et stratégique ». Le but poursuivi ici est « une meilleure cohérence des politiques de lutte contre les VBG dans des espaces de concertation pour une prise en compte efficace et durable du handicap dans les politiques et stratégies nationales ».
- 4) **L'accessibilité universelle** à travers L'accessibilité à la communication et à l'information : L'accessibilité de documents adaptés (impression en braille, enregistrement audio vidéo,) et « Le développement de kit d'informations ainsi que l'atelier de démonstration pour l'interaction avec les personnes handicapées ». « La promotion de la législation en vigueur relative aux droits des personnes handicapées. L'accessibilité des outils VBG et les soins et services disponibles aux FH ».

## **1.4. Finalité de l'évaluation**

Cette évaluation finale porte sur l'ensemble du projet de sa conception à sa mise en œuvre jusqu'aux résultats atteints tout en incluant un large éventail de perspectives et d'approches en rapport avec des critères bien spécifiques de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité, et d'impact. Ainsi à la fin du projet, elle se propose d'apprécier les objectifs préalablement fixés par rapport aux résultats obtenus réellement par le projet. Les résultats de cette évaluation finale « *sont partagés avec Le Fond d'affectation des Nations-Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, IDEH et son partenaire PROFAMIL* ».

En ce sens, l'équipe d'évaluation a pris le soin de rédiger des recommandations et des leçons apprises, lesquelles permettront d'orienter les actions futures de ces différents acteurs combattant les violences faites aux femmes et aux filles handicapées. La conclusion de cette évaluation se porte non seulement sur ces critères d'évaluation susdits (*voir ci-dessous*) pris séparément mais aussi sur une interprétation globale des buts et résultats du projet. L'équipe met en exergue les facteurs importants influençant les résultats obtenus par le présent projet.

## **2. Objectifs et domaine d'application de l'évaluation**

### **2.1. Champ d'application de l'évaluation**

Dans la foulée des principaux objectifs, résultats et activités de projet clairement explicités, cette évaluation doit :

- ✓ Vérifier dans quelle mesure le projet a contribué au renforcement des mécanismes de réponse des acteurs de la société civile et dans la documentation et au référencement des cas de violence faite aux femmes et aux filles, dans la promotion de l'égalité des chances, la participation sociale et le droit des femmes handicapées;
- ✓ Évaluer l'efficacité du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et d'exploitation et son rapport coûts résultats;
- ✓ Évaluer si le projet a été mis en œuvre en suivant une approche sensible aux principes des droits de l'homme et de l'égalité des sexes;
- ✓ Évaluer la mise en œuvre du projet (les activités, les publics visés, les ressources, la communication, le partenariat, le pilotage du projet) ;
- ✓ Voir la perception des publics des activités et du changement opéré ;
- ✓ Comprendre le contexte (contraintes, opportunités) qui ont eu une incidence sur les activités du projet

Les différents critères sont croisés avec les différentes phases du projet. En effet, l'évaluation s'étend de la conception du projet jusqu'à sa fin en en tenant surtout compte des différentes phases de son implémentation. En sus, toutes les zones cibles sont considérées en l'occurrence Gonaïves, Hinche et Port-au-Prince afin d'avoir une meilleure appréciation de son implémentation et de sa mise en œuvre et d'effectuer des analyses comparatives.

Enfin non seulement les bénéficiaires primaires et secondaires en l'occurrence les FFH, les instances étatiques de réponses aux VBG mais aussi IDEH et partenaires clés comme BSEIPH et PROFAMIL sont considérés comme des acteurs sine qua non dans la réalisation de cette

évaluation finale. Plus bas, se trouve une représentation succincte et non exhaustive des champs d'application susmentionnés.

**Tableau 3: Les Critère d'évaluation**

<i>Evaluation finale du projet durant 39 mois</i>	<b>Période couverte par l'évaluation</b>			<b>Zones géographiques : Hinche, Port-au-Prince, Gonaïves</b>	<b>Bénéficiaires primaires et secondaires et partenaires clés :</b>
	<i>Conception</i>	<i>Mise en œuvre (implémentation et contraintes)</i>	<i>Fin du projet : Résultats atteints</i>		
Efficacité	✓	✓	✓	✓	✓
Pertinence	✓	✓	✓	✓	✓
Efficienne	✓	✓	✓	✓	✓
Durabilité	✓	✓	✓	✓	✓
Impact	✓	✓	✓	✓	✓
Genre et droits humains	✓	✓	✓	✓	✓
Production de connaissance	✓	✓	✓	✓	✓

## 2.2. Objectifs de l'évaluation

Forts de ces considérations les principaux objectifs de cette évaluation consiste à :

- ✓ Apprécier les deux (2) résultats intermédiaires et les six résultats immédiats du projet;
- ✓ Vérifier l'atteinte des objectifs fixés par le projet tel que décrit au sein du document de projet;
- ✓ Évaluer la mise en œuvre du projet au cours de 39 mois d'implémentation de Décembre 2019 à Février 2023. En fonction des critères d'efficacité, de pertinence, d'efficienne, de durabilité, d'impact et production de connaissance, ainsi qu'aux critères d'égalité de genre et de droits humains;
- ✓ Identifier les enseignements clés et les bonnes pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, à des fins d'apprentissage»

### 2.3. Questions et critères d'évaluation

Tableau 4: Critères évaluation-Questions

Critères d'évaluation	Quelques questions
<p><b><u>Efficacité</u></b> L'efficacité pour permettre de décrire le degré de réalisation des objectifs et d'atteinte des résultats intermédiaires et immédiats</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les objectifs poursuivis par ce présent projet, les réalisations et les produits prévus ont-ils été atteints et dans quelle mesure ?</li> <li>2. Les deux (2) résultats intermédiaires et les six (6) résultats immédiats, ont-ils été atteints?</li> </ol>
<p><b><u>Pertinence</u></b> Il s'agit de vérifier si les objectifs du projet correspondent aux attentes des bénéficiaires primaires et aux besoins des territoires de Port-au-Prince, de Hinche et des Gonaïves.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Comment peut-on affirmer que les objectifs poursuivis et résultats obtenus continuent-ils d'être pertinents pour les besoins des femmes et des filles Handicapées à Port-au-Prince, aux Gonaïves et à Hinche ?</li> <li>4. Les différents objectifs correspondent-ils aux attentes des bénéficiaires primaires touchés ?</li> </ol>
<p><b><u>Efficience</u></b> L'efficience pour vérifier l'utilisation rationnelle des ressources financières, humaines et organisationnelles du projet</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Dans quelle mesure peut-on affirmer que l'utilisation des ressources financières, humaines et organisationnelles du projet été rationnelle ?</li> <li>6. Peut-on affirmer que le projet a été rentable ?</li> </ol>
<p><b><u>Durabilité</u></b> La durabilité concerne la pérennisation des impacts du projet dans le temps</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>7. Comment peut-on dire que les résultats obtenus, en particulier les changements positifs dans la vie des femmes et des filles handicapées sont-ils maintenus après la fin de ce projet ?</li> <li>8. Quels sont les différents éléments traduisant la pérennisation des impacts du projet dans le temps ?</li> </ol>
<p><b><u>Impact</u></b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à mettre fin à la violence à l'égard des femmes Handicapées, à favoriser l'égalité de genre et/ou l'autonomisation des femmes handicapées ?</li> <li>10. Les activités de formation, sensibilisation et de prise en charge contribuent-elles à la réduction de la violence chez les FH dans les espaces ciblés par le projet et dans le pays de manière générale ?</li> </ol>
<p><b><u>Production de connaissances :</u></b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>11. Dans quelle mesure le projet a-t-il généré des connaissances ainsi que des pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles qui devraient être documentées et partagées avec d'autres praticiens ?</li> <li>12. Comment peut-on dire que le projet génère des leçons apprises et porteur de bonnes pratiques dans le domaine de l'inclusion des Femmes handicapées susceptibles d'être partagées avec d'autres acteurs évoluant dans le domaine ?</li> </ol>
<p><b><u>Égalité de genre et droits humains</u></b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>13. Dans quelle mesure les approches fondées sur les droits humains et sensibles au genre ont été intégrées tout au long du projet ?</li> </ol>

## 2.4. Équipe d'évaluation

Cette équipe pluridisciplinaire est composée de 3 personnes.

- **Monsieur Altanas Sully**, Licencié en Psychologie et détenteur d'un Spécialisation en Sciences du développement. Il a de nombreuses expériences en Evaluation, suivi et gestion de projet et programmes et en méthodologie de recherche. Il est aussi formateur en VBG. Il coordonne les activités de l'Equipe d'évaluation, organise les rencontres de planification et prise de décision dans le cadre des objectifs de l'évaluation.
- **Monsieur Mickens Mathieu**, Docteur en Etudes de population de El Colegio de México, Expert en Genre, en Méthodologie de Recherche et en Evaluation de Projet pour plusieurs Organismes des Nations Unies et Organisations Non Gouvernementales. Il a une responsabilité particulière sur la méthodologie de l'évaluation.
- **Madame Rosemonde Hilaire**, Licenciée en Psychologie, Formatrice en Genre, Expériences de travail et formatrice dans le domaine du Handicap et du genre. Elle participe activement dans tout le processus d'évaluation tout en veillant au spécifiquement respect de l'intersectionnalité de genre /capacitisme.

Pour réaliser les travaux du présent rapport nous avons effectué d'abord une rencontre de mise au point avec l'équipe de IDEH sur la mission. Ensuite pour la préparation de chaque livrable, un membre de l'équipe d'évaluation a assuré la coordination des rencontres de planification et d'évaluation, a effectué des distributions de tâches à l'aide des plans d'activités, et dirigé des séances de travail et de mise en commun des travaux individuels.

Par ailleurs, il nous a fallu plus d'organisations durant la phase de terrain. En plus d'affiner les outils de collecte de données, nous avons ensemble préparé et réalisé deux séances de renforcement de capacité à l'endroit de nos enquêteurs / trices sur les techniques d'enquêtes et surtout les exigeantes règles d'éthique à adopter. C'était aussi le moment où les rencontres et les échanges étaient plus serrées, pour ainsi dire, nos stratégies contenaient en sus des échanges en présentiel et par téléphone afin d'intervenir rapidement et promptement en cas de problème. Plus loin nous présenterons le calendrier des livrables qui a servi de guide à notre planification et à notre mode d'organisation centré sur le résultat c'est-à-dire sur les travaux à livrer. Nous précisons notre approche méthodologique au cours de la section suivante toute suite après la présentation du plan de travail.



<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les observations et recommandations des parties prenantes dans le rapport final</li> <li>- Mise en format du rapport final, remise au commanditaire, validation</li> </ul>										X	X
<b>Livrable 4 : Restitution des résultats de l'évaluation aux partenaires</b>											
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer une présentation synthétique diaporama des principales conclusions et recommandations de l'évaluation</li> <li>- Inviter les parties prenantes et acteurs clés ciblés à participer à l'atelier de restitution</li> <li>- Animer l'atelier de restitution</li> <li>- Noter et insérer les commentaires dans la version finale du rapport</li> </ul>											X

## **4. Méthodologie**

### **4.1. Conception et méthodologie d'évaluation**

La concrétisation des objectifs de la présente évaluation est intimement liée à l'approche méthodologique qui est mise en œuvre, notamment celle en directe connexion avec la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données. Comme l'indiquent les objectifs généraux, cette évaluation cherche à mesurer, évaluer, analyser un ensemble de critères fondamentaux de la performance du projet, notamment ceux en relation avec l'efficacité, la pertinence, l'efficience, la durabilité, la génération de connaissances, l'impact, l'égalité de genre et les droits humains. Ainsi, afin de répondre aux attentes de l'IDEH, cette évaluation a adopté une démarche méthodologique mixte, comprenant une phase quantitative et une phase qualitative. La description en profondeur de ces deux(2) approches, en ce qui concerne les outils, les techniques de collecte, traitement et analyse des données recueillies, sont exposés en détails dans les sections suivantes.

#### **Ainsi la réalisation de cette évaluation comportait trois (3) moments sur le plan méthodologique :**

La collecte des informations, l'analyse et l'interprétation des données, la formulation de conclusions et recommandations.

Ce rapport d'évaluation prend le soin de décrire et d'analyser le processus d'évaluation en général. La manière de recueillir les données et les résultats obtenus à travers des analyses et ensuite la présentation des conclusions et des recommandations.

Les conclusions émises répondent clairement aux questions d'évaluation. Elles sont déduites de l'analyse et respectent de manière non exhaustive tous les critères préalablement définis.

### **4.2. Conception globale d'évaluation**

Il est important de préciser d'entrée de jeu qu'une application globale des post tests sans groupe de comparaison aux différents bénéficiaires. Un questionnaire a été élaboré au moment de la phase de planification du projet. Cet outil a été utilisé dans une version actualisée afin de pouvoir évaluer les améliorations apportées par le projet chez les FH mais aussi au sein des OFH des espaces cibles du Centre, de l'Ouest et de l'Artibonite. Ainsi sont constatés les progrès et améliorations apportés par le projet pour toutes les questions ou critères consignés au préalable.

Cette évaluation se voulait ainsi un examen consistant à apprécier le projet à travers sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats. Selon les directives émises par IDEH et ses partenaires, nous nous intéressons globalement (mais de manière non exhaustive, on le verra) aux différentes interrogations :

- ✓ Les deux (2) objectifs fixés au départ ont-ils été atteints ?
- ✓ A-t-on atteint les six résultats immédiats escomptés ?
- ✓ Les Inputs en termes de formation, de sensibilisation et de service de prise en charge ont-ils conduit à atteindre les objectifs fixés ?

- ✓ Plus loin, ces objectifs ont-ils été atteints selon un coût raisonnable ? En d'autres termes, les résultats obtenus valent-ils tous les efforts consentis ?
- ✓ Les effets attendus ont-ils été au rendez-vous après la clôture du projet ?
- ✓ Quels sont les progrès accomplis par ce présent projet dans le domaine du genre et du handicap ?
- ✓ Comment peut-on améliorer les prochaines interventions afin d'obtenir de meilleurs résultats ?

Nous avons insisté aussi sur des méthodes participatives pouvant assurer la collecte de données désagrégées. En fin de compte nous nous sommes appuyés sur une approche intersectionnelle afin de mitiger toute tendance de capacitisme et de sexisme dans laquelle évolue les femmes en situation de handicap se trouvant dans les zones ciblées par cette évaluation. Aussi commençons cet effort par une revue de la documentation.

#### **4.3.La revue documentaire**

La revue documentaire consiste à examiner et à tirer des informations pertinentes dans les documents clés du projet en vue de planifier et de mettre en œuvre les différentes phases de la mission sur la base d'informations pertinentes, éclairées et mises à jour. Les informations puisées de la revue documentaire nous ont servis de prérequis qui dans le perfectionnement des outils de collecte et d'analyse des données sur le terrain. La liste non exhaustive des documents suivants a intégré la revue de la littérature : les documents des projets, les plans de travail, les rapports périodiques, les rapports (initial et intermédiaire) élaborés pour documenter l'état d'avancement des activités, les documents d'étude officiels publiés en lien avec la problématique de genre, inclusion/exclusion et handicap en Haïti, les normes et les bonnes pratiques au niveau national et international et tout autre document jugé nécessaire.

Dans la foulée de cette étude, la documentation, nous avons engagé un processus d'identification et de consultation des parties prenantes.

#### **4.4.L'identification des parties prenantes**

Sur la base des informations rencontrées dans les termes de références, on comprend que les institutions suivantes ont intégré à un niveau ou à un autre dans le processus de planification, financement, mise en œuvre du projet. Dans ce cas, elles ont été prises en compte dans le cadre de la présente mission d'évaluation, notamment durant le processus de la collecte des données sur le terrain. Ce tableau les expose tout en préconisant leur degré d'implication.

**Tableau 5: Acteurs clés de l'étude et rôles dans la collecte de données**

Noms	Rôles clés dans le projet et la mission d'évaluation	Relation avec les résultats escomptés du projet et de l'évaluation	Rôles dans la collecte des données sur le terrain
IDEH	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécutant principal du projet</li> <li>• Supervise toutes les étapes de la mission d'évaluation</li> <li>• Valide les livrables</li> </ul>	Tous les résultats et toutes les phases d'implémentation du projet et de la mission d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 Entretiens individuels semi-structuré ont été organisé avec des responsables du projet au sein de l'IDEH : responsable du projet, 3 Agents de terrain</li> <li>• Aide dans la mobilisation des autres acteurs lors de la collecte des données sur le terrain</li> </ul>
Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est un partenaire d'exécution et partie prenante du projet</li> </ul>	Tous les résultats et toutes les phases d'implémentation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Entretien individuel semi-structuré avec une personne responsable de la BSEIPH</li> </ul>
Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne (PROFAMIL) : partenaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est un partenaire d'exécution et partie prenante du projet</li> </ul>	Tous les résultats et toutes les phases d'implémentation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Entretien individuel semi-structuré avec la responsable de la PROFAMIL</li> </ul>
Bénéficiaires primaires : femmes et filles en situation d'handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficient des activités de formation, sensibilisation, renforcement des capacités</li> </ul>	Tous les résultats et toutes les phases d'implémentation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un échantillon de 110 personnes des deux sexes a été utilisé pour collecter des données quantitatives auprès des bénéficiaires primaires du projet</li> <li>• 2 focus groupes (6 au total) par zones d'intervention du projet ont été réalisés avec les bénéficiaires primaires du projet.</li> </ul>
Bénéficiaires secondaires : Organisations de/et pour les personnes handicapées, entre autres	Activités du projet	Tous les résultats et toutes les phases d'implémentation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinq (5) entretiens individuels semi structurés par zone ont été réalisés avec les bénéficiaires secondaires du projet.</li> </ul>

#### **4.5.Sources de données**

L'évaluation a été conduite selon une combinaison de deux approches : Une quantitative et une autre qualitative. La démarche quantitative a permis, d'une part, d'établir le profil des personnels de (*sexe, âge, statut matrimonial, niveau éducation/formation, localisation, problèmes d'handicaps majeurs ou secondaires, etc.*) et, d'autre part, de décrire et mesurer les disparités entre les sexes, en termes d'accès et d'incidence des initiatives mises en œuvre du cadre logique du projet «Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponses et institutions de lutte contre les violences faites aux femmes pour les femmes et les filles handicapées ».

L'approche qualitative a permis d'aborder des dimensions subjectives et symboliques des perceptions, attitudes, comportement et de mieux les cerner. Ce volet s'est attaché à des questions plus sensibles liées au traitement réservé aux femmes et aux hommes handicapés dans les espaces tant publics que privés. Dans cette phase on a accordé une attention spéciale aux points de vue et perceptions sur les inégalités liées aux conditions de genre et d'handicap, les enjeux de l'intégration des femmes handicapées, les observations (pratiques discriminatoires, sexistes), les réponses institutionnelles aux inégalités de genre et d'handicap, les blocages et les leviers d'action initiés par les activités du projet et surtout les réponses institutionnelles et des bénéficiaires face aux Violences Faites aux Femmes et aux Filles Handicapées dans les zones cibles du projet etc.

En plus des données collectées sur le terrain, cette évaluation s'est appuyée sur les informations puisées de la révision des documents clés du projet, tels qu'énoncés dans la section précédente. Cependant, les bases de données primaires contiennent des informations concernant la liste, les profils sociodémographiques, des typologies de handicap et des informations en fonction des zones géographiques des bénéficiaires primaires et secondaires du projet.

A cet effet, précisons les différentes méthodes de collecte et d'analyse de données.

#### **4.6.Méthodes de collecte et d'analyse des données**

Comme signalé précédemment, notre équipe a appliqué une démarche méthodologique mixte pour la réalisation de l'évaluation. De ce fait, la phase de collecte de données comporte deux (2) parties : une quantitative et l'autre, qualitative.

#### **4.7.La phase quantitative**

Conformément aux termes de référence de l'évaluation, certaines données ont été collectées à travers une enquête quantitative auprès d'un échantillon représentatif stratifié de bénéficiaires primaires dans les trois (3) zones d'intervention du projet : Gonaïves, Hinche et Port-au-Prince. Le questionnaire comprend un ensemble de questions fermées (dichotomiques ou autres) a été utilisé pour collecter les informations quantitatives auprès des bénéficiaires primaires du projet. Les questions fermées avec des options de réponses anticipées facilitent la collecte, la

codification, le traitement et l'analyse des données. L'interview directe (face à face) a été priorisé dans la majorité des cas. Cependant, des entretiens à distance ont été réalisés (via téléphone, zoom) afin de pouvoir contourner les problèmes d'insécurité qui prévalent actuellement en Haïti et aussi l'indisponibilité de certains participants. A ce stade, précisons comment on a pu s'assurer de la représentativité de cette population, c'est-à-dire, la méthode d'échantillonnage utilisée.

#### 4.8.Cadre d'échantillon

Pour déterminer l'échantillon et garantir sa représentativité, nous avons utilisé comme prévu la méthode probabiliste. Cette dernière a permis d'estimer la probabilité de sélection de chaque famille/ménage et de calculer des intervalles de confiance pour les indicateurs. Vu le caractère descriptif de l'étude, une marge d'erreur E, ne dépassant pas 6%, donc un niveau de confiance de 95% a été proposée. La taille minimale de l'échantillon a été calculée au moyen de la formule suivante :

$$n = \frac{Z^2 S^2}{E^2} \left( 1 + \frac{Z^2 S^2}{E^2} \times \frac{1}{N} \right)$$

Où

- Z est un score normal standard, par exemple 1,96 pour un niveau de confiance de 95% ;
- S est l'écart type (ou une estimation) de l'indicateur d'intérêt ; et
- N est la taille de la population de familles/ménages bénéficiaires du projet.

En appliquant cette formule, sur une population 150 bénéficiaires primaires (marge d'erreur 6%, intervalle de confiance 95%), nous obtenons un d'échantillon de 110 personnes qui ont été réparties de manière proportionnelle selon la distribution de ces dernières dans la population totale des bénéficiaires primaires du projet dans ses trois (3) zones d'intervention. La taille de notre échantillon correspond à 73% de la population totale. Un pourcentage élevé, mais nécessaire compte tenu de la faible taille de la population globale dans les trois sites et de la nécessité de tirer des conclusions à partir des inférences statistiques pertinentes et robustes.

#### **Les étapes suivantes ont été suivies dans le cadre de la sélection de notre échantillon.**

- **L'acquisition de la liste des bénéficiaires directes** des deux sexes de Port au Prince, Hinche et Gonaïves ;
- **Le choix des strates de la population mère de l'étude** ont été repérées par la suite dans l'échantillon. Chaque strate a été constituée d'individus ayant une caractéristique commune qu'est la commune d'intervention du projet. Le choix de la commune comme variable de stratification se comprend au fait d'offrir des options

mutuellement exclusives, facilement observable, utilisable et d'être en relation directe avec les objectifs de l'étude.

- **Le calcul de la proportion de chaque strate** en divisant le nombre d'individus d'une strate (commune) par la taille totale de la population.
- **La détermination de la taille de l'échantillon** qui est obtenue au moyen de formules statistiques, des tableaux statistiques ou des sites internet, une fois établie l'erreur d'échantillonnage et l'intervalle de confiance.
- **La détermination du nombre d'individus de chaque strate** était égale à la proportion de chaque strate par la taille totale de l'échantillon. L'échantillon contenait des individus de toutes les strates. De même, chaque strate incluse dans l'échantillon avait la même proportion qu'elle a dans la population mère. De cette manière, on a réparti la taille de l'échantillon de manière proportionnelle à la taille de chaque strate dans la population totale. La représentativité des différents sous-groupes a influencé positivement la précision des résultats qui ont été obtenus.
- **La sélection des individus à enquêter dans chaque strate** suivant la logique d'échantillonnage aléatoire simple sans remise. Pour ce faire, on a fait appel à la liste des bénéficiaires primaires dans les trois (3) communes préalablement numérotées. L'échantillonnage aléatoire simple offre une chance égale à tous les individus d'être prélevés à l'intérieur de chaque strate

Pour mener l'enquête quantitative, un questionnaire clair et concis, contenant pour la plupart des questions fermées, a été élaboré en collaboration avec l'institution commanditaire de l'évaluation. Ce questionnaire a examiné tous les aspects importants devant être évalués. Un pré-test du questionnaire a été effectué dans l'une des localités. Pour minimiser les erreurs humaines et économiser du temps, l'enquête a été réalisée au moyen d'un questionnaire digital installé sur des tablettes / Android à l'aide de l'application Google Form connectée à un serveur local sécurisé. Notre équipe de consultants a pris toutes les dispositions pour garantir la confidentialité des données des personnes qui ont participé à l'enquête. Cette phase quantitative a été complétée comme susmentionné par une approche qualitative que nous prenons le soin d'esquisser ci-dessous.

#### **4.9. La phase qualitative**

L'approche qualitative a permis de recueillir et d'analyser les perceptions des acteurs clés du projet. Pour cela, deux (2) techniques de collecte de données ont été utilisées : entretiens individuels et groupes de discussion.

##### **- Entretiens individuels semi-structurés :**

Comme prévu, on a pu conduire quinze (15) entretiens individuels semi-structurés avec les bénéficiaires secondaires du projet de Port au Prince, de Hinche et des Gonaïves (voir tableau 1). Des guides d'entretiens semi ouvertes ont été élaborés afin d'avoir des échanges fluides et efficaces et de s'assurer que les indicateurs d'intérêt de la présente évaluation soient pris en

compte. Les entretiens ont été systématiquement enregistrés avec le consentement des personnes interrogées et n'ont pas excédé pas 60 minutes.

#### - **Groupes de discussion**

Dans le cadre de cette évaluation, nous avons réalisé un total de six(6) groupes mixtes de discussions avec les bénéficiaires primaires, à raison de deux(2) par commune d'intervention du projet (Hinche, Gonaïves, Port au Prince). Les groupes de discussions ont été composés entre 6 à 12 personnes chacun et ont duré en moyenne 90 minutes. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur un guide de discussion de groupe. Comme prévu nous avons aussi enregistré chaque groupe de discussion avec le consentement des participants.

#### **4.10. Analyse descriptive et interprétative.**

En ce sens, l'analyse du projet a pris le soin de relier les objectifs principaux et à leurs indicateurs respectifs. On a établi en ce sens une :

- **Confrontation entre le prévu et le réel** c'est-à-dire la différence entre les cibles identifiées et les résultats réellement atteint que ce soit en termes de bénéficiaires primaires (150) et secondaires (351).
- **Comparaison géographique : à ce niveau** les données seront peintes au moins par zone d'implémentation (comparaison des 3 zones).
- **Comparaison thématique : le** renforcement des mécanismes de réponse des FH et des acteurs de la société civile sur les VFFFH, la contribution du projet dans la documentation sur les violences faites aux femmes et aux filles handicapées, l'efficacité et la stratégie de mise en œuvre du projet, la mise en place d'approche sensible au genre...
- **Analyse Forces Faiblesses Opportunité Menaces (FFOM) :** permettant de jauger la mise en œuvre des interventions et l'implémentation des activités du projet en termes de forces/faiblesses/opportunités et menaces.

#### **4.11. L'analyse de contribution**

On enchaîne ensuite avec une analyse de contribution (AC) qui met en exergue les impacts du projet. Celle-ci prend le temps de faire apparaître les changements apportés par le projet et les causes déterminant les impacts constatés sur le terrain. Cette analyse s'appuie sur des étapes habituelles. En l'occurrence une approche causale de la Violence Faite aux femmes et aux Filles dans les localités de Hinche, de Port-au-Prince et de Gonaïves, une étude minutieuse des solutions proposée en termes de théorie du changement suivi des indicateurs de preuves et la présentation d'un récit de contribution mettant en valeur les réalisations les plus importantes en concernant la disponibilité des services institutionnels en matière de VFFFH.

#### **4.12. Interprétation et triangulation des données de l'évaluation**

Dans le but d'effectuer certaines interprétations sur la base des résultats de ces analyses, on se sert des sept (7) critères d'évaluation. Les différentes analyses se classifient autour de ces critères. On prend ainsi le soin de rédiger des recommandations et des leçons apprises qui soient utiles. De plus, on s'accroche, très énergiquement dans ce présent rapport d'évaluation sur les

éléments importants ayant exercé une influence sur les résultats du projet. Ainsi l'interprétation proposée contient deux étapes successives : effectuer des jugements conformément aux sept(7) critères d'évaluation et tirer une conclusion sur la base de ces jugements.

A présent, nous nous interrogeons sur les contraintes liées à notre démarche.

#### **4.13. Limites de la méthodologie**

Une première contrainte a effectivement concerné le processus de collecte de données. Recueillir des données entre les mains de personnes handicapées ayant des manques physiques et des problèmes psychologiques nous a demandé beaucoup d'agilités, de connaissance des problématiques touchant ces personnes, des méthodes bien élaborées pour le respect de leur différence, de leur dignité et l'adaptation du processus selon leur spécificité.

Nous avons pris le soin de recruter les enquêteurs possédant déjà des connaissances adéquates. De plus, deux séances de renforcement de capacités ont été organisées à leur endroit avant la collecte de données sur le terrain.

Une seconde et majeure contrainte a concerné l'insécurité grandissante et généralisée du pays. En effet, comme prévu, nous avons mené des activités de terrain sur toutes les zones d'implémentation du projet à savoir Hinche, Port-au-Prince et Gonaïves. Cependant à la fois presque tout Port-au-Prince et l'itinéraire menant vers Gonaïves et Hinche sont très difficile d'accès. Nous avons fait de notre mieux pour y arriver. Également ont été prises les actions qui suivent :

- Le recrutement des personnels de terrain a été fait au sein des zones d'implémentation afin de nous assurer que ce sont des personnes sur place et qui connaissent les zones qui y participent ;
- Nous avons utilisé des enquêteurs et surtout des superviseurs ayant des expériences dans la conduite d'enquête surtout celles avec lesquelles nous avons déjà mené des activités de terrains ;
- Nous avons utilisé au mieux les nouvelles technologies pour renforcer la capacité de nos équipes. En effet deux (2) séances de formation sur zoom ont été réalisées nous permettant de revisiter avec notre équipe d'enquêteurs les notions de méthodologie de collecte de données, de méthode de conduite d'entretien respectant la confidentialité, le respect des droits et de la dignité des femmes et des personnes handicapées ;

Ces stratégies de mitigation étant adoptées, nous sommes en mesure de nous statuer sur les livrables et leurs activités de mise en œuvre.

### **5. Considérations éthiques**

Notre équipe d'experts a pris le soin d'appliquer les normes en vigueur en matière de conduction d'évaluation de façon stricte. La préparation, la mise en œuvre et le reportage de l'étude considèrent les recommandations éthiques en vigueur au sein de l'IDEH et dans les agences onusiennes. Plus précisément, l'étude a été menée selon les exigences les plus strictes en matière *d'intégrité*. Le **GNUE** et les principes d'éthique de la recherche scientifique **FHI 360** ont été les guides à respecter pour la collecte des données. Nous avons également respecté les croyances, les

us et les coutumes des environnements sociaux et culturels des bénéficiaires concernés, de même que les droits humains, l'égalité des sexes et le droit des *PH*.

Dans les lignes qui suivent nous exposons les mécanismes pratiques qui ont été effectivement appliqués en vue d'assurer le respect de ces recommandations.

- **Le consentement libre et éclairé des participants**

Chaque participant ou participante a lu (ou s'est fait lire) le formulaire de consentement. Toutes les participantes et participants à l'étude ont donné leur consentement aux enquêtrices et enquêteurs. On leur a donné le temps nécessaire pour solliciter et recevoir les éclaircissements s'ils en ont besoin avant d'exprimer leur décision. Pour toutes les activités, les enquêtrices et enquêteurs ont clairement souligné que la participation est volontaire, qu'il n'y aura pas de pénalité si la personne décide de ne pas participer, et que les participantes et participants peuvent cesser leur contribution à la recherche à tout moment.

- **L'approche centrée sur la personne et la communauté**

Il s'agit ici de reconnaître et d'accepter la diversité culturelle, les spécificités des personnes ou groupes consultés et assurer que l'étude réponde aux besoins et aux difficultés qui affectent les groupes cibles. Pour ce faire, l'équipe de terrain comme déjà mentionné a été formée et briefée autour des attitudes et comportements qui traduisent et promeuvent le respect de la dignité humaine. Les supports de collecte de données ont été adaptés aux diverses cibles ; dans les focus groups, l'équipe a assuré une distribution équitable de la parole et a permis à l'ensemble des participants/participantes de s'exprimer librement. Les entretiens ont dû être enregistrés avec en début, l'accord verbal clairement formulé de la personne concernée qui a été dûment consigné dans les enregistrements.

- **La sécurité de toutes les personnes impliquées**

Il y a des risques associés à toute étude. Lors de la phase de planification et en collaboration avec le commanditaire, la cartographie des différents facteurs de risques, et leur degré de sévérité ont été discutés en vue de les mitiger. Les zones de collecte de données ont été minutieusement analysées avec l'institution commanditaire en vue d'assurer la sécurité physique de toutes les participantes et tous les participants. De plus, toute l'équipe a été en alerte pour éviter, ou le cas échéant trouver une solution, aux (i) risques psychologiques (*l'étude porte sur des thèmes sensibles et peuvent provoquer des chocs émotionnels tant chez les participants/participantes que chez l'équipe de collecte des données*) et (ii) risques sociaux (*les personnes ou groupes déjà exclus/marginalisés consultés peuvent se sentir davantage stigmatisés, une mauvaise approche de sélection des participants/participantes pourrait générer des frustrations dans la communauté, un sentiment de méfiance ou de perte de confiance aux agents de terrain du fait du manque de transparence et d'assurance de la confidentialité etc.*).

- **La sécurité des données**

Des procédures ont été mises en place pour protéger la vie privée des participantes et participants et garder leurs données confidentielles durant la collecte, le traitement, l'analyse des données, le rapportage et la dissémination des résultats. Fondamentalement quantitatives et qualitative, les données de l'étude sont des témoignages, des histoires de vies, des expériences individuelles ou collectives; aucune indication permettant d'identifier les participantes et participants n'a pas été divulguée. Les consultants ont procédé à la destruction systématique et définitive des supports papiers utilisés pour prendre des notes de terrain ou la transcription des entretiens (individuels, de groupes) aux termes de l'étude et après avoir pris le soin de sauvegarder les données numérisées ou saisies. Toutes les copies de données, des fichiers électroniques et bases de données ont été stockées en toute sécurité par l'équipe de consultation et verrouillées par des codes.

- **L'utilisation et le partage des résultats de l'étude :**

Pour atteindre les objectifs de l'étude :

- (i) les outils de la collecte des données (questionnaire, grille d'entretiens et de focus group) ont été rigoureusement développés en tenant compte des problématiques exposées dans les TDR ;
- (ii) l'équipe de recherche gardera à l'esprit, tout au long de l'étude, les besoins en information et l'utilisation ultime qui sera faite des résultats de l'étude ;
- (iii) il n'a été collecté que les données indispensables pour la conduite de l'étude.

- **L'expertise des équipes impliquées**

L'équipe mobilisée dans le cadre de cette étude offre la garantie de la qualité scientifique de la méthode proposée pour le déroulement de cette étude. Les experts consultants de l'étude présentent les compétences techniques et aptitudes requises pour la mission, ont une excellente maîtrise du thème de l'étude et ont déjà conduit, par le passé, des études similaires.

Dans son processus de recrutement des agents locaux de collecte de données, notre équipe a été sélectionné les enquêtrices et enquêteurs sur la base de (i) leur profil académique en lien avec les thèmes principaux de l'étude; (ii) leur expérience en matière de collecte de données en milieu communautaire ; (iii) leur maîtrise des contextes locaux et des spécificités du créole dans les zones de l'étude ; (iv) leur capacité d'analyse et de production de rapports journaliers ; (vii) leur adhésion et respect des politiques du consortium en matière de recherche.

## 6. Considérations intersectionnelles de genre et de capacitisme

L'intégration du genre a été systématique à toutes les étapes du processus d'évaluation finale du projet, de phase de préparation à la phase d'analyse. Par exemple, des outils de collecte de données ont été développés pour saisir les expériences des femmes vivant en situation d'handicap. Les femmes sont représentées de façon paritaire avec les hommes dans les groupes de discussion et les entretiens individuels. Notre approche a été intersectionnelle dans le cadre de cette étude en tenant compte des thématiques plus spécifiques comme les violences basées sur le genre, l'autonomisation des femmes et des jeunes filles handicapées. Effectivement, nous nous sommes tâchés de renforcer la capacité des collecteurs de données sur les trois(3) principes fondamentaux de l'éthique de la recherche ; 1) respect de la personne, 2) Bienfaisance et 3) justice et pour s'assurer du consentement éclairé avant de commencer à remplir un questionnaire d'enquête.

Nous avons abordé dans le cadre du renforcement de capacités des enquêteurs le concept de *genre avec* un volet de protection VBG afin de protéger les bénéficiaires. Nous nous sommes accentués sur *la convention des personnes en situation de handicap* qui est strictement relatif au respect des droits humains et des personnes handicapées.

A n'importe quel moment de la collecte, un bénéficiaire pourrait arrêter l'entretien si celui-ci juge que des atteintes sont portées à son intégrité physique et/ ou psychologique. En définitive, le consentement éclairé, le respect des droits humains, le respect des droits des PH, une protection genre spécifiquement le PSEA, la confidentialité, le respect de la vie privée des bénéficiaires seront clairement prises en compte dans le processus de collecte des données. Chaque collecteur a signé la loi sur la protection de l'enfance et la *convention relative aux droits des personnes en situation de handicap*.

## 7. La collecte de donnée sur le terrain

Nous étions accompagnés de neuf (9) enquêteurs afin d'accomplir la collecte des données sur le terrain durant la semaine du 22 au 26 Mai 2023. En raison de 2 jours par site, nous avons pu arriver à toucher la majorité des personnes faisant partie de notre échantillon. Les personnes restantes ont été contactées par téléphone.

- Dans la commune de **Hinche**, nous avons pu réaliser deux (2) focus group avec neuf (9) et de douze (12) Femmes en situation de handicap chacun et cinq (5) entretiens individuels avec des bénéficiaires indirects. Par ailleurs 29 questionnaires et autant de tests de connaissance ont été effectués
- Aux **Gonaïves** trente-sept (37) questionnaires et trente-sept (37) tests de connaissances, deux (2) focus group avec vingt (20) bénéficiaires directs et six(6) entretiens avec des bénéficiaires indirects furent réalisés.
- A Port-au-Prince seulement 19 questionnaires et autant de tests de connaissance ont pu être effectués. Il y a eu beaucoup de difficultés à retrouver les participants composant sur notre échantillon dans les trois (3) sites mais ce problème était plus accru à Port-au-Prince.

Avant de débiter avec chaque instrument de collecte de données nous avons pris le soin de nous présenter, de préciser le protocole de protection des participants ainsi que les règles éthiques. Nous nous sommes aussi donné la peine d'expliquer aux participants l'importance de ladite évaluation et le mode de déroulement de cette activité. Ainsi, après avoir lus et discutés des termes du protocole et requérir leur consentement, les échanges se portaient autour des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact, de leçons apprises et d'approche droits humains et Genre comme le préoyaient les outils de collecte. La section suivante présente et analyse les données recueillies.

## **8. Présentation et analyse descriptive des données**

### **8.1. Un regard sur le profil sociodémographique de la population enquêtée**

Dans le cadre de cette étude, il a été opportun au tout début de cette section de jeter un regard sur le profil sociodémographique des bénéficiaires avant d'approfondir les analyses des résultats du projet « *Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap* » sur leurs conditions de vie. Cette analyse est importante dans la mesure où elle offre des pistes d'interprétation d'une grande importance concernant les données obtenues par l'enquête quantitative.

- *Ainsi, parmi les personnes enquêtées dans les trois sites d'implémentation du projet (Gonaïves, Hinche, Port-au-Prince) de l'IDEH, 93% sont des Femmes en Situation de Handicap. A l'opposé, seulement 4% sont des personnes responsables.*
- *L'analyse des données en lien avec le statut matrimonial indique que le pourcentage des personnes célibataires est le plus important surtout aux Gonaïves (63%), à Port-au-Prince (53%) et dans une moindre mesure, a Hinche (52%) Une part relativement importante est en couple (30%) ; soit mariée (14%) ou soit placée/concubinage (16%). La proportion des personnes séparées/divorcées est 10%.*
- *Pour ce qui est du nombre de personnes en situation de handicap dans la famille de la FH, les données permettent de voir que la grande majorité des familles n'ont pas plus d'une personne en situation de handicap (78%). Parallèlement, dans l'ensemble, 22% de famille ont plus d'une personne handicapée. A noter que de ces personnes handicapées dans la famille de la FH, seulement 5% sont des filles mineures.*

Le tableau suivant représente ces informations.

Tableau 6: Profil sociodémographique de la population enquêtée

<i>Variables</i>	<i>Gonaïves</i>	<i>Hinche</i>	<i>Port-au-Prince</i>	<i>Total</i>
<b>Identification de la personne</b>				
<i>Aucune réponse</i>	6	0	6	4
<i>FSH</i>	89	100	88	93
<i>Personne responsable</i>	6	0	6	4
<i>Total</i>	100	100	100	100
<b>Etat Matrimonial</b>				
<i>Aucune réponse</i>	0	0	6	1
<i>Autre</i>	11	0	12	7
<i>Célibataire</i>	63	38	53	52
<i>Divorcé/Séparé</i>	9	17	0	10
<i>En couple</i>	3	24	29	16
<i>Marié</i>	14	21	0	14
<i>Total</i>	100	100	100	100
<b>Présence de plus d'une personne en situation d'handicap</b>				
<i>Non</i>	77	79	76	78
<i>Oui</i>	23	21	24	22
<i>Total</i>	100	100	100	100
<b>Présence de filles mineures handicapées dans la famille de la FH</b>				
<i>Aucune réponse</i>	6	3	0	4
<i>Non</i>	94	93	82	91
<i>Oui</i>	0	3	18	5
<i>Total</i>	100	100	100	100
<b>Age de la FH</b>				
<i>Aucune réponse</i>	0	7	0	2
<i>. ] +50]</i>	0	7	0	2
<i>[-18]</i>	0	0	12	2
<i>] +50]</i>	26	14	6	17
<i>] 18-25]</i>	6	3	6	5
<i>] 25-30]</i>	3	14	24	11
<i>] 30-35]</i>	17	7	18	14
<i>] 35-40]</i>	20	24	18	21
<i>] 40-45]</i>	20	17	18	19
<i>] 45-50]</i>	9	7	0	6
<i>Total</i>	100	100	100	100
<b>Expérience scolaire de la FH</b>				

<i>Non</i>	17	34	6	<b>21</b>
<i>Oui</i>	83	66	94	<b>79</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Nbre d'années d'Expérience scolaire de la FH</i></b>				
<i>Aucune réponse</i>	6	52	12	<b>23</b>
<i>Au moins 10 ans</i>	11	0	35	<b>12</b>
<i>De 1 à 3 ans</i>	11	3	0	<b>6</b>
<i>De 3 à 6 ans</i>	14	7	0	<b>9</b>
<i>De 6 à 9 ans</i>	26	10	0	<b>15</b>
<i>Niveau préscolaire</i>	3	3	6	<b>4</b>
<i>Post secondaire</i>	29	24	47	<b>31</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Handicap de la FH</i></b>				
<i>Audition</i>	0	0	6	<b>1</b>
<i>Autre</i>	0	3	12	<b>4</b>
<i>Mobilité Réduite</i>	91	45	59	<b>68</b>
<i>Mobilité très réduite</i>	0	17	6	<b>7</b>
<i>Vision</i>	9	34	18	<b>20</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Niveau de dépendance de la FH</i></b>				
<i>Autonome</i>	86	66	29	<b>67</b>
<i>Dépendant d'une tierce personne</i>	0	14	18	<b>9</b>
<i>Semi-autonome ;</i>	14	21	53	<b>25</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Pratique d'une religion soutenue</i></b>				
<i>Aucune réponse</i>	0	3	0	<b>1</b>
<i>Non</i>	0	14	6	<b>6</b>
<i>Oui</i>	100	83	94	<b>93</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Religion</i></b>				
<i>Autre</i>	9	7	12	<b>9</b>
<i>Catholique</i>	20	41	18	<b>27</b>
<i>Protestant</i>	71	52	65	<b>63</b>
<i>Vodouisant</i>	0	0	6	<b>1</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Niveau Socio-économique</i></b>				
<i>Extrême pauvre (malere)</i>	0	34	6	<b>14</b>
<i>Moyen (fait des efforts)</i>	74	52	76	<b>67</b>

<b>Pauvre</b>	26	14	18	<b>20</b>
<b>Total</b>	100	100	100	<b>100</b>

**Source : Enquête réalisée dans les trois sites du projet de l'IDEH**

- *En ce qui concerne les groupes d'âges, les données recueillies montrent que la majorité des populations enquêtées se trouvent dans le groupe d'âge 36 à 45 ans (40%). En revanche, la population de Port-au-Prince se révèle comparativement plus jeune que celle des Gonaïves et de Hinche en raison du fait qu'elle concentre la plus forte population dans le groupe d'âge 19-30 ans (30%) et la moins forte dans celui des plus de 50 ans (6%).*
- *L'analyse des données de l'enquête montre que le niveau de scolarité est relativement élevé. En effet, 79% des enquêtés déclarent avoir une expérience scolaire contre seulement 21% qui n'en ont pas. Le pourcentage de personnes ayant un niveau post secondaire est 31% et 12% ont une expérience scolaire d'au moins 10 ans. Ces proportions diffèrent toutefois selon qu'il s'agit d'un site à un autre. Port-au-Prince détient le pourcentage le plus important de personnes ayant au moins un niveau post secondaire (47%), contrairement à Hinche qui détient le moins (24%).*
- *La connaissance du type d'handicap est essentielle dans le renforcement des capacités de ces personnes. Les données révèlent qu'une grande proportion sont de mobilité réduite (69%), surtout aux Gonaïves (91%). 20% ont des handicaps de vision et 7% ont des handicaps de mobilité très réduite. En lien avec le type d'handicap, les résultats montrent qu'une grande proportion sont autonomes (67%), surtout aux Gonaïves (86%) et, dans une moindre mesure à Hinche (66%). La proportion des personnes dépendant d'une tierce personne est très faible (9%) et celle semi-autonome est 25%.*
- *Quant à la pratique d'une religion soutenue, les données indiquent que la très grande proportion (93%) pratique une religion soutenue. Parallèlement, la proportion la plus importante des individus enquêtés se déclarent appartenir à la religion protestante (63%). Le pourcentage des protestants se rencontre plus élevé chez les bénéficiaires des Gonaïves (71%) et celui le plus bas chez ceux de Hinche (52%). A noter que 27% des personnes se déclarent être catholiques.*
- *Pour terminer cette section, les données suggèrent que la grande proportion des personnes enquêtées à un niveau socioéconomique moyen/fait des efforts (67%), 20% sont pauvres et 14% sont très pauvres. On se demande à présent si ces FH ont vécu la violence.*

## 8.2. Expérience de la violence

Cette section analyse les données relatives aux expériences de violence vécues par les FFH. Elle vise à comprendre le type de violence subie. Ce sont des données réelles qui se statuent sur la **pertinence** d'un pareil projet pour les FH.

Les données collectées dans l'enquête nous ont permis de voir que les FH ont subies différents types de violence. Ces violences varient d'un site à un autre et également d'un type à un autre. En d'autres termes, un type de violence peut avoir une proportion importante dans un site et ce même type de violence peut avoir une proportion très basse dans un autre site. Mais, dans l'ensemble, l'analyse de ces données montre plusieurs informations pertinentes qu'il convient d'analyser.

**Tableau 7: Violence subie par la population enquêtée**

<i>Variables</i>	<i>Gonaïves</i>	<i>Hinche</i>	<i>Port-au-Prince</i>	<i>Total</i>
<b><i>Expérience d'une forme de violence</i></b>				
<i>Aucune réponse</i>	0	0	6	<b>1</b>
<i>Non</i>	63	62	29	<b>56</b>
<i>Oui</i>	37	38	65	<b>43</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Type de violence subie</i></b>				
<i>Aucune réponse</i>	69	66	47	<b>63</b>
<i>Relation sexuelle forcée dans espace domestique</i>	0	7	0	<b>2</b>
<i>Viol (dans la communauté)</i>	3	3	6	<b>4</b>
<i>Violence Domestique (coups)</i>	17	17	6	<b>15</b>
<i>Violence Domestique impliquant invalidation ;</i>	9	7	29	<b>12</b>
<i>Violence domestique impliquant visite à l'hôpital</i>	3	0	12	<b>4</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>

<i>Fréquence de l'expérience de la violence subie</i>				
<i>Aucune réponse</i>	34	3	0	<b>16</b>
<i>Au moins une fois</i>	17	14	29	<b>19</b>
<i>Ce n'est pas physique, mais agression verbale</i>	0	0	6	<b>1</b>
<i>J'ai souvent subi des violences verbales, mais pour les 5 précédentes non...</i>	0	0	6	<b>1</b>
<i>Jamais</i>	34	59	24	<b>41</b>
<i>Parfois</i>	0	3	0	<b>1</b>
<i>Quelques années de cela</i>	0	3	0	<b>1</b>
<i>Souvent</i>	14	17	18	<b>16</b>
<i>Verbal souvent fois ; à cause de la formation suivie j'arrive à comprendre quelque chose et j'ai accepté de vivre avec</i>	0	0	6	<b>1</b>
<i>Violence verbale à la maison et ailleurs</i>	0	0	6	<b>1</b>
<i>Violence assez souvent par des propos malsains</i>	0	0	6	<b>1</b>
<b>Total</b>	100	100	100	<b>100</b>

**Source : Enquête réalisée dans les trois sites du projet de l'IDEH**

- *En premier lieu, plus d'un quart des personnes enquêtées ont fait l'expérience d'une forme de violence (43%). C'est à Port-au-Prince que cette proportion a atteint son niveau le plus élevé (65%). A l'opposé, il est important de faire remarquer que plus de la moitié n'ont pas fait d'expérience de violence (56%). En deuxième lieu, ces expériences de violence sont en partie des violences domestiques/coup (15%). Ensuite des expériences domestiques impliquant invalidation (12%). Cependant, il est un peu difficile d'analyser cet aspect en profondeur, car la grande proportion des personnes enquêtées a déclaré n'avoir aucune réponse (63%).*
- *En lien avec les expériences de violence, nous avons demandé à nos répondants quelle est la fréquence de l'expérience de la violence subie ? Les données indiquent que 41% des enquêtés n'ont jamais fait l'expérience de la violence. Parallèlement, 19% l'ont subie au moins une fois et 16% ont subi la violence assez fréquemment.*

### 8.3. Connaissance des institutions et des mesures à adopter en cas de violence sexuelle (viol)

Dans cette partie nous proposons d'analyser le niveau de connaissance des personnes enquêtées sur les violences sexuelles, les mesures à adopter en cas de violence et des institutions étatiques œuvrant dans le domaine des droits humains, droits de la femme et protection des enfants. Ces questions rentrent tout à fait dans le projet qui vise à donner un accès aux mécanismes de réponse contre les violences faites aux FFH. Tout en rappelant que cette question fait partie intégrante du but et même des objectifs principaux du projet, elle pose avec une grande intensité la question de **l'efficacité du projet** comme critère d'évaluation.

*En ce sens, nous avons demandé à nos répondants est-ce qu'ils savent ce qu'ils devront faire en cas où ils seraient victimes d'un viol ? Presque la quasi-totalité des répondants ont répondu oui (98%). De ces personnes, la grande proportion (72%) sait, en cas de violence, qu'ils doivent entamer des actions auprès de certaines institutions. Cependant, 26% ont déclaré non.*

*En ce qui concerne les relations sexuelles avec leur partenaire, 83% ont déclaré qu'une relation sexuelle avec leur (partenaire/ménage) contre leur volonté est un viol. C'est à Hinche que cette proportion a atteint un score plus élevé (90%) et le moins élevé à Port-au-Prince (71%). En revanche, pour 16%, une telle relation ne constitue pas un viol.*

**Tableau 8: Connaissance des institutions et mesures à adopter**

<i>Variables</i>	<i>Gonaïves</i>	<i>Hinche</i>	<i>Port-au-Prince</i>	<i>Total</i>
<b><i>Savez-vous ce que vous devez faire en cas où vous seriez victimes d'un viol ?</i></b>				
<i>Non</i>	3	3	0	<b>2</b>
<i>Oui</i>	97	97	100	<b>98</b>
<b><i>Total</i></b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b><i>En cas de violence, vous entamez des actions auprès de certaines institutions ?</i></b>				
<i>Aucune réponse</i>	3	3	0	<b>2</b>
<i>Non</i>	23	24	35	<b>26</b>
<i>Oui</i>	74	72	65	<b>72</b>
<b><i>Total</i></b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b><i>Une relation sexuelle avec votre (partenaire/ménage) contre votre volonté est pour vous un viol ?</i></b>				
<i>Je ne sais pas</i>	0	3	0	<b>1</b>
<i>Non</i>	17	7	29	<b>16</b>
<i>Oui</i>	83	90	71	<b>83</b>
<b><i>Total</i></b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b><i>Connaissance du MCFDF</i></b>				
<i>Non</i>	6	31	12	<b>16</b>
<i>Oui</i>	94	69	88	<b>84</b>
<b><i>Total</i></b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b><i>Connaissance de l'OPC</i></b>				
<i>Non</i>	23	66	41	<b>42</b>
<i>Oui</i>	77	34	59	<b>58</b>
<b><i>Total</i></b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

<i>Connaissance de l'IBESR</i>				
<i>Non</i>	20	41	41	<b>32</b>
<i>Oui</i>	80	59	59	<b>68</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>

**Source : Enquête réalisée dans les trois sites du projet de l'IDEH**

*Pour ce qui est des institutions, 84% des répondants ont une connaissance du Ministère de la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) contre seulement 16% qui n'ont pas une connaissance. Toutefois, cette proportion se diffère d'un site à un autre. En effet, cette proportion a atteint 94% aux Gonaïves et 88% à Port-au-Prince mais 69% à Hinche. Dans la même idée, 58% déclarent avoir une connaissance de l'OPC et 68% ont répondu oui à propos de l'IBESR.*

#### **8.4.Égalité entre hommes et femmes**

La question **d'égalité entre les hommes et les femmes** est considérée dans les grandes orientations mondiales comme un point important pour favoriser un développement réel et efficace. Autrement dit, pour atteindre un niveau de développement dans le monde, les Etats membres de l'ONU ont adopté « **l'égalité des sexes** » comme un facteur important, voire incontournable, dans la mise en place des projets de développement et humanitaires. Ainsi, il se révèle important de chercher à saisir la connaissance des bénéficiaires des questions d'égalité entre hommes et femmes ou plutôt l'avancement de la question du **genre et des droits humains** comme critère d'évaluation.

En général, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, la grande proportion des enquêtées ont une grande connaissance de la question d'égalité des sexes.

En effet, 98% des enquêtes pensent que les hommes et les femmes sont tous nés égaux et sont égaux devant la loi. A Hinche, toutes les personnes enquêtées déclarent que les hommes et les femmes sont tous nés égaux et sont égaux devant la loi (100%). Cette proportion est quasi similaire pour la question les hommes et les femmes ont les mêmes Droits. 93% se disent d'accord que les hommes et les femmes ont les mêmes Droits contre seulement 7% qui ne sont pas d'accord. Ces significantes données quantitatives montrent à quel niveau le projet a contribué à **faire bouger le genre et les droits humains** à travers les communautés ciblées.

**Tableau 9: Connaissance des questions d'égalité entre les hommes et les femmes**

<i>Variables</i>	<i>Gonaïves</i>	<i>Hinche</i>	<i>Port-au-Prince</i>	<i>Total</i>
<b><i>Savez-vous que les hommes et les femmes sont tous nés égaux et sont égaux devant la loi ?</i></b>				
<i>Je ne sais pas</i>	0	0	6	<b>1</b>
<i>Non</i>	3	0	0	<b>1</b>
<i>Oui</i>	97	100	94	<b>98</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Savez-vous que les hommes et les femmes sont tous nés égaux et sont égaux devant la loi ?</i></b>				
<i>Aucune réponse</i>	3	0	0	<b>1</b>
<i>Je ne sais pas</i>	0	7	24	<b>7</b>
<i>Je ne suis pas d'accord</i>	49	28	47	<b>41</b>
<i>Je suis d'accord</i>	49	66	29	<b>51</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Les femmes et les hommes ont les mêmes Droits</i></b>				
<i>Je ne suis pas d'accord</i>	6	10	6	<b>7</b>
<i>Je suis d'accord</i>	94	90	94	<b>93</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Un homme a le droit de battre sa (femme/partenaire/ménage)</i></b>				
<i>Non</i>	94	100	100	<b>98</b>
<i>Oui</i>	6	0	0	<b>2</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>La femme est inférieure à l'homme</i></b>				
<i>Non</i>	97	86	100	<b>94</b>
<i>Oui</i>	3	14	0	<b>6</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Si une femme se fait battre par son mari, elle ne devrait pas entamer de poursuite judiciaire contre celui-ci car c'est un problème familial</i></b>				
<i>Je ne sais pas</i>	3	3	0	<b>2</b>
<i>Je ne suis pas d'accord</i>	80	72	88	<b>79</b>
<i>Je suis d'accord</i>	17	24	12	<b>19</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>
<b><i>Pensez-vous que les femmes qui ne sont pas en situation de Handicap ont plus de droits et sont mieux traitées que les FH ?</i></b>				
<i>Je ne sais pas</i>	0	7	0	<b>2</b>
<i>Non</i>	97	79	88	<b>89</b>
<i>Oui</i>	3	14	12	<b>9</b>
<i>Total</i>	100	100	100	<b>100</b>

## Source : Enquête réalisée dans les trois sites du projet de l'IDEH

*Ainsi l'analyse des données quantitatives montre que la quasi-totalité des personnes enquêtées déclarent qu'un homme n'a pas le droit de battre sa femme/partenaire/ménage (98%). De même, presque toutes les bénéficiaires s'accordent à dire que la femme n'est pas inférieure à l'homme (94%).*

*En revanche, dans une moindre mesure, les répondants ne sont pas d'accord avec l'idée que si une femme se fait battre par son mari, elle ne devrait pas entamer de poursuite judiciaire contre celui-ci car c'est un problème familial (79%) tandis que 19% partagent un avis contraire.*

*Enfin, le dernier point du tableau se centre sur les droits des personnes qui ne sont pas handicapées et les FH. La grande proportion des enquêtées pensent que les femmes qui ne sont pas handicapées n'ont pas plus de droits et ne sont pas mieux traitées que les FH (89%) contre seulement 9% qui pensent le contraire.*

### **8.5. Services reçus du projet**

Cette section analyse les données relatives aux services reçus dans le cadre de ce projet. Plus spécifiquement, elle présente des résultats se focalisant sur les activités de formation et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes, la formation sur la prise en charges institutionnelle, le leadership, l'égalité de genre et la lecture braille, la réception de documents sur les droits des personnes handicapées notamment les FFH, la participation aux activités du centre We-Lead, l'accompagnement psychosocial, les activités de vulgarisation de loi sur la violence et la protection des FFH, les services de prise en charge de la PROFAMIL et la distribution de kits d'urgence. Ces informations sont très utiles dans l'évaluation des résultats du projet. A travers cette section se précise l'évaluation de l'efficacité du projet. On se jugera volontiers si les résultats prévus sont atteints, ou encore si toutes les activités prévues ont été réalisées. Cette partie nous permet de voir ainsi la différence entre le prévu et le réel, c'est-à-dire si (voir plus haut, présentation du projet)

Les données collectées dans l'enquête nous ont permis de voir que plusieurs activités ont été réalisées dans le cadre de ce projet. L'analyse de ces données montre plusieurs informations pertinentes. En premier lieu, quasiment toutes les personnes enquêtées ont reçu des activités de formation et de sensibilisation sur les violences faites aux FFH (98%). Il est important de souligner que toutes les enquêtées des communes de Gonaïves et de Port-au-Prince ont déclaré avoir reçu ces activités (100%). En deuxième lieu, la très grande proportion de personnes a reçu de formation sur la protection contre les violences faites aux FFH (95%). Ce pourcentage atteint 100% à Port-au-Prince. En troisième lieu, la proportion de personnes ayant reçu de formation sur le leadership féminin a atteint 81% contre seulement 15% qui n'en ont pas reçu.

En ce qui a trait aux activités de formation et de sensibilisation sur l'égalité de genre, la tendance est presque généralisée ; 97% ont reçu ces activités. Cette tendance s'observe notamment aux Gonaïves (100%), et dans une moindre mesure, à Hinche (97%).

Tableau 10: Les services reçus dans le cadre du projet

Variables	Gonaïves	Hinche	Port-au-Prince	Total
<i>Activités de formation et de sensibilisation sur les violences faites aux FFH</i>				
Non	0	6	0	2
Oui	100	94	100	98
Total	100	100	100	100
<i>Formation sur la protection contre les violences faites aux FFH</i>				
Aucune réponse	3	0	0	1
Non	0	9	0	3
Oui	97	91	100	95
Total	100	100	100	100
<i>Formation sur la prise en charge institutionnelle des femmes et files victimes de violences</i>				
Aucune réponse	6	6	6	6
Non	0	0	0	0
Oui	94	94	94	94
Total	100	100	100	100
<i>Formation sur le leadership féminin</i>				
Aucune réponse	3	0	6	2
N/A	0	0	6	1
Non	0	15	47	15
Oui	97	85	41	81
Total	100	100	100	100
<i>Activités de formation et de sensibilisation sur l'égalité de genre</i>				
N/A	0	0	6	1
Non	0	3	6	2
Oui	100	97	88	97
Total	100	100	100	100
<i>Réception de flyers, documents sur les droits des personnes handicapées, notamment les FFH</i>				
N/A	0	12	0	5
Non	0	29	29	17
Oui	100	59	71	78
Total	100	100	100	100
<i>Participer aux activités (formation, débats, et autres) du centre pour inclusion et le centre We-Lead de IDEH</i>				
Aucune réponse	3	0	0	1
N/A	0	0	6	1
Non	0	15	29	12
Oui	97	85	65	86
Total	100	100	100	100

<b>Formation et accompagnement social</b>				
<b>Aucune réponse</b>	3	0	0	<b>1</b>
<b>N/A</b>	0	0	6	<b>1</b>
<b>Non</b>	0	15	29	<b>12</b>
<b>Oui</b>	97	85	65	<b>86</b>
<b>Total</b>	100	100	100	<b>100</b>
<b>Activités de vulgarisation de loi sur la violence et la protection des FFH</b>				
<b>Non</b>	0	9	6	<b>5</b>
<b>Oui</b>	100	91	94	<b>95</b>
<b>Total</b>	100	100	100	<b>100</b>
<b>Services de prise en charge de la Profamil</b>				
<b>N/A</b>	0	18	0	<b>7</b>
<b>Non</b>	6	53	35	<b>30</b>
<b>Oui</b>	94	29	65	<b>63</b>
<b>Total</b>	100	100	100	<b>100</b>
<b>N/A</b>	0	18	0	<b>7</b>
<b>Non</b>	6	53	35	<b>30</b>
<b>Kit d'urgence (Produit sanitaire, Nourriture) et soins médical et Psychosocial</b>				
<b>N/A</b>	0	0	6	<b>1</b>
<b>Non</b>	3	24	24	<b>15</b>
<b>Oui</b>	97	76	71	<b>84</b>
<b>Total</b>	100	100	100	<b>100</b>

**Source : Enquête réalisée dans les trois sites du projet de l'IDEH**

*Nous avons demandé également aux personnes ayant pris part à notre enquête si, dans le cadre des activités du projet, ils ont reçu de flyers, de documents sur les droits des personnes handicapées, notamment les FFH. Les réponses obtenues varient d'un site à un autre. Dans l'ensemble, 78% ont répondu oui contre seulement 17% ayant répondu non. Mais c'est aux Gonaïves que l'on observe le pourcentage le plus important (100%).*

*En ce qui concerne la participation aux activités (formation, débats, et autres) du centre pour inclusion et le centre We-Lead de IDEH, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessus, les réponses oui ont obtenu 87%. C'est aux Gonaïves et à Hinche que la proportion de personnes ayant déclaré oui est plus élevé (respectivement 100% et 88%).*

*Pour ce qui est des activités de formation et d'accompagnement psychosocial, les réponses obtenues sont quasi similaires aux celles précédentes. En effet, l'information principale tirée de cette analyse réside au fait que des 86 personnes enquêtées, 74 ont répondu oui, soit 86%. Le pourcentage de personnes qui ont reçu ces activités aux Gonaïves est plus élevé qu'aux autres sites (97% contre 85% à Hinche et 65% à Port-au-Prince). En lien avec les formations, parmi*

*les personnes enquêtées, 95% ont reçu des activités de vulgarisation de loi sur la violence et la protection des FFH.*

*La PROFAMIL étant le partenaire principal ce projet, nous avons demandé à nos répondants s'ils ont reçu des services de prise en charge de la PROFAMIL. La proportion des personnes ayant déclaré oui est plus importante (63%) que celle ayant dit non (30%). A noter que ces activités semblent se concentrer aux Gonaïves puisque 94% des enquêtes de ce site ont répondu oui. A l'inverse, seulement 29% du site de Hinche ont déclaré oui.*

*Pour terminer cette section sur les activités reçues dans le cadre de ce projet, 84% des personnes enquêtées ont déclaré avoir reçu des Kit d'urgence (savon, chlorox, nourriture/ration sèche). Comme c'est le cas pour tous les services reçus, c'est aux Gonaïves que la proportion des personnes ayant dit oui est plus élevée (97%). A l'opposé, cette tendance est 76% à Hinche et 71% à Port-au-Prince.*

#### **8.6.Niveau de satisfaction des services reçus du projet**

Pour jauger la **pertinence du projet** à travers notre analyse statistique nous nous sommes intéressés au niveau de satisfaction des bénéficiaires des services reçus en tant qu'indicateur de pertinence du projet « Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap ». Il se révèle important de souligner que le degré d'appréciation de la qualité des services fournis par un projet est intimement lié au niveau d'attente et des besoins des bénéficiaires. La mesure de la satisfaction des bénéficiaires s'est appuyée sur le choix de ces dernières des cinq (5) options (*faible, moyen, fort, très fort, je ne sais pas*) qui leur ont été proposées lors de l'enquête quantitative.

La connaissance du niveau de satisfaction des bénéficiaires du projet est essentielle pour orienter les décideurs en ce qui concerne la priorité des améliorations à apporter dans le projet, l'optimisation dans l'allocation des ressources disponibles, en vue de mieux satisfaire les besoins des FFH.

En général, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, la plupart des services offerts par ce projet reçoivent de bonnes notes de la part des bénéficiaires. En effet, 59% des enquêtes ont une satisfaction forte et 37% ont une satisfaction très forte des activités de formation et de sensibilisation sur les violences faites aux FFH. Cette proportion est quasi similaire pour les services de formation sur la prise en charge institutionnelle des femmes et files victimes de violences. Selon les enquêtés, le niveau de satisfaction fort est 53% et 38% déclarent avoir un niveau de satisfaction très fort.

### **Source : Enquête réalisée dans les trois sites du projet de l'IDEH**

*En ce qui concerne les services de formation et de sensibilisation sur l'égalité de genre, ils suivent la même tendance (60% fort et 27% très fort).*

*L'analyse des données quantitatives montre que la plus grande proportion des personnes enquêtées déclare avoir un niveau de satisfaction fort (40%) des services de réception de flyers, documents sur les droits des personnes handicapées, notamment les FFH. De même, 27% des enquêtés déclarent avoir un niveau de satisfaction très fort.*

*On observe cette même tendance pour la participation aux activités (formation, débats, et autres) du centre pour inclusion et le centre We-Lead de IDEH. En effet, presque environ la moitié des enquêtés ont un niveau de satisfaction fort de ces services (48%). Il convient de noter également que 33% ont donné un score très fort à ces services.*

*Parmi les 86% personnes enquêtées, seulement 4, soit 5% ont donné un score faible aux services de formation et d'accompagnement. Parallèlement, le pourcentage du niveau fort est 41% et 34% pour celui du très fort. De même, pour ce qui est des activités de vulgarisation de loi sur la violence et la protection des FFH, le score fort a atteint plus de la moitié (51%) contre seulement 5% pour le score faible. A souligner que 28% des personnes ont un niveau de satisfaction très élevé pour ces services.*

*Les services de prises en charge de la PROFAMIL sont les services qui ont obtenu le plus faible de pourcentage fort. En effet, seulement 31% ont un niveau de satisfaction fort pour ces services. De ces personnes, 60% se trouvent dans le site des Gonaïves. Toutefois, 24% déclarent que le niveau de satisfaction est très fort.*

*Enfin, le dernier point du tableau se centre sur la distribution des Kits d'urgence (savon, chlorox, nourriture/ration sèche). Comme pour quasiment tous les services analysés, le niveau de satisfaction fort est celui qui a la proportion la plus élevée (43%). Mais il existe un contraste entre les différents sites. A Port-au-Prince, seulement 12% des bénéficiaires enquêtés ont donné un score fort à ces services ; une proportion qui a atteint à l'inverse 57% aux Gonaïves. Qu'en est-il de la partie qualitative.*

## 8.7. Analyse thématique de contenu selon les critères d'évaluation

Cette analyse qualitative se concentre sur les différents critères d'évaluation. Elle est le fruit des données issues des entretiens individuels et des focus group. Les données issues de ces outils d'évaluation ont fait l'objet d'une analyse de contenu par thématique. Il s'agit en fait de répondre à la question : comment les bénéficiaires du projet évaluent qualitativement le projet en fonction des différents critères d'évaluation ? Ci-joint aussi une présentation sommaire des Forces / Faiblesses / Opportunité et Menaces du projet (FFOM)

**Tableau 11: Analyse par thématique**

Evaluation finale du projet durant 39 mois	Thèmes caractéristiques	Comment les bénéficiaires et parties prenantes du projet évaluent qualitativement le projet en fonction de ces différents critères ?
<b>Efficacité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectifs de renforcement de capacité atteint : formation et sensibilisation</li> <li>▪ Besoins satisfaits et non satisfaits par le projet</li> </ul>	<p>Deux thématiques principales émanent de l'évaluation de ce critère d'efficacité. En effet tous les participants témoignent de la réussite des objectifs de renforcement de capacités. Selon eux les formations et sensibilisations ont été les activités les plus importantes de ce projet. Selon eux, ils ont acquis la connaissance de leurs différents droits. De plus, leurs yeux sont désormais ouverts d'après plusieurs participantes sur les discriminations subies dans la société et dans leur famille. Un nombre important de répondantes met aussi l'accent sur les connaissances acquises en matière de VBG plus précisément sur les violences sexuelles dont elles ont l'habitude d'être victime au sein de leur couple. Ecoutons une répondante : « ... <i>dans notre famille ou dans notre couple on s'adressait à nous de n'importe quelle manière nous ne savions pas que c'était de la violence. Nos maris également nous obligeaient à avoir des rapports sexuels même quand nous n'en avions pas envie, nous ne savions pas que c'était de la violence. Nous subissions également de la discrimination sans le savoir mais grâce à IDEH nous le savons maintenant</i> »</p> <p>Cependant on ne peut en dire autant des autres objectifs de projet par exemple selon certains enquêtés l'objectif de collaboration avec les autorités étatiques ne fonctionnait pas comme prévu.</p> <p>A côté de l'atteinte des objectifs des répondantes évoquent aussi la satisfaction de leurs principaux besoins.</p> <p>À la suite des différentes questions concernant ce critère d'efficacité, certaines PH soutiennent qu'à côté de leur besoin en termes de connaissance de leurs droits d'autres besoins comme la scolarisation ou l'alphabétisation, l'apprentissage de profession manuelle et le renforcement économique par des activités génératrices de revenu...</p> <p>En ce sens ces réels besoins cités par des FH exposent clairement la</p>

		<p>limite des objectifs du présent projet en termes de participation car une participante nous a ingénieusement fait remarquer que pour connaître les besoins des gens, il faut s'asseoir d'abord avec eux. Du même coup cette remarque aborde la question de sa pertinence.</p>
<b>Pertinence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Pertinence du projet en termes de contribution à l'amélioration des conditions de vie des PH</b></li> <li>▪ <b>Pertinence des connaissances acquises sur les droits des PH, les discriminations et les violences subie</b></li> </ul>	<p>En ce qui a trait à l'évaluation de la pertinence du projet. Encore une fois la pertinence des connaissances acquises par les FH revient. L'accent est ainsi mis sur les besoins en termes de connaissances des droits et de la législation sur les PH en Haïti satisfaits par les activités du projet. De plus les PH pointent du droit les discriminations et les violences subies autrefois à cause de la méconnaissance de leurs droits. Ce projet leur a permis de les reconnaître mais aussi de les combattre. En ce sens il peut être considéré comme une contribution à l'amélioration des de leur condition de vie. Ces améliorations on le verra plus loin peuvent être remarquées dans les traitements sociaux réservés au sein des institutions comme églises, banque et même dans les familles. Ces vaillantes femmes précisent qu'à présent face aux comportements discriminatoires des gens, elles les recadrent rapidement en se servant des connaissances acquises durant le projet. Une brave et intelligente répondante nous confiait : <i>« Pour ma part, j'ai toujours été victime de discrimination sans le savoir. Même dans mon église, le pasteur utilisait des propos discriminatoires contre nous ». Et elle continuait fièrement « Avant, on les acceptait mais maintenant nous leur disons clairement que leurs propos ne sont pas appropriés à travers des séances de formation que nous organisons pour répliquer les formations de IDEH. Alors ils l'ont fait sans le savoir mais nous grâce aux formations reçues nous les avons approchés et nous avons attiré leur attention sur les propos discriminatoires pouvant blesser les personnes handicapées qui viennent à l'église ».</i></p>
<b>Efficienc</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Efficienc de la sensibilisation indirecte par les OPH</b></li> <li>▪ <b>Efficienc de la sensibilisation des instances étatiques</b></li> <li>▪ <b>Disponibilité des ressources humaines</b></li> </ul>	<p>L'évaluation de l'efficienc du projet est thématiscée par la grande implication des OPH et les instances étatiques. En effet cette stratégie de ciblage aurait un double avantage : appartenant déjà à des organisations de base, les PH sensibiliscées auraient non seulement la possibilité mais aussi la capacité de répliquer les formations. Une procédure qui en sus permettrait de toucher un plus grand nombre de personne possible. La sensibiliscation des institutions de l'Etat surtout celles qui sont impliquées dans les réponses en cas de Violences Basées sur le Genre est susceptible de leur faciliter les démarches en plus d'être victime est considéré comme un autre facteur de l'efficienc du projet.</p> <p>De plus l'efficienc est évaluée aussi par nos répondants selon la disponibilité des ressources humaines. En ce sens les personnels des Gonaïves et de Hinche se révèlent des personnes disponibles et humanistes qui font montre de compréhension et de patience à leur égard.</p> <p>Il faut mentionner que la majorité de nos répondants se disent ne pas</p>

		se souvenir du montant de projet tout en attestant que les ressources financières ont été bien dépensées.
<b>Durabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Changements psychosociaux positifs constatés chez les PH : augmentation de l'estime de soi et de la confiance en soi...</li> <li>▪ Accessibilité des institutions étatiques</li> <li>▪ Capacité des PH renforcée en termes de luttres contre la discrimination et les VBG</li> </ul>	<p>Quelle sont les éléments qui caractérisent l'évaluation de ce projet en termes de durabilité ? on y retrouve des changements psychosociaux positifs chez les PH, une certaine accessibilité des instances étatiques et des FH ayant leurs capacités renforcées dans la lutte contre les discriminations et les VBG.</p> <p>Certaines PH soulignent à l'encre forte que suites aux formations et surtout les appuis psychosociaux et jusqu'au présent moment beaucoup de changements sont opérés dans leur moral : une amélioration de leur estime de soi et de leur confiance en soi. En atteste cette confiance : « <i>Même quand je marche dans la rue je me sens comme tout le monde, je ne suis plus gênée comme auparavant. J'ai plus de confiance en moi-même</i> ». Une autre enchaine : « <i>Oui je pense que les changements apportés par le projet vont durer longtemps car la plupart des femmes handicapées qui ont participé à ce projet, vivaient de manière isolée, en quarantaine, avant le projet mais pour le moment, elles commencent à sortir, chercher du boulot, elles ont gagné en estime de soi. Elles commencent à croire qu'elles peuvent évoluer dans la société comme toutes les autres femmes, avoir un foyer, fonder une famille. Elles veulent devenir autonomes. J'estime que c'est quelque chose qui va durer pour la vie</i> ».</p> <p>De plus l'implication des autorités de l'état leur donne une certaine assurance de l'accessibilité des services en cas de VBG transformant ainsi une situation d'exclusion sociale que les FH savent très bien décrire. « <i>Avant, les personnes handicapées étaient plus souvent victimes de violences. De plus, elles étaient victimes de discrimination dans les rues. Nous avons également, nous avons dupliqué les formations reçues avec les membres de notre famille. Nous sommes plus valorisés dans notre famille. Nous avons également une tranquillité d'esprit car nous avons les autorités étatiques qui ont également participé aux séances de formation. Ils nous connaissent et nous savons quoi faire en cas de problèmes. Ils vont nous épauler comme tout le monde</i> ».</p> <p>De plus à la suite du renforcement de leur capacité individuelle, les PH se sentent engagées puisqu'aujourd'hui dans la lutte contre les discriminations et les VBG. Elles, autrefois qui se cachaient pour survivre et qui ne connaissaient pas leurs droits se sentent maintenant : « <i>Autrefois il y a des familles qui cachaient les personnes handicapées aux invités car elles n'aimeraient pas qu'on les voit. Cette situation n'existe plus. Il y a aussi certaines d'entre nous qui viennent avec les membres de leur famille aux séances de formation. A présent quand il y a une personne handicapée dans une famille on a aucun problème à ce que tout le monde le sache</i> ».</p> <p>Une autre répondante relate sa militance au sein d'une église : « <i>... à l'aide des formations reçues dès que l'un d'entre eux a fait une</i></p>

		<p><i>remarque discriminatoire je le corrige ». Elle n'est pas seule à militer... :</i></p> <p><i>« Plusieurs d'entre nous l'ont dit, avant nous avions peur de nous exposer pour ne pas être victime de discrimination mais grâce aux formations ce n'est plus le cas maintenant. Nous avons pris soin de répliquer les formations aux gens pour qu'ils sachent ce qu'ils ne doivent pas nous dire ou faire et de plus en cas d'ennui nous connaissons les démarches à faire ».</i></p>
<p><b>Impact</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Réduction de la violence sexuelle domestique chez le FH</b></li> <li>▪ <b>Une communauté d'OPH renforcée au niveau socioéducatif et psychologique : sensation de vivre dans un environnement meilleur</b></li> <li>▪ <b>Prédisposition des participants à dupliquer les connaissances acquises</b></li> </ul>	<p>Comme éléments thématissant l'impact du projet dans les communautés d'implémentation, les participants font mention d'une réduction considérable de la violence domestique surtout la violence sexuelle subie. De plus, les PH touchées par le projet, se présentent comme communauté de PH renforcée au niveau socio-éducatif et psychologique. Beaucoup d'entre elles ont la sensation de vivre dans un environnement meilleur grâce à leur renforcement psychologique mentionné plus haut.</p> <p>Enfin on peut dénoter un impact éclatant qui est une généreuse prédisposition à répliquer les formations reçues. Dans les propos de presque toutes les PH ce penchant philanthropique consistant à vouloir faire connaitre à tout leur entourage, handicapé et non handicapé, les droits des personnes handicapées. Une répondante résume ainsi cette analyse de l'impact du projet ayant abouti à l'acquisition de plus de respect dans la société :</p> <p><i>« Même si on est handicapé, on a le droit à l'éducation, d'aller à l'église. Dans la société, nous avons le droit de travailler comme tout le monde ». Elle a commencé par une mise en exergue les droits des PH, nous faisant ainsi savoir qu'elle connaît ses droits. Elle enchainait :</i></p> <p><i>« Pour la violence, grâce aux formation reçues, il y avait des violences que nous subissions qui ont été arrêtées. Sur le quartier, nous avons organisé des séances de formation avec les gens. En gros grâce aux formations, nous avons plus de respect dans la société »</i></p>
<p><b>Genre et droits humains</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Un certain avancement de l'inclusion sociale</b></li> <li>▪ <b>Plus de FH plus conscientes leurs droits, des discriminations et des VBG :</b></li> <li>▪ <b>L'état et la société civile sensibilises sur les discriminations et les VFFH</b></li> </ul>	<p>Plusieurs thèmes attestant d'un avancement considérable de l'approche genre et des Droits humains sont remarqués à travers les propos des personnes répondantes. D'abord une certaine inclusion sociale manifestée par une meilleure accessibilité et une prise en compte de PH dans certaines institutions y compris les églises. Ensuite on peut mentionner les connaissances acquises par les FH de leurs droits, des discriminations subies et des VBG. Il faut souligner aussi la sensibilisation des autorités étatiques et des acteurs de la société civile sur les droits des PH et la prise en compte de l'approche Genre et Handicap.</p> <p>Une répondante soutien à cet effet : <i>« Oui. Cette formation a porté la lumière sur le droit des personnes handicapées. Nous aussi nous allons continuer à répliquer les formations données par IDEH mais nous encourageons la documentation des bonnes pratiques du projet.</i></p>

		<p>Grace au projet nous n'acceptons plus les discriminations ».</p> <p>Une autre résume à elle seule les avancées accomplies : « <i>Autrefois on disait que les hommes étaient supérieurs aux femmes et mêmes les femmes « valides » étaient victimes mais maintenant nous savons que nous avons les mêmes droits que les hommes. Nous n'acceptons plus les violences conjugales ni les violences verbales. Nous sommes autonomes, nous avons une activité économique. Nos maris ne peuvent plus nous efforcer à avoir des rapports sexuels. D'ailleurs nous savons tous nos droits en tant que femme. En cas de viol nous allons appeler la police ».</i></p> <p>Une autre prend cet engagement : « <i>Nous allons faire une sensibilisation (porte à porte) pour faire avancer les droits des femmes, des filles et des personnes en situations de handicap. Nous allons travailler pour réduire voire à empêcher la violation des droits des femmes, des filles et des personnes en situations de handicap ».</i></p> <p>Une autre pointe du doigt les institutions non encore sensibilisées : « <i>Il est vrai que le projet nous a apporté une plus-value, il reste beaucoup à faire car certaines institutions de service public ne donnent pas d'accès aux personnes en situation de handicap. Prenons par exemple : Unibank et SOGEBANK ne sont pas accessibles pour une catégorie de personnes ».</i></p> <p>Dans cette même, il est utile de préciser certaines activités promouvant les droits humains et le Genre comme un atelier de vulgarisation &amp; Approche VBG et équité du genre dans les trois (3) communes : Hinche, Port-au-Prince et Gonaïves. L'atelier de vulgarisation fait partie de l'objectif 1 du projet. En termes de résultats, les FSH seraient en mesure de mieux connaître les politiques, actions et services relatifs aux VFF. Un total de 72 participantes sont sensibilisées, motivées et formées sur les thématiques de genre, handicap et de la violence pour les trois communes d'intervention du projet. Faut-il remarquer que ces actions devraient être intensifiées et ciblées pour atteindre les institutions bancaires.</p> <p>En plus des thématiques traitées dans les clubs de débats rentrant dans le cadre des approches genre, soulignons aussi le témoignage du traitement bienveillant reçu par les bénéficiaires entre les mains des agentes de terrain qui sont toutes des femmes.</p>
<p><b>Production de connaissance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Les violences, discriminations et violation de droits des PH peuvent être réduites dans les communautés grâce l'effort des acteurs impliqués</b></li> <li>▪ <b>Les personnes</b></li> </ul>	<p>Ce projet montre en général que les discriminations et violation de droits de PH peuvent être réduites dans nos communautés grâce aux efforts des acteurs concernés directement. A la suite des formations reçues, les PH se sont résolu à s'impliquer dans la lutte contre les discriminations et violences subies. Leur force et leur détermination témoignent de cette leçon apprise. Les personnes handicapées grâce à une prise de conscience de leurs droits se voient constituées une force de pression, engageant une véritable militance au sein de leur famille, au sein des églises...</p>

	<b>malentendantes et non voyantes doivent être incluses dans les projets futurs</b>	On remarque aussi comme le mentionnent plusieurs répondantes les personnes malentendantes et les non voyantes doivent être incluses dans les projets et actions futurs. Tout comme le relaiaient certaines PH l'intégration d'un volet de renforcement économique, d'apprentissage de métier professionnel voire scolaire ont été les différents besoins pressant des PH non prise en compte par le présent projet
--	---	--

**Tableau 12:Analyse des forces et faiblesses**

<b>Analyse Forces Opportunité (FFOM) du projet:</b>	<b>Faiblesses Menaces</b>	<b>Forces du projet :</b> Les véritables forces du projet ont été les formations et sensibilisations
		<b>Faiblesses du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'absence d'un volet de renforcement socio-économique des participantes</li> <li>- La non-intégration des personnes malentendantes</li> </ul>
		<b>Opportunité du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les opportunités profitées par le projet ont été la présence des OCB dans les Zones cibles</li> </ul>
		<b>Menaces du projet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pandémie du COVID 19 fut une des menaces du projet</li> <li>- La situation sociopolitique et sécuritaire fut une autre</li> </ul>

### 8.8.Discussion des données

Dans la foulée de l'analyse qualitative, nous présentons ici une discussion des données recueillies. Cet exercice réunissant données quantitatives et qualitatives propose des réponses soutenues aux questions centrales de l'évaluation selon les critères des termes de références

- ▶ **Pertinence :** *Comment peut-on affirmer que les interventions du projet (objectifs poursuivis et résultats obtenus par le projet) étaient appropriées aux besoins des femmes et des filles Handicapées à Port-au-Prince, aux Gonaïves et à Hinche ?*

En effet, 59% des personnes participant à l'enquête ont une satisfaction forte et 37% ont une satisfaction très forte des activités de formation et de sensibilisation sur les violences faites aux FFH. Pour la formation sur la prise en charge institutionnelle des femmes et filles victimes de violences, le niveau de satisfaction fort est de 53% et 38% déclarent avoir un niveau de satisfaction très fort. Ces données indiquent que plus de 90 % de personnes sont satisfaites des activités de formation contenues au sein de l'objectif premier du projet.

Fondamentalement, la pertinence du projet peut être évaluée comme une contribution à l'amélioration des conditions de vie des FH. En effet, dans les propos des participantes l'accent est ainsi mis sur les besoins en termes de connaissances des droits et de la législation sur les PH en Haïti qui sont satisfaits par les activités du projet. Elles n'ont cessé de se dire

vivre mieux en connaissant leurs droits, en ayant acquis la capacité non seulement de les reconnaître mais aussi de lutter contre les discriminations dans leur environnement. De plus, les appuis psychosociaux ont aidé à renforcer leur capacité psychologique et morale. En outre, certaines PH soutiennent qu'à côté de leur besoin en termes de connaissance de leurs droits, d'autres besoins comme la scolarisation ou l'alphabétisation, l'apprentissage de profession manuelle et le renforcement économique par des activités génératrices de revenu n'ont pas été pris en compte par le projet. On se rappelle de cette participante qui a soutenu (à raison) l'idée que pour connaître les besoins de gens, il faut s'asseoir avec eux. Cette remarque est classique dans l'implémentation des projets communautaires. Souvent les habitants des communautés reprochent aux organisateurs de ne s'asseoir avec eux avant la rédaction du projet. Ce degré de participation se faisant en amont aiderait à connaître les réels besoins des personnes vivant dans les communautés surtout ceux qui sont le plus pressants. A l'instar des bénéficiaires, d'autres parties prenantes participant à l'enquête ont admis qu'un volet renforcement économique est un élément central que le projet n'a pas pris en compte.

► ***Efficacité : Les objectifs poursuivis par ce présent projet, les réalisations et les produits prévus ont-ils été atteints et dans quelle mesure ?***

Pour mieux évaluer les résultats du projet. On mettra en exergue les principaux résultats poursuivis et les données obtenues sur le terrain. On procédera d'abord par le résultat 1 (RI) et ensuite par le résultat 2 (R II).

**R.1** : A la fin du projet les FH de Port-au-Prince, Gonaïves et Hinche seront mieux informées sur les politiques, actions et services relatifs aux VFF. Les compétences qu'elles auront acquises en matière de VFF leur permettront de participer à la prise en charge de leurs congénères.

Selon les données probantes en rapport avec les résultats attendus de l'objectif 1 du projet (renforcement de capacité des FH), presque toutes les bénéficiaires ont participé à des activités de formation et de sensibilisation sur les violences faites aux FFH. Le pourcentage s'élève à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98%) lors de l'enquête de terrain en total. D'ailleurs toutes les répondantes des communes de Gonaïves et de Port-au-Prince ont déclaré avoir participé à ces activités (100%). Les personnes ayant reçu de formation sur la protection contre les violences faites aux FFH sont de 95% dans les deux autres communes et 100% à Port-au-Prince. Par ailleurs les personnes ayant reçu de formation sur le leadership féminin sont de 81% contre seulement 15% qui n'en ont pas reçu. Concernant les activités de formation et de sensibilisation sur l'égalité de genre le nombre est de 97%. En lien avec les formations, parmi les personnes enquêtées, 95% ont reçu des activités de vulgarisation de loi sur la violence et la protection des FFH. À la suite des ateliers de vulgarisation sur les politiques et services en matière de VFF, des clubs de débats ont été régulièrement animés par les différentes agentes de terrain sur les 3 sites du projet.

La participation massive aux activités du club (formations, débats) est confirmée par différentes parties prenantes. Chez les bénéficiaires directs le pourcentage de participation est

estime à 87% en total en rapport avec les données de terrain. Il faut dire qu'aux Gonaïves le taux de participation a été remarquable car il s'élève à 100 %. En plus des formations et sensibilisation des activités de formation en accompagnement psychosocial ont eu lieu. Les thèmes traités sont entre autres le renforcement des capacités technique en matière de VBG, les premiers secours psychologiques et l'Appui psychosocial et guérison de trauma en cas de VBG. Les données reçues corroborent avec cette information car 86% en total des bénéficiaires soutiennent y avoir participé. Bien que le pourcentage de participation aux Gonaïves soit plus élevé qu'aux 2 autres sites : 97% contre 85% à Hinche et 65% à Port-au-Prince).

Ainsi, de ces personnes ayant reçu les formations, 98 % ont répondu savoir quoi faire en cas d'être victime de violence. Une grande proportion (72%) sait, en cas de violence, qu'elle doit entamer des actions auprès de certaines institutions bien spécifiques. En revanche, 26% ont déclaré ne pas savoir. En ce qui concerne les relations sexuelles avec leur partenaire, 83% ont déclaré qu'une relation sexuelle avec leur (partenaire/ménage) contre leur volonté est un viol contre 16 % qui ont eu un avis contraire. On comprend bien qu'en matière de violence sexuelle beaucoup de pas ont été franchis car le nombre est considérable. Cependant beaucoup de travail restent à faire non seulement pour intensifier la sensibilisation auprès de ces femmes mais aussi pour accroître ces actions auprès d'autres personnes de la communauté. Nous aborderons cette partie lors des recommandations.

En effet comme tous les participants le témoignent, on peut aussi remarquer par ces illustrations le degré d'atteinte du résultat I du projet. Ces données émanant de nos différentes sources montrent que les formations et sensibilisations ont été les activités les plus importantes de ce projet. Les parties prenantes les ont accordés une attention spéciale en y concentrant leurs efforts. Ainsi comme nous avons pu le constater les bénéficiaires se sont renforcées sur la connaissance de leurs différents droits et des thématiques ayant rapport avec la prise en charge de la VBG... En plus, bon nombre des participantes se disent plus vigilantes sur les discriminations subies au sein de la société voire dans leur couple. Beaucoup de répondantes mettent aussi l'accent sur les connaissances acquises sur les violences sexuelles dont elles ont l'habitude d'être victime au sein de leur famille. Certains confient qu'au sein de leur famille même leurs conjoints s'adressaient à eux avec des propos discriminatoires. Mais elles ne savaient pas que c'était de la violence. De surcroît leurs maris les obligeaient à avoir des rapports sexuels même contre leur gré. Mais elles ne savaient pas non plus que ce fut de la violence. Elles subissaient de la discrimination et de la violence sans le savoir, mais grâce à IDEH elles disent capable de les reconnaître mais aussi de lutter contre elles ».

Cependant on ne peut en dire autant du deuxième principal résultat du projet de projet par exemple selon certains enquêtés l'objectif de collaboration avec les autorités étatiques ne fonctionnait pas comme prévu.

**R.2** : A la fin du projet, la société civile comprendra mieux les VFFH et changera sa manière de voir les FSH. Les acteurs publics et privés seront capables de répondre aux demandes des

survivant(e)s et les leaders communautaires abordent la VFF de manière intégrée et non discriminatoire

Concernant l'objectif 2 visant à favoriser des réponses plus efficaces de la société civile aux besoins des FH, on peut seulement noter la réalisation de 3 activités de vulgarisation et d'appropriation VBG et Equité de genre dans les trois sites d'implémentation du projet où étaient présentes des organisations de femmes et des OPH. Ensuite différents documents sur la VFFH entourant le projet ont été retrouvés tels : un module de formation sur le Genre, sur la Violence Basée sur le Genre, un Rapport d' « Etude sur la Violence de Genre Faite aux Femmes et aux Filles handicapées » faite à Port-au-Prince, Hinche et Gonaïves. L'implication des OPHs comme organisations faisant partie de la société civile dans sa stratégie de ciblage peut être évoquée aussi. Les FFHs venant des OPHs ont pu développer une culture de lutte surtout contre les discriminations et violences sur les PH et une volonté de dupliquer les formations reçues avec leur entourage. Cet élément été élaboré plus en détails dans les lignes suivantes.

► **Efficienc** : *Dans quelle mesure peut-on affirmer que l'utilisation des ressources financières, humaines et organisationnelles du projet était rationnelle ?*

L'évaluation de l'efficienc du projet est thématiscée par une grande implication des OPH, des instances étatiques et du bon traitement des ressources humaines impliquées dans le projet. Cette première procédure de ciblage qui a permis de toucher un plus grand nombre de PH possibles. Car faisant partie d'organisation la réplication des formations et sensibilisations est plus assurée. En général, 89% des répondants se déclaraient être membre d'une organisation. En plus, la sensibilisation des institutions de l'Etat surtout celles qui sont impliquées dans les réponses en cas de Violences Basées vont leur faciliter les démarches en cas d'être victime. Notons aussi en termes d'événements publics la réalisation d'un atelier de vulgarisation et de promotion du cadre légal sur le genre et le Handicap au sein de chacune des zones cibles, mêmes si les autres parties prenantes se plaignent du manque d'implication des instances étatiques.

► **Durabilité** : *Comment peut-on dire que les résultats obtenus, en particulier les changements positifs dans la vie des femmes et des filles handicapées sont-ils maintenus après la fin de ce projet ?*

Afin de jauger de la durabilité des actions du projet, on a dénombré certains documents institutionnels accessibles :

- ✓ Un module de formation sur le Genre, sur la Violence Basée sur le Genre
- ✓ Un rapport d'« Etude sur la Violence de Genre Faite aux Femmes et aux Filles handicapées » faite à Port-au-Prince, Hinche et Gonaïves
- ✓ Un rapport Ligne de Base du projet
- ✓ Ensuite, d'un point de vue qualitatif, dans la perception de la durabilité du projet on retrouve des changements psychosociaux positifs chez les PH, une certaine accessibilité des instances étatiques et des FH ayant leurs capacités renforcées dans la lutte contre les discriminations et les VBG. En effet, certaines FH soutiennent que les formations et

surtouts les appuis psychosociaux leur ont permis jusqu'à présent d'avoir beaucoup de changements moral et psychologique, en l'occurrence une amélioration de leur estime de soi et de leur confiance en soi. De plus l'implication des autorités étatiques dans les activités de sensibilisation a favorisé les suivis des cas de VBG. En fin de compte, la majorité des FH se disent savoir reconnaître les violences et les discriminations et être en mesure de lutter contre elles.

► ***Impact :*** *Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à mettre fin à la violence à l'égard des femmes Handicapées, à favoriser l'égalité de genre et/ou l'autonomisation des femmes handicapées ?*

Pour évaluer l'impact du projet les répondants ont présenté des constats clairs comme : une réduction considérable de la violence sexuelle domestique chez les FH, Une communauté de PH renforcée au niveau socioéducatif et psychologique. C'est-à-dire une sensation de vivre dans un environnement meilleur même après l'implémentation du projet et en dernier lieu une bienveillante prédisposition des participants à dupliquer les connaissances acquises. En effet, les témoignages des FH relatent qu'autrefois elles subissaient de la violence même au sein de leur propre foyer sans le savoir. Leur conjoint leur obligeait à avoir des rapports sexuels sans leur consentement. Maintenant elles savent que cela constitue une violence sexuelle qu'elles ne doivent pas l'accepter. Plus loin elles ont pris le soin de dupliquer les formations reçues dans le but d'informer plus de personnes possibles des droits des PH. Le résultat a été impactant selon elles : moins de discriminations et un environnement plus favorable à vivre.

► ***Production de connaissance :*** *Comment peut-on dire que le projet génère des leçons apprises et porteur de bonnes pratiques dans le domaine de l'inclusion de Femmes handicapées susceptibles d'être partagées avec d'autres acteurs évoluant dans le domaine?*

- ✓ Les violences, discriminations et violation de droits des PH peuvent être réduites dans les communautés grâce à l'implication voire la détermination des PH. C'est incontestablement une grande leçon enseignée par ce projet. La louable stratégie consistant à concentrer les efforts du projet sur les femmes handicapées elles-mêmes a laissé un vide, celui d'un manque de sensibilisation de leur entourage. Ce sont les FH elles-mêmes qui ont pris sur leur compte de remédier à la situation. Elles se sont attelées à effectuer une campagne de sensibilisation et de militance partout où elles fréquentent : dans leur famille, leur église, leur communauté... force est de constater leur détermination à agir positivement sur la perception de leur entourage
- ✓ Les personnes malentendantes doivent être incluses dans les projets futurs. En effet selon les témoignages de plusieurs enquêtées, ce type de handicap n'a pas été inclus. Ce constat constitue une préoccupation pour les FH qui peut-être ont des proches ou amis dans cette situation.

► **Genre et Droits humains** : *Le projet fait-il avancer l'approche fondée sur le genre et les droits humains dans les institutions étatiques et non étatiques des espaces géographiques ciblés ?*

Le projet a permis un certain avancement de l'inclusion sociale dans les communautés touchées. Cette remarque peut être considérée comme une approche faisant bouger les droits humains. Deux évidences permettent d'étayer cette analyse d'une part les témoignages précédents (évoqués par les FH) concernant l'impact d'un environnement meilleur favorisé par le projet et d'autre part l'assurance d'une certaine accessibilité des services en termes de réponse en cas de VBG.

Plus de FH plus conscientes de leurs droits, des discriminations subies et des VBG. On pourra citer en exemple cette grande partie des répondantes attestant connaître la question d'égalité des sexes. En général, 98% des personnes enquêtées disent que les hommes et les femmes sont tous nés égaux et sont égaux devant la loi. A Hinche, c'est la totalité de FH qui l'a admis. Tandis que 93% déclarent d'accord que les hommes et les femmes ont les mêmes Droits contre seulement 7% qui ne sont pas d'accord.

Finalement les ateliers de vulgarisation et les sensibilisations des autorités étatiques ont permis d'affirmer cette avancée concernant le genre et le droit humain plus précisément le droit des FH : L'état et la société civile sont sensibilisés sur les discriminations et les VFFH

## Conclusion

Nous venons de présenter une discussion des données recueillies et analysées. Tout comme tout au long de nos différentes analyses, on a pu remarquer que l'essentiel de l'efficacité du projet se trouve dans la réussite de l'objectif 1 mentionnant le renforcement des capacités des FH. En effet, les bénéficiaires ont attesté avoir participé aux différentes formations à au moins 95 %. Les différentes parties prenantes aussi ont admis unanimement le succès de ces activités par l'appréciation des personnes ayant pris part. De surcroît, dans la foulée de ces formations, au moins 80 % de ces personnes ont acquis la capacité de détecter les différentes violences sexuelles. En ce qui a trait aux démarches institutionnelles en cas d'être victimes de ce type de violence, au moins 70 % se disent détenir des connaissances adéquates. Par contre l'objectif 2 consistant à rendre efficace les réponses de la société civile aux VFFFH se mesure par l'implication des Organisations de Personnes Handicapées depuis la stratégie de ciblage du projet jusqu'à la disponibilité d'une documentation assez limitée sur les violences Faites aux Femmes et Filles handicapées. L'essentiel de cette documentation étant un Rapport d'« Etude sur la Violence de Genre Faite aux Femmes et aux Filles handicapées » faite à Port-au-Prince, Hinche et Gonaïves.

En plus, on y a trouvé que la pertinence du projet pourra se résumer à une contribution à l'amélioration des conditions de vie des FH surtout au niveau psychosocial. Les bénéficiaires se sentent vivre mieux en connaissant leurs droits grâce aux différentes formations reçues et en ayant leur moral remonté dans le cadre des appuis psychosociaux. Est-ce pourquoi leur satisfaction en ce sens s'est vue élevée à 90 %. La pertinence a été aussi mesurée par la satisfaction ou non des différents besoins de ce groupe de personnes. A cet effet il s'est résulté qu'à côté de ces besoins de renforcement de capacité déjà évoqués plusieurs fois, des besoins en termes d'employabilité et de renforcement économique pressants sont restés lettre morte.

En allant plus loin, l'efficacité du projet s'est vue évaluée fondamentalement par l'implication des OPH et des instances étatiques de lutte contre les VFFFH. Plus de 85 % des bénéficiaires sont membres d'organisation de PH. Cette estimation nous a permis de comprendre leur velléité véhémement de vouloir répliquer les formations reçues. Donc, on pourrait prudemment présager que le projet gagnerait en bénéficiaires indirects à long terme. Toutefois, le manque de financement pourrait ralentir cette initiative, dans la même veine que le manque d'implication des instances étatiques a influencé l'efficacité du projet. Tout compte fait, les parties prenantes ont pu constater une amélioration des services en matière de réponses données aux cas de VFFFH.

L'évaluation de la durabilité du projet elle-même fait montre de changements psychosociaux positifs dans la vie de FH tandis que l'impact se mesure en grande partie par la réduction des violences sexuelles domestiques dans les foyers des FH et leur détermination à combattre les discriminations subies dans leur environnement par la duplication des formations et informations reçues. Comme il fallait s'y attendre, étant donné que l'efficacité se mesure par les activités de renforcement de capacité, la durabilité du projet s'affiche dans le changement de comportement des bénéficiaires. Celle-ci s'est présentée d'abord au niveau psychologique par l'augmentation de la confiance en soi et l'estime de soi à la suite des connaissances acquises et des appuis psychosociaux reçus. Ensuite, on a mentionné cette forte tendance à vouloir propager le message de l'inclusion sociale partout où elles passent. En effet, cette volonté paraissait si extraordinaire

et constante que leur environnement ne pourrait être qu'influencée. Effectivement, l'impact se révélait significatif : les FH bénéficiaires ont eu la sensation des vivre mieux : non seulement psychologiquement bien dans leur peau mais aussi en ayant la sensation de vivre dans des environnements proches un peu plus inclusifs.

A la fin de cette discussion, nous avons entrevu que le projet a laissé derrière lui des communautés de FH (dans les zones cibles bien sûr) plus conscientes de leurs droits, plus conscientes des discriminations et violences subies. Ce résultat constitue une avancée positive en termes de droits humains. Nous avons aussi appris comme nouvelle leçon l'importance de la force et la détermination des FH dans le changement des perceptions et traitements sociaux des PH. En effet, les initiateurs du projet et leurs partenaires doivent désormais prendre en compte que les PH détiennent une volonté indéfectible non seulement de changer leur situation et d'influencer le regard de la société sur elles mais aussi de s'impliquer vaillamment pour l'obtention de ce changement. Les projets futurs doivent savoir adroitement compter sur cette forte motivation. Les recommandations suivantes exposent de manière plus détaillée toutes ces considérations.

## Recommandations

Les recommandations qui découlent des conclusions mettront en évidence des points forts à conforter, des lacunes à combler ou des orientations nouvelles à suivre. Ces recommandations doivent permettre d'améliorer et de réorienter les projets futurs. En effet, nos recommandations s'appuient aussi sur le point de vue d'acteurs non seulement parmi les cent cinquante (150) bénéficiaires primaires interviewés mais aussi de bénéficiaires secondaires et de l'ensemble de l'équipe d'évaluation et sur des données issues d'expériences de terrain. Elles se veulent réalistes et pratiques.

Généralement, elles mettent l'accent sur la double inclusion économique de la communauté des FH à envisager : des actions visant l'employabilité et l'entrepreneuriat doivent être préconisées dans toute action future en faveur des FH. Au niveau de l'efficacité, les recommandations plaident en faveur d'une plus grande implication des FH en amont des projets. Cet exercice permettrait de mieux répondre aux besoins de ces participantes. En ce qui concerne la pertinence, la prise en compte des différents besoins cités plus haut augmenterait automatiquement la pertinence des projets en leur faveur. Plus loin, une plus grande efficacité des projets à venir se conditionne à l'intégration d'un plan de communication autour du projet. Plus précisément l'implémentation d'une matrice de communication aiderait à résoudre ce manque d'information remarqué autour du projet de la part de bénéficiaires. Pour accroître la durabilité des actions et projets, il est important de mettre sur pied des plans de sensibilisation sur les droits des PH au sein des institutions comme les banques, les églises... Il est recommandé aussi d'intégrer la réplication des formations par les bénéficiaires sous forme de sensibilisation comme parties intégrantes des activités de projet.

Les recommandations concernant l'augmentation de l'impact et la lutte pour l'avancement des droits humains vont dans le sens de l'implication de l'environnement immédiat des FH. Les conjoints, les enfants, les parents et la communauté doivent faire l'objet de sensibilisation voire de formation pouvant les aider à appuyer et accompagner les FH. Enfin, La véritable connaissance produite par ce présent projet recommande comme nous l'avons en maintes fois soulignée de prévoir de concert avec les FH un plan de réplication des formations reçues. Bien sûr à cet effet, les renforcer sur des techniques de sensibilisations communautaires pourrait s'avérer nécessaire en conséquence. Le tableau qui suit présente ces principales recommandations.

Tableau 13:Recommandations

Critère d'évaluation	Recommandations	Cibles
<b>Global</b>	<p>D'une manière globale les FH nécessitent une double inclusion afin de garantir leur autonomie financière. Le renforcement des capacités déjà visé dans le cadre de ce projet doit avoir une continuité qui tend à les soutenir d'une part, à travers des économiques et d'autre part à travers l'intégration professionnelle.</p> <p>On énonce ici deux activités phares absentes de ce présent projet. En effet, à la fois les bénéficiaires et autres parties prenantes ont admis qu'un volet de renforcement économique pourrait compléter cet accompagnement des femmes handicapées réalisé par les activités du projet. Il serait intéressant qu'à côté des formations et accompagnements psychologiques, ces femmes handicapées puissent bénéficier soit d'une activité économique rendant effectif leur autonomie financière soit de l'apprentissage d'une profession. La prise en compte d'un volet économique est fortement suggérée à IDEH dans ses projets futurs en faveurs des personnes handicapées.</p>	<p>IDEH, UN Women</p>
<b>Efficacité</b>	<p>Les objectifs de projet doivent être établis avec la participation des principaux bénéficiaires et des acteurs locaux. Les principales recommandations vont dans le sens d'abord d'une analyse des besoins des PH dans les zones cible avant tout projet ou toutes actions futures. Ensuite, d'une consultation effective de la communauté des PH lors de la formulation des objectifs de projet ou d'actions.</p> <p>A travers le critère d'efficacité, certains bénéficiaires font état d'un manque de consultation des FH dans la conception du projet (voir l'analyse qualitative). Cette partie est intimement liée non seulement à la partie précédente (présentée plus haut) mais aussi à la section ayant rapport avec la pertinence. La limite du projet se mesure ici non seulement par rapport à l'objectif 2 qui n'a pas été atteint mais aussi du fait que des besoins pressants en termes économiques et de formation professionnelle des FH n'ont pas été abordés.</p>	<p>IDEH</p>
<b>Pertinence</b>	<p>Des pressantes nécessités des FH bénéficiaires primaires du projet doivent être prises en compte dans les actions futures de IDEH : comme formation professionnelle, alphabétisation / scolarisation et activités économiques... (voir la section précédente). Tels sont les problèmes confrontés par les FH et par d'autres parties prenantes.</p> <p><b>Prévoir dans les actions futures un moyen de toucher un plus grand</b></p>	<p>IDEH, UN Women, BSEIPH</p>

	<p><b>nombre de PH y compris les personnes malentendantes :</b></p> <p>Les personnes malentendantes étaient absentes du projet. A la fois les bénéficiaires et les autres parties prenantes ont évoqué ce manque. Il s'agit ici d'un groupe de personne faisant partie des personnes handicapées dont leurs vulnérabilités sont flagrantes en termes de communication car il faut des dispositifs très particuliers pour toucher.</p>	Women, BSEIPH
<b>Efficiéce</b>	<p><b>Prévoir dans les projets futurs un plan de communication contenant des informations précises autour du projet :</b> le montant global, le cout de chaque bénéficiaire et le cout des activités ...</p> <p>On a remarqué que les bénéficiaires ne maîtrisent pas des informations essentielles autour du projet. Ce problème pourrait être résolu par un plan ou <b>une matrice de communication</b> entourant le projet. Il s'agit aussi de la prise en compte de ce critère de redevabilité en ce qui les concerne.</p>	IDEH
<b>Durabilité</b>	<p><b>Prévoir des actions pour soutenir la répliation des formations et sensibilisation par les PH.</b> La majorité des personnes bénéficiant des formations et renforcement de capacité durant le projet ont exprimé leur vibrant désir de répliquer les formations reçues avec les autres personnes de leur communauté. IDEH et ses partenaires pourraient profiter de cet élan pour favoriser une plus large diffusion et sensibilisation des messages en faveurs des droits des personnes handicapées et contre les VBG. Des institutions comme les banques, les églises et autres pourraient être touchées en la circonstance.</p>	UN Women, IDEH
	<p><b>Prévoir un plan de sensibilisation accrue sur les Droits des PH dans des institutions comme les banques, les églises...</b> ces institutions n'ont pas été touchées par le projet. Les bénéficiaires font face à des discriminations récurrentes en les fréquentant. Il existe même une urgence en la matière à en croire les PH.</p>	IDEH, UN Women,
<b>Impact</b>	<p><b>Pour augmenter l'impact des projets et actions futures en faveur de FH il faut cibler les personnes composant leur entourage tels que leur conjoint, leur famille, les membres des églises et de leur quartier.</b> Les PH sont des êtres de relations elles nous montrent elles-mêmes l'exemple en dupliquant à chaque fois les informations reçues. Un plan de sensibilisation sur les droits des personnes handicapées et sur la lutte contre les discriminations et violences sexuelles devait être adressé aux personnes composant l'environnement des Femmes handicapées. Sa mise en œuvre augmenterait grandement l'impact du projet en facilitant l'inclusion sociale tout en gagnant en efficacité dans la lutte contre le VBG. N'oublions pas que plusieurs recherches révèlent que ce sont de leur entourage que viennent le plus souvent les discriminations et les violences sexuelles subies par les FH.</p>	
<b>Production de connaissances</b>	<p>La force et la détermination des PH à s'impliquer dans le changement de leur traitement social ont été remarquées au cours de l'évaluation. <b>Il importe ici de noter cette leçon : Les communautés de personnes</b></p>	Un Women, IDEH

	<p><b>confrontées à des situations de marginalisation, constituent une force importante prouvant agir sur leur propre cause. Il s'agit de prévoir dans les actions futures de doter les FH et les OPH de plus de moyens pour se renforcer et aider à combattre les discriminations et violences subies.</b> Il serait très avantageux de renforcer les PH en stratégies de sensibilisation et financer une campagne en ce sens, leur permettant d'intervenir efficacement dans la communauté. Il s'agit ici de compter sur les forces des personnes handicapées bénéficiaires dans la lutte pour leurs droits et contre les violences sexuelles dont elles font l'objet.</p>	
<p><b>Égalité de genre et droits humains</b></p>	<p><b>Prévoir dans les actions futures une sensibilisation intensive de l'entourage des FH à savoir leurs conjoints, les leaders et camarades religieux, leurs quartiers.</b> En effet, la prise de conscience de son environnement est capitale pour faire avancer leur cause d'inclusion sociale (donc d'Égalité de genre et de droits humains). Elles-mêmes ont compris la nécessité et ont commencé à le faire (voir plus haut).</p>	<p>UN Women, IDEH</p>

## Fiche du bénéficiaire

### TOTAL DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES ATTEINTES PAR LE PROJET

Type de bénéficiaire primaire	Nombre total
Travailleuses domestiques rémunérées	0
Travailleuses migrantes	0
Militantes politiques/défenseuses des droits humains	0
Travailleuses du sexe	0
Femmes réfugiées/demandeuses d'asile déplacées à l'intérieur du pays	0
Femmes autochtones/de groupes ethniques	0
Personnes lesbiennes, bisexuelles, transgenres	0
Femmes/filles en situation de handicap	368
Femmes/filles vivant avec le VIH/sida	0
Femmes/filles survivantes de violence	17
Prisonnières	0
Femmes et filles en général	385
Autres (à préciser ici :)	
<b>TOTAL DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES PRIMAIRES ATTEINTES</b>	<b>385</b>
Type de bénéficiaire secondaire	Nombre total
Hommes handicapés membres des organisations de/et pour les personnes handicapées dans les zones cibles du projet	168
Femmes membres d'organisations communautaires	225
Personnes lesbiennes, bisexuelles, transgenres	4
Hommes Membres d'organisations communautaires	59
Membres d'organisations confessionnelles	1
<b>Représentants du gouvernement (c.-à-d. décideurs, responsables de la mise en œuvre des politiques)</b>	
Professionnels de la santé (médecins, infirmières, médecins généralistes psychologues)	19
Journalistes/medias	28
Juristes (c.-à-d. avocats, procureurs, juges)	5
Parlementaires	0
Employeurs du secteur privé	0
Travailleurs sociaux/assistants sociaux	0
Personnel en uniforme (c.-à-d. police, armée, maintien de la paix)	4
Autres (à préciser ici :)	
<b>TOTAL DES PERSONNES BÉNÉFICIAIRES SECONDAIRES</b>	<b>513</b>
Personnes bénéficiaires indirectes atteintes	
Autre (total seulement) Garçon et filles/femmes/hommes (étudiant/écoliers-ères ou statut non spécifié)	150
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1048</b>

#### **Pertinence**

- Est-ce que vous pouvez nous parler un peu de l'histoire l'IDEH ?
- Quelle est la mission, vision, objectif de l'IDEH ?
- Comment a pu naître l'idée du présent projet ?
- En quoi les objectifs du présent projet correspondent aux objectifs globaux de l'IDEH ?
- Quel objectif du projet vous paraît le plus important, le plus pertinent ?
- En quoi le présent projet s'aligne avec les politiques publiques sectorielles ciblant les FFH ?
- En quoi le présent projet correspond aux besoins et attentes des FFH Handicapées ?
- Comment a-t-on évalué ces besoins ? qu'est-ce qu'a révélé l'analyse des besoins ?
- Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?

#### **Efficacité**

- Parlez-nous un peu de l'objectif, durée, espaces de mise en œuvre du projet ?
- Pourquoi ces objectifs, cette durée, ces espaces de mise en œuvre, les axes d'intervention du projet ?
- Est-ce que les objectifs du projet ont été atteints ? si oui, à quel niveau/pourcentage ?
- Quels sont les objectifs ou les axes d'intervention ayant atteint le niveau de réussite plus élevé ? Pourquoi ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Combien de bénéficiaires primaires et secondaires ont pu être touchés par le projet ?
- Comment ont été fait le choix des bénéficiaires primaires et secondaires ?
- Quels sont les actions spécifiques du projet ont-ils bénéficiés les bénéficiaires primaires et secondaires du projet ? Est-ce qu'on a évalué le niveau de changement et de satisfaction de ces bénéficiaires ? Peut-on avoir accès à ces documents ?
- Quelles sont les forces internes et externes qui ont favorisé la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du projet ?
- Quelles sont les problèmes internes et externes qui ont favorisé la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du projet ?
- Dans quelle mesure la pandémie Covid-19 a pu affecter les résultats du projet, résilience organisationnelle ?
- Dans quelle mesure le contexte sécuritaire et les instabilités sociopolitiques ont pu affecter les résultats du projet, résilience organisationnelle ?
- Est-ce qu'on a dû mettre en place des changements stratégiques pour faire face à ces problèmes ? Si oui, lesquels ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des chances dans l'accès aux mécanismes de réponses dans les institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap ?
- Est-ce qu'on a pu mettre en œuvre le projet dans la durée prévu au départ ? Est-ce qu'il y a une de prolongation de date ? Pourquoi ?
- Quels sont les mécanismes mis en place pour assurer le suivi des résultats du projet ?
- Comment ont été collectés les données ? Par qui ? à quel intervalle de temps ?

- Combien de fois le projet a-t-il été déjà évalué durant son processus d'exécution ? Par qui ? quand ? regard général sur les résultats obtenus par ces différentes évaluations ?
- Etes-vous satisfaits du niveau d'atteinte des objectifs du projet ?
- Peut-on dire que nous sommes en train d'évaluer un projet réussi ? pourquoi ?

### **Efficiace**

- Quelle est la structure organisationnelle mise en place pour exécuter le projet ? pourquoi cette structure organisationnelle ?
- Combien d'homme et de femmes ont été impliqués ?
- Combien de partenaires (gouvernementaux et non gouvernementaux) ? les rôles et les contributions, importance, intérêts de chacun de ces partenaires ?
- Pensez-vous que les structures organisationnelles mises en place pour la planification et la mise en œuvre du projet ont été adaptées aux objectifs du projet ? Pourquoi ?
- Quelles sont les forces, faiblesses, opportunités menaces de la structure organisationnelle mise en place ? quels sont les changements apportés en cours de route ?
- Pensez-vous que les ressources humaines disponibles pour la planification et la mise en œuvre du projet ont été adaptée aux objectifs du projet ? Pourquoi ?
- Quelles sont les contraintes qu'on a dû affronter concernant les ressources humaines ? Quels sont les avantages ? quels sont les changements apportés en cours de route ?
- Quelle est le budget affecté au projet ?
- Comment a été la distribution du budget par poste de dépense ? quels sont les postes de dépense qui ont pris la plus grande et la moins grande part du budget ? Pourquoi ?
- Pensez-vous que les ressources financières disponibles pour la planification et la mise en œuvre du projet ont été adaptée aux objectifs du projet ? Pourquoi ?
- Est-ce qu'on est parvenu à réaliser toutes les activités avec le budget du projet ? C'est-à-dire le budget a été suffisant ?
- Avez-vous évalué le cout d'un bénéficiaire primaire et secondaire du projet ?
- Quelles sont les contraintes qu'on a dû affronter dans l'exécution du budget prévisionnel du projet ? Quels sont les avantages ? quels sont les changements apportés en cours de route ?
- Est-ce qu'il y a eu des variations annuelles dans le budget ?
- Comment a été pris en compte la question de l'inflation dans la mise en œuvre du budget ? Est-on obligé de réduire sur les activités ?
- Quelle est votre appréciation concernant la rationalité des dépenses réalisées au cours de l'exécution du projet ?
- Quelles sont les mesures ayant été mise en œuvre pour éviter les gaspillages de ressources financières du projet ?
- Même question que la précédente pour les ressources humaines et les ressources en termes de temps.

### **Durabilité et impact**

- Est-ce que IDEH envisage de mettre en œuvre d'autres objectifs en vue d'atteindre d'autres résultats en faveur de la population cible ?
- Est-ce que IDEH a déjà entrepris des démarches en vue d'obtenir d'autres fonds/financement chez les mêmes ou d'autres donateurs en vue de continuer la mise en œuvre du même projet ou d'un projet similaire, cibler les groupes de FFH handicapées dans les mêmes ou dans d'autres espaces territoriaux ?

- Est-ce que d'autres agences gouvernementales et non gouvernementales partenaires du projet ont prévu de continuer la mise en œuvre des activités similaires ou non similaires au projet en vue d'atteindre les mêmes groupes cibles ou d'autres groupes (compte tenu de leur localisation spatiale)
- Dans quelles mesures les activités (formation, sensibilisation, ateliers) mises en œuvre par le projet provoquent un changement durable chez les FFH en termes de protection contre les abus, défenses de droits et d'accès aux services de protections disponibles dans leurs espaces de résidence ou dans le pays de manière générale ?
- Dans quelles mesures les actions mises en œuvre par le projet ont pu renforcer la capacité des instances gouvernementales et non gouvernementales intervenant dans la protection des droits des FFH ?
- Est-ce que l'IDEH a su responsabiliser un nombre important d'acteurs (gouvernement, ONG, organisation communautaire, université, bailleurs) en vue de travailler dans la protection des droits des FFH dans les espaces cibles du projet et dans les pays de manière générale ?
- Est-ce que l'IDEH peut s'auto financer en vue de mettre en œuvre des projets similaires en faveur des FFH ?
- Est-ce que vous aviez observé des velléités, motivations, intérêts de la part des instances gouvernementales en vue de travailler à la défense des droits des FFH dans les zones cibles du projet ou dans d'autres régions du pays ?
- Selon vous, dans quelles mesures le projet contribue à la réduction de la violence chez les FH dans les espaces cibles du projet et dans le pays de manière générale ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il généré des connaissances ainsi que des pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles qui devraient être documentées et partagées avec d'autres praticiens ?

### **Egalité de genre et droits humains**

- Dans quelle mesure les approches fondées sur les droits humains et sensibles au genre ont été intégrées tout au long du projet ?
- Quels aspects des droits humains ont été intégrés au sein de la mise en œuvre de ce projet selon vous ?
- Estimez-vous que le projet fasse avancer l'approche genre et les droits humains dans les institutions étatiques et non étatiques des espaces géographiques ciblés ?
- Estimez-vous que ce présent projet fasse avancer les droits humains dans les régions ciblées ?

## Annexe 2 : Questionnaire d'enquête pour les bénéficiaires directs

Cette étude a pour objectif de collecter un ensemble d'informations sur les résultats du projet « Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et les institutions de lutte contre les VFF pour les femmes et filles en situation de handicap » mis en œuvre par l'IDEH à Port au Prince, Hinche, Gonaïves. Les données collectées dans le cadre de cette étude seront traitées de manière dépersonnalisée, confidentielle et en suivant des buts purement professionnels et scientifiques. Ces données permettront aux responsables de l'IDEH d'avoir des informations précises sur une série de composantes clés du projet afin de mieux satisfaire dans le futur les besoins des communautés cibles et de travailler sur la durabilité des services dans le court, moyen et long terme.

La participation à cette étude se fait de manière volontaire et sous aucune contrainte. Le refus d'y participer ou de ne pas répondre à une question n'occasionne pas la perte des services fournis par le programme.

### Consentement éclairé

***Prière de lire aux bénéficiaire le consentement éclairé avant de commencer la collecte.***

- 1. Le bénéficiaire doit donner son consentement avant de commencer l'enquête.**
- 2. Le collecteur se tâche de protéger les bénéficiaires contre toutes formes d'harcèlement, moral, psychologique. (La distance physique doit être respectée).**
- 3. Le bénéficiaire est protégé contre le PSEA (prévention sur l'exploitation sexuelle).**

**Article 1. (Convention sur la déclaration de l'élimination de la violence contre les femmes).**

Les principes à respecter sont : L'intégrité de la personne. *Ne pas nuire* ni causer du tort au bénéficiaire, GNUE (Groupe Nations Unies pour les Evaluations).

**4. Le droit de la convention des personnes en situation de handicap est à respecter**

***NB : S'il s'agit d'un répondant fillette, les questions doivent être posées en présence de sa mère ou de la personne responsable. En vertu de la (Protection de l'enfance).***

### **Identification de l'enquêteur. trice**

<b>Id.1</b>	Prénom et Nom :	.....
<b>Id.2</b>	Date de l'entrevue (JJ/MM/AA)	_ _ _ _
<b>Id.3</b>	Durée de l'entrevue (HH.MM)	_ _
<b>Id.4</b>	Commune d'intervention du projet (1. Port au Prince, 2. Hinche, 3. Gonaïves)	_

## A. Caractéristiques de la FFH

Code du bénéficiaire :

Pour cette section l'enquêteur choisit la date du jour, 2 lettres du mois, les lettres de l'année suivi de FH et en dernier lieu le nombre de PSH interviewe. Ex : 30MA2023FH01

A.1	Est-ce que la personne qui répond à nos questions est : <b>(1.FFH 2. Personne responsable)</b>	__
A.2	Age de la FFH <i>(veuillez remplir)</i>	-----
A.3	Typologie de handicap :1. <b>Handicap mental/ Intellectuel</b> 2. <b>Physique</b> 3. <b>Sensoriel</b> 4. <b>Si Autres, précisez</b>	__
A.4	Niveau de dépendance de la FH <b>(1. Dépendant d'une tierce personne 2. Semi-autonome, 3. Autonome)</b>	__
A.5	Niveau de scolarité <b>(0. Aucun niveau de scolarité, 1. Préscolaire 2. Primaire, 3. Secondaire, 4. Universitaire)</b>	__
A.6	Statut matrimonial de la FH <b>(1. Célibataire, 2. Mariée, 3. Placée/concubinage, 4. Veuve/séparée/divorcé, 5. Autres)</b>	__
A.7	Position dans la structure du ménage dans lequel elle réside <b>(1. Cheffe de ménage 2. Epouse 3. Fille 4. Mère célibataire 6. Autre)</b>	__
A.8	La FH a des enfants <b>(1. Oui, 2. Non)</b>	__
A.9	Le nombre de personne vivant dans la famille de la FH <i>(veuillez écrire)</i>	<input type="text"/>
A.10	Nombre de personnes handicapées dans la famille de la FH	__
A.11	Combien d'hommes handicapés dans la famille de la FH	__
A.12	Combien de femmes handicapées dans la famille de la FH	__
A.13	Il y a des filles (mineures) handicapées dans la famille	__
A.14	Religion <b>(1. Catholique 2. Protestant 3. Vodouisant 4. Autres, précisez)</b>	__
A.15	Milieu de résidence <b>(1. Urbain 2. Rural)</b>	__

## B- Les services reçus du projet

No.	Est-ce que vous aviez reçu les services suivants dans le cadre de l'exécution du projet par IDEH (1 : Oui, 0 : Non, 99. N/A)	
B.1	Activités de formation et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes handicapées	__
B.2	Formation sur la protection contre les violences faites aux FFH	__
B.3	Formation sur la prise en charge institutionnelle des filles et femmes victimes de violences	__
B.4	Formation sur le leadership féminin	__
B.5	Activités de formation et de sensibilisation sur l'égalité de genre	__
B.6	Réception de flyers, documents sur les droits des personnes handicapées, notamment les FFH	__
B.7	Participer aux clubs de débat avec le centre We-Lead de IDEH	__
B.8	Formation sur l'accompagnement psychosocial, la guérison du trauma/la détresse psychologique	__
B.9	Activités de vulgarisation de loi sur la violence et la protection des FFH	__

B.10	Services prise en charge de la Profamil : Appui médical/ Appui psychologique	__
B.11	Réception de Kit d'urgence (savon, chlorox, nourriture/ration sèche)	__

### C- Le niveau de satisfaction des services reçus du projet

No.	<b>Pouvez-vous nous dire votre niveau de satisfaction concernant les activités suivantes du projet (1. Faible, 2. Moyenne, 3. Fort, 4. Très fort, 5. Je ne sais pas)</b>	
<b>NB : Ne pas répondre pour les activités auxquelles on n'a pas participé</b>		
<b>C.1</b>	Activités de formation et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes handicapées	__
<b>C.2</b>	Formation sur la prise en charge des filles et femmes victimes de violences	
<b>C.3</b>	Activités de formation et de sensibilisation sur l'égalité de genre	__
<b>C.4</b>	Les services de la profamil	
<b>C.5</b>	Utilisation de la ligne SOS	__
<b>C.6</b>	Formation sur le droit de la femme	__
<b>C.7</b>	Activités de vulgarisation de loi sur la violence et la protection des FFH	
<b>C.8</b>	L'appui pendant la période d'urgence (Covid 19)	__
<b>C.9</b>	Participation au Forum sur le genre	__
<b>C.10</b>	Atelier Genre/droit de la femme et VBG	
<b>C.11</b>	2 focus groupe sur des sessions d'échanges et de prévention	
<b>C.12</b>	Les sessions de la prise en VFF	

### D-Questions semi-ouvertes

1) Quelles sont les activités du projet vous avez aimées le plus (Formation, Sensibilisation, appuis médicaux et psychosociaux) ? Pourquoi ?

a. -----  
-----  
-----

2) Selon vous quelles ont été les forces du projet ?

a. -----  
b. -----

3) Quelles ont été les faiblesses selon vous ?

a. -----  
b. -----  
-----

c. Quelles ont été les opportunités et menaces du projet ? (Concept à définir et à traduire en créole)

d. -----  
-----  
-----

Connaissez-vous le cout du projet, de certaines activités réalisées ? si oui, les résultats observés sur le terrain valent-ils le montant dépensé ?

- e. -----  
-----  
-----
- f. -----

---

g. Pensez-vous que le projet a atteint ses objectifs ? Le projet était-il pertinent (important) pour répondre aux besoins des FFH de la zone ? A quel niveau ces besoins ont été satisfaits ?

- h. -----  
-----  
-----
- i. -----
- j. L'insécurité, le pays lock a-t-il eu un impact sur le déroulement des activités du projet d'après vous ? A quel niveau ?
- k. -----  
-----  
-----

---

l. Qu'est-ce qui a changé pour les FFH avec l'implémentation du projet ? Ces changements persistent-ils jusqu'à présent ?

- m. -----  
-----  
-----  
-----
- n. Peut-on affirmer que le projet a contribué à l'autonomie des FFH de la zone ? Expliquez ?
- o. -----  
-----  
-----

---

p. Quels conseils, leçons, bonnes pratiques ou connaissances pouvez-vous partager avec les partenaires (IDEH et Profamil ...) pour leurs prochaines activités ou projet futur ?

q. -----  
-----  
-----

---

---

r. Après la mise en œuvre du projet êtes-vous en mesure d'orienter ou de renforcer un FFH victime de VBG ?

s. -----  
-----  
-----

t. Ce projet vous a-t-il appris des choses sur le genre (Egalite homme / femme), sur les droits humains ? Précisez ?

---

### Annexe 3 : Grille d'entretien avec les partenaires et les bénéficiaires indirects

#### **Grilles d'entretien semi-ouverte avec les partenaires et les bénéficiaires indirect du projet**

Cette étude a pour objectif de collecter un ensemble d'informations sur les résultats du projet « Egalite des chances et accès aux mécanismes de réponse et les institutions de lutte contre les

VFF pour les femmes et filles en situation de handicap » mis en œuvre par l'IDEH à Port au Prince, Hinche, Gonaïves.

Les données collectées dans le cadre de cette étude seront traitées de manière dépersonnalisée, confidentielle et en suivant des buts purement professionnels et scientifiques. Ces données permettront aux responsables de l'IDEH d'avoir des informations précises sur une série de composantes clés du projet afin de mieux satisfaire dans le futur les besoins des communautés cibles et de travailler sur la durabilité des services dans le court, moyen et long terme.

La participation à cette étude se fait de manière volontaire et sous aucune contrainte. Le refus d'y participer ou de ne pas répondre à une question n'occasionne pas la perte des services fournis par le programme.

### **Consentement éclairé**

*Prière de lire aux bénéficiaire le consentement éclairé avant de commencer la collecte.*

- 1. Le bénéficiaire doit donner son consentement avant de commencer l'enquête.**
- 2. Le collecteur se tâche de protéger les bénéficiaires contre toutes formes d'harcèlement, moral, psychologique. (La distance physique doit être respectée).**
- 3. Le bénéficiaire est protégé contre le PSEA (prévention sur l'exploitation sexuelle).**

**Article 1. (Convention sur la déclaration de l'élimination de la violence contre les femmes). Les principes à respecter sont : Intégrité de la personne. *Ne pas nuire ni causer du tort au bénéficiaire, GNUE***

**4. Le droit de la convention des personnes en situation de handicap est à respecter**  
*NB : S'il s'agit d'une répondante fillette, les questions doivent être posées en présence de sa mère ou de la personne responsable (Protection de l'enfance).*

### **Pertinence**

- Est-ce que vous pouvez nous parler un peu du projet « Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et les institutions de lutte contre les VFF pour les femmes et filles en situation de handicap » mis en œuvre par IDEH ?
- Comment a pu naître votre collaboration avec le projet ?
- Est-ce que vous avez signé un protocole d'accord avec l'IDEH dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet ?
- Quels sont les rôles et responsabilités joués dans le processus de mise en œuvre du projet ?
- Comment a commencé cette collaboration ? combien de temps à elle duré ?
- Quelle est la mission, vision, objectif de votre institution ?
- En quoi les objectifs du projet correspondent aux objectifs globaux de l'IDEH ?
- Quel objectif du projet vous paraît le plus important, le plus pertinent ?
- En quoi selon vous le présent projet s'aligne avec les politiques sectorielles ciblant les FFH ?
- En quoi selon vous le présent projet correspond aux besoins et attentes des FFH Handicapées ?

- Qu'est-ce que vous savez de la stratégie de ciblage des FFH bénéficiaires et des zones géographiques du projet ?
- Dans quelle mesure la stratégie de ciblage des bénéficiaires et des zones géographiques du projet était-elle appropriée et claire ?

### **Efficacité**

- Quel regard portez-vous sur la qualité de collaboration avec le projet ? quels sont les points forts ? quels sont les points faibles ?
- En gros, êtes-vous satisfait de la collaboration ?
- Quelles sont les forces internes et internes qui ont favorisé la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du projet ?
- Quelles sont les forces internes et internes qui ont favorisé la collaboration de votre institution avec le projet ?
- Dans quelle mesure la pandémie Covid-19 a pu affecter votre collaboration avec le projet ?
- Dans quelle mesure le contexte sécuritaire et les instabilités sociopolitiques du pays ont pu affecter votre collaboration avec le projet ?
- Est-ce qu'on a dû mettre en place des changements stratégiques pour faire face à ces problèmes ? Si oui, lesquels ?
- Peut-on dire que la collaboration avec le projet a été une grande réussite ? pourquoi ?
- Quelle est votre appréciation personnelle des principales forces, faiblesses, opportunités, et menaces du projet ?

### **Durabilité et impact**

- Est-ce que votre institution envisage de mettre en œuvre d'autres objectifs en vue d'atteindre d'autres résultats en faveur de la population cible par le projet ?
- Est-ce que votre institution a déjà entrepris des démarches en vue d'obtenir d'autres fonds/financement chez les mêmes ou d'autres donateurs en vue de continuer la mise en œuvre d'un projet similaire, cibler les groupes de FFH handicapées dans les mêmes ou dans d'autres espaces territoriaux ?
- A votre connaissance, est-ce que d'autres agences gouvernementales et non gouvernementales partenaires du projet ont prévu de continuer la mise en œuvre des activités similaires ou non similaires au projet en vue d'atteindre les mêmes groupes cibles ou d'autres groupes (compte tenu de leur localisation spatiale)
- Selon vous, dans quelles mesures les activités (formation, sensibilisation, ateliers) mises en œuvre par le projet provoquent un changement durable chez les FFH en termes de protection contre les abus, défenses de droits et d'accès aux services de protections disponibles dans leurs espaces de résidence ou dans le pays de manière générale ?
- Selon vous, dans quelles mesures les activités (formation, sensibilisation, ateliers) auxquelles votre institution a participé dans le cadre de ce projet provoquent un changement durable chez les FFH en termes de protection contre les abus, défenses de droits et d'accès aux services de protections disponibles dans leurs espaces de résidence ou dans le pays de manière générale ?

- Dans quelles mesures les actions mises en œuvre par le projet ont pu renforcer la capacité des instances gouvernementales et non gouvernementales intervenant dans la protection des droits des FFH ?
- Est-ce que dans le cadre de votre collaboration avec le projet, votre institution a su responsabiliser un nombre important d'acteurs (gouvernement, ONG, organisation communautaire, université, bailleurs) en vue de travailler dans la protection des droits des FFH dans les espaces cibles du projet et dans les pays de manière générale ?
- Est-ce que votre institution peut s'auto financer en vue de mettre en œuvre des projets similaires en faveur des FFH ?
- Est-ce que vous aviez observé des velléités, motivations, intérêts de la part des instances gouvernementales en vue de travailler à la défense des droits des FFH dans les zones cibles du projet ou dans d'autres régions du pays ?
- Selon vous, dans quelles mesures le projet contribue à la réduction de la violence chez les FH dans les espaces cibles du projet et dans le pays de manière générale ?

### **Egalité de genre et droits humains**

- Dans quelle mesure les approches fondées sur les droits humains et sensibles au genre ont été intégrées tout au long du projet ?
- Quels aspects des droits humains ont été intégrés au sein de la mise en œuvre de ce projet selon vous ?
- Estimez-vous que le projet fasse avancer l'approche genre et les droits humains dans les institutions étatiques et non étatiques des espaces géographiques ciblés ?
- Estimez-vous que ce présent projet fasse avancer les droits humains dans les régions ciblées ?

### **Production de connaissance**

- Dans quelle mesure le projet a-t-il généré des connaissances ainsi que des pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles qui devraient être documentées et partagées avec d'autres praticiens ?
- Quelles bonnes pratiques ou connaissances devrait-on tenir compte lors des prochaines activités ou projet futur ?

### **Annexe 4 : Liste de documents consultés**

- Gestion d'une subvention du fonds d'affectation spéciale de l'ONU, manuel du bénéficiaire section 7 : l'évaluation finale externe des projets
- Entre le mouvement des femmes et le mouvement des personnes handicapées : mobilisations intersectionnelles des femmes handicapées en Haïti, Dominique Masson, Stephen Baranyi and Ilionor Louis, Volume 27, Numéro 2, Octobre 2021
- Chaîne de résultats du projet : Illustration du but et des résultats du projet, IDEH
- Handicap et Représentations sociales en Haïti, Altanas Sully, 2015
- « Etude sur la violence de genre faite aux femmes et aux filles handicapées », Port au prince, Hinche et Gonaïves, IDEH, Novembre 2021
- RAPPORT ETUDE Ligne de Base du projet « Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les VFF pour les femmes et les filles en situation de handicap », IDEH, 2020
- Annexe C : Structure du rapport initial,

#### Annexe 5 : Liste des parties prenantes/partenaires clés à consulter

- Initiative pour un Développement Durable et Equitable en Haïti (IDEH) ;
- Organisation des Nations Unies pour les Femmes (ONUFEMMES) ;
- Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration (BSEIPH) ;
- Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne (PROFAMIL)
- Bénéficiaires primaires : 150 femmes et filles handicapées ;

- Bénéficiaires secondaires : institutions prestataires de services, organisations de/et pour les personnes handicapées ;
- Christian Blind Mission (CBM)

**Annexe 6 :Matrice d'évaluation de projet**

Projet : « *Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponses et institutions de lutte contre les violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap Port-Au-Prince, Hinche, Gonaïves* ».

<p><b>Question d'évaluation 1 : Comment peut-on affirmer que les interventions du projet (objectifs poursuivis et résultats obtenus par le projet) étaient appropriées aux besoins des femmes et des filles Handicapées à Port-au-Prince, aux Gonaïves et a Hinche ?</b></p>	<p><b>Critère 1 : Pertinence</b></p>
--	--

<i>Sous-questions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Méthodes de collecte de données</i>	<b>Principales sources de données / informations</b>	<i>Méthodes d'analyse des données / Triangulation</i>
Les différents objectifs et résultats et services fournis par le projet correspondent-ils aux besoins et attentes des 150 bénéficiaires primaires touchés ?	<p><i>% de bénéficiaires primaires (FFH) déclarant que le service répondait à leurs besoins et attentes.</i></p> <p><i>Nombre de bénéficiaires secondaires admettant que le projet permet aux FFH de Port-au-Prince, Hinche et Gonaïves de bénéficier de meilleurs services de prise en charge.</i></p>	<p><i>Questionnaire/focus group avec les bénéficiaires primaires.</i></p> <p><i>Entretien semi-structures avec les bénéficiaires secondaires.</i></p> <p><i>Analyse documentaire des données et observations in situ de terrain et des résultats et objectifs du projet</i></p>	<p><i>Données statiques issues des questionnaires / verbatim de focus group des bénéficiaires primaires</i></p> <p><i>Verbatim d'entretiens semi-structures des bénéficiaires secondaires.</i></p> <p><i>Données crédibles issues de recherches et enquête de terrain / document de projet</i></p>	<p><i>Analyse statistique des questionnaires</i></p> <p><i>Analyse descriptive et interprétation : confrontation entre le prévu et le réel, analyse FFOM, comparaison thématique...</i></p>
<b>Question 2 : Les objectifs poursuivis par ce présent projet, les réalisations et les produits prévus ont-ils été atteints et dans quelle mesure ?</b>				<b>Critère 2 : Efficacité</b>
<i>Sous-questions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Méthodes de collecte de données</i>	<b>Principales sources de données / informations</b>	<i>Méthodes d'analyse des données / Triangulation</i>

Les 2 objectifs intermédiaires et les 6 résultats immédiats, ont-ils été atteints ?	<i>% de FFH ou bénéficiaires primaires renforcés dans les thématiques visées. # de bénéficiaires secondaires ou d'institutions étatiques et OSC répondant plus efficacement aux besoins des FFH. # de réponses données par ces institutions thématiques d'efficaces</i>	<i>Test de connaissance / questionnaires pour les Bénéficiaires primaires.  Entretien semi-structures pour les bénéficiaires secondaires.  Revue des Documents institutionnels témoignant des réponses efficaces aux cas de VBG</i>	<i>Données statiques issues des Test de connaissance et questionnaires pour les FFH  Verbatim des entretiens semi-structures</i>	<i>Analyse statistique des tests et questionnaires Analyse descriptive et interprétative des entretiens : confrontation entre le prévu et le réel, analyse FFOM, comparaison thématique... Analyse documentaire</i>
<b>Question 3 : Dans quelle mesure peut-on affirmer que l'utilisation des ressources financières, humaines et organisationnelles du projet était rationnelle ?</b>				<b>Critère 3 : Efficience</b>
<i>Sous-questions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Méthodes de collecte de données</i>	<i>Principales sources de données / informations</i>	<i>Méthodes d'analyse des données / Triangulation</i>
Les différentes activités organisées en faveur des FFH et des acteurs étatiques et de la société civile ont-elles été rentable en tenant compte d'une analyse coûts / résultats ?	<i>Montant du budget alloué à chaque activité.  # Ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre des activités. Perception des bénéficiaires de l'importance des activités</i>	<i>Revue documentaire /  Entretiens semi structurés des bénéficiaires secondaires Questionnaires et focus group des bénéficiaires primaires</i>	<i>Documents de projet.  Données provenant des Verbatim des focus group et entretiens avec les bénéficiaires primaires et secondaires Données provenant des questionnaires</i>	<i>Analyse documentaire / Analyse cout-résultats Analyse FFOM  Analyse descriptive et interprétative : thématisation des perceptions des bénéficiaires par rapport à l'importance des activités</i>
<b>Question 4 : Comment peut-on dire que les résultats obtenus, en particulier les changements positifs dans la vie des femmes et des filles handicapées sont-ils maintenus après la fin de ce projet ?</b>				<b>Critère 4 : Durabilité</b>

<i>Sous-questions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Méthodes de collecte de données</i>	<b>Principales sources de données / informations</b>	<i>Méthodes d'analyse des données / Triangulation</i>
Quels sont les différents éléments traduisant la pérennisation des impacts du projet dans le temps ?	<i>Documentation accessible sur les VFFFH au moment de l'évaluation finale du projet. % de cas de VBG sont traités et référencés. # services et outils dans le cas des VFFFH accessibles.</i>	<i>Revue documentaire Focus group et questionnaires pour les bénéficiaires primaires Entretiens semi-directifs pour les bénéficiaires secondaires</i>	<i>Documents institutionnels accessibles Données quantitatives issues de questionnaires et verbatim de focus group et entretiens semi-structurés avec les bénéficiaires secondaires</i>	<i>Analyse documentaire Analyse descriptive des services disponible selon les données issues de questionnaire et focus group et entretien Analyse FFOM</i>
<b>Question 5 : Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à mettre fin à la violence à l'égard des femmes Handicapées, à favoriser l'égalité de genre et/ou l'autonomisation des femmes handicapées ?</b>				<b>Critère 5 : Impact</b>
<i>Sous-questions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Méthodes de collecte de données</i>	<b>Principales sources de données / informations</b>	<i>Méthodes d'analyse des données / Triangulation</i>
Les activités de formation, sensibilisation et de prise en charge contribuent-elles à la réduction de la violence chez les FH dans les espaces cibles du projet et dans le pays de manière générale ?	<i>% de cas de VBG diminués à la suite du projet</i>	<i>Revue documentaire Entretien semi-structuré avec les bénéficiaires secondaires. Donnes issues des focus group concernant les Perceptions des bénéficiaires primaires</i>	<i>Documents institutionnels sur les cas de VBG Données recueillies des entretiens et focus group</i>	<i>Analyse de contribution Analyse comparative Analyse statistique et descriptive</i>
<b>Question 6 : Comment peut-on dire que le projet génère des leçons apprises et porteur de bonnes pratiques dans le domaine de l'inclusion de Femmes handicapées susceptibles d'être partagées avec d'autres acteurs évoluant dans le domaine ?</b>				<b>Critère 6 : Production de connaissances</b>
<i>Sous-questions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Méthodes de collecte</i>	<b>Principales</b>	<i>Méthodes d'analyse</i>

		<i>de données</i>	<b>sources de données / informations</b>	<i>des données / Triangulation</i>
<p>Selon vous, le projet a-t-il apporté des leçons ainsi que des pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles qui devraient être documentées et partagées avec d'autres praticiens ?</p>	<p><i># de pratiques innovantes apportées par le projet contre la violence Basée sur le Genre.</i></p> <p><i># de Leçons apprises thématiques par les bénéficiaires primaires et secondaire et parties prenantes</i></p>	<p><i>Focus group avec les bénéficiaires primaires</i></p> <p><i>Entretien semi-directif avec les bénéficiaires secondaires et parties prenantes</i></p>	<p><i>Verbatim de focus group</i></p> <p><i>Verbatim d'entretien</i></p>	<p><i>Analyse de contribution</i></p> <p><i>Analyse descriptive et interprétative</i></p>
<b>Question 7 : Le projet fait-il avancer l'approche fondée sur le genre et les droits humains dans les institutions étatiques et non étatiques des espaces géographiques ciblés ?</b>				<b>Critère 7 : Egalité de genre et droits humains</b>
<i>Sous-questions</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Méthodes de collecte de données</i>	<b>Principales sources de données / informations</b>	<i>Méthodes d'analyse des données / Triangulation</i>
<b>Quelles approches fondées sur les droits humains et sensibles au genre ont été intégrées tout au long du projet ?</b>	<p><i># Activités de promotion des droits humains et des droits de la femme réalisées par le projet</i></p> <p><i># approche genre présente dans le recrutement des ressources humaines et durant l'implémentation du projet (respect de quotas de femme, priorité aux femmes enceintes, aux enfants...)</i></p>	<p><i>Revue Documentaire des documents de projet : rapport d'activités réalisées, rapports périodiques et final de projet.</i></p> <p><i>Liste des ressources humaines du projet.</i></p> <p><i>Focus group avec les bénéficiaires directs et entretien avec les parties prenantes</i></p>	<p><i>Documents de projet, Rapport périodique et final du projet</i></p> <p><i>Verbatim de focus group et d'entretiens avec les parties prenantes</i></p>	<p><i>Analyse documentaire / Analyse intersectionnelle de genre</i></p>

### Annexe 7 : Documents à consulter

- Des documents de stratégie nationale pertinents
- Le document de projet et la théorie du changement (proposition).
- Le cadre des résultats et des ressources.
- Le rapport de base.
- Tous les outils de collecte de données, les plans de suivi, les indicateurs et les données collectées.
- Les rapports d'avancement et les rapports annuels du projet.
- Les rapports d'évaluations précédentes du projet et/ou de l'organisation, le cas échéant.



**APPEL À CONSULTATION POUR L'ÉVALUATION FINALE DU PROJET  
« Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponses et institutions de lutte contre les violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap »**

<b># Consultation Référence</b>	<b>00A05.C.UN. IDEH</b>
<b>Organisation</b>	Initiative pour un Développement Equitable en Haïti (IDEH)
<b>Financement</b>	Fonds D'affectation Des Nations Unis Pour L'élimination De La Violence Faites Aux Femmes
<b>Lieu d'affectation</b>	Haïti avec missions sur le terrain (Gonaïves, Hinche et Port-au-Prince)
<b>Langue requise</b>	Français
<b>Date de publication</b>	02 Février 2023
<b>Date limite de réception des dossiers :</b>	2 février 2023
<b>Durée de la consultation</b>	trois (3) mois à partir de la date de signature du contrat
<b>Date limite de réception des dossiers :</b>	10 février 2023
<b>Date de début</b>	Février 2023

**Sigles et  
Acronymes**

BSEIPH	Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des personnes handicapées
MCFDF	Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme
<i>FFSH</i>	Femmes et filles en situation handicap
IDEH	Initiative pour un Développement Equitable en Haïti
VFFH	Violence faite aux femmes et aux filles
FH	Femme handicapée
PROFAMIL	L'Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne (PROFAMIL)
PH	Personne handicapée
OPH	Organisation de/et pour les personnes handicapées

## **PRESENTATION, HISTORIQUE ET CONTEXTE**

### **PRESENTATION IDEH ET CONTEXTE DU PROJET**

Créé en 2012, IDEH est une organisation haïtienne à vocation féministe dont la mission est de contribuer à la création de conditions favorables pour que les femmes haïtiennes puissent s'affranchir de la domination, de l'exclusion, de l'exploitation, et participent sans discrimination au développement du pays. IDEH intervient sur quatre (4) champs d'action prioritaires : Santé, violences basées sur le Genre, éducation à l'égalité, Genre, handicap et ses actions se basent sur trois (3) stratégies principales : le renforcement du pouvoir des femmes, le plaidoyer et la recherche. Ainsi, depuis 2014, IDEH inscrit l'intersectionnalité comme principe d'intervention dans ses actions pour le respect des droits des femmes et la lutte contre la VBG. Au cours de cette même année, elle a commencé un partenariat avec une Organisation Internationale, dont le but était d'introduire les notions de genre et de droits des femmes dans la communauté des PH parmi les priorités du secteur handicap en Haïti. En 2016 elle a entamé des actions de plaidoyer, de sensibilisation et d'autonomisation des femmes handicapées afin que le handicap soit pris en compte de manière transversale dans le secteur des droits des femmes.

Selon les données du recensement de la population de 2003, 1,5% de la population haïtienne ont un handicap et 51,2% d'entre elle sont des femmes. La majorité d'entre elles ne bénéficient pas de la jouissance intégrale de leurs droits. Aussi elles constituent l'un des groupes les plus vulnérables de la société. La problématique des personnes handicapées en Haïti est complexe, les personnes ayant une déficience vivent souvent dans des conditions difficiles et ne sont pas réellement intégrées dans la société. Les principaux maux dont elles souffrent sont la marginalisation et la discrimination et la violence liée à leur genre et à leur déficience physique et/ou mentale.

La problématique de la violence constitue la toile de fond du mouvement féministe en Haïti. Apparu en Haïti au début des années 80, ce mouvement se donne pour mission de combattre toute forme de violence et de discrimination dont sont victimes les femmes. Toutefois, malgré les acquis sociaux et démocratiques liés au mouvement féministe haïtien, les femmes handicapées se sentent toujours exclues et ce, malgré la reconnaissance du droit des personnes handicapées dans la constitution de 1987, la création du Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme (MCFDF) en 1994 et du Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH).

Ainsi, En 2008, une nouvelle génération de femmes handicapées issus des organisations de/et pour la personne handicapée a émergé en Haïti principalement à Port-au-Prince et selon elles, ni les revendications des mouvements féministes et des personnes handicapées, ni les transformations institutionnelles obtenues par ceux-ci n'ont pris en compte les voix et les besoins spécifiques des femmes handicapées. Elles dénoncent alors les croyances populaires qui incitent au viol des femmes handicapées en affirmant qu'une relation sexuelle avec celles-ci porte chance à l'homme ou lui attire de la chance. Elles dénoncent également le fait que les initiatives visant la réduction de la violence faite aux femmes et aux filles en Haïti ne sont pas inclusives des femmes handicapées et que les refuges, les lignes téléphoniques et les informations disponibles pour les femmes victimes de violences ne leur sont pas non plus accessibles. Enfin, elles s'insurgent contre le déni du droit des femmes handicapées à la justice : « elles sont tournées en dérision par les policiers lorsqu'elles tentent de porter plainte contre les violences, les postes de police et les tribunaux ne sont pas accessibles, il n'y a pas d'interprètes pour les femmes sourdes,

et les policiers, tribunaux et juges ne sont formés ni sur l'approche inclusive du handicap, ni sur le Genre ».

Les femmes et les filles handicapées font face à la violence et à l'exclusion basées sur leur genre et leur handicap. Elles sont doublement discriminées. La violence dont elles sont l'objet est une combinaison de leur genre et de leur déficience physique, sensorielle ou intellectuelle. Leur situation est plus inquiétante que celle des autres femmes et même par rapport aux hommes handicapés.

La lutte pour la défense des droits des personnes handicapées, des femmes en particulier et aussi contre la violence dont elles sont victimes concerne toute la société en générale, pas seulement les personnes dites handicapées. En ce sens plusieurs organisations dont IDEH 2014, se sont rejointes à la lutte pour garantir à ces personnes la jouissance de leur droit et aussi pour une meilleure prise en charge des femmes handicapées dans les cas de violences faites aux femmes et aux filles.

Ainsi, en 2019 l'Initiative pour un Développement Equitable en Haïti, IDEH lance le projet « Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap », avec le financement du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes géré par l'UNWOMEN. En partenariat avec L'Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne (PROFAMIL). L'objectif de ce projet a été de permettre aux Femmes et aux filles Handicapées dans les trois zones ciblées (Gonaïves, Hinche et Port-au-Prince), de bénéficier, de manière adéquate, des services offerts par les institutions dans les cas de violence faites aux femmes et aux filles.

## **DESCRIPTION DU PROJET ET DE SA MISE EN ŒUVRE**

Echelonné sur une période de 39 mois (01 Décembre 2019- février 2023), le projet « Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap » s'agissait d'un projet basé sur les thématiques de Violence basée sur le Genre et l'accessibilité des Femmes handicapées aux services offerts par les opérateurs de la chaîne protection contre la violence faites aux femmes et aux filles.

### **Stratégie, chaîne de résultats et mise en œuvre.**

Ce projet a adopté une stratégie basée sur plusieurs composantes comme la Formation, Recherche Sensibilisation, Communication ; et Plaidoyer et ainsi que l'accessibilité universelle afin d'atteindre ses objectifs qui visaient à :

- ✓ Outiller les femmes handicapées dans les régions cibles de nouvelles compétences dans les domaines du droit des femmes et handicap afin qu'elles soient pour qu'elles puissent mieux faire valoir leurs droits ;
- ✓ Documenter la Violence faite aux filles et femmes handicapées est connue et documentée ».
- ✓ Faire en sorte que FH renforcées développent des mécanismes de soutien pour assurer la réponse et le référencement de cas de VBG.
- ✓ Intensifier les efforts de sensibilisation de l'opinion publique sur les violences faites aux femmes et aux filles handicapées.
- ✓ Faire en sorte que les acteurs nationaux de lutte contre les VFF, et de services, s'engagent à intégrer le handicap dans leurs actions et politique.

- ✓ Sensibiliser sur la prise en charge, les services et outils VVF pour qu'ils soient accessibles pour les femmes handicapées ».
- ✓ Ce projet a pour but : « Dans les régions ciblées, les FFSH sont en mesure de bénéficier de manière adéquate des services offerts par les institutions dans des cas de violence faite aux femmes et aux filles ». Et contient deux (2) résultats intermédiaires et six (6) résultats immédiats :
  - **Résultats intermédiaires (R1)** : « Dans 3 zones du pays (Port-Au-Prince, Gonaïves et Hinche), les capacités des FFH ciblées, sont renforcées en termes de leadership en général, de réponse en matière de VBG et d'influence au niveau communautaire et politiques publiques inclusives. »
  - **Résultat immédiat 1.1**: « La Violence faite aux filles et aux femmes handicapées est connue et documentée ».
  - **Résultat immédiat 1.2**: « Les FH sensibilisées et outillées sont dotées de nouvelles compétences en leadership et sont en mesure de mieux faire valoir leurs droits ».
  - **Résultat immédiat 1.3**: « Les OPHs sont renforcées et développées des mécanismes de soutien pour assurer la réponse et le référencement des cas de VFF ».
  - **Résultats intermédiaires (R2)** : « Les instances étatiques et la société civile et haïtienne répondent plus efficacement aux besoins des FSH ».
  - **Résultat immédiat 2.1**: « L'égalité des chances, la participation sociale et les droits des femmes handicapées sont promues et respectés ».
  - **Résultat immédiat 2.2**: « Les acteurs nationaux de lutte contre les VFF, de protection et de réponses s'engagent à intégrer le handicap dans leurs actions et politiques.»
  - **Résultat immédiat 2.3**: « La prise en charge, les services et outils VVF sont accessibles.»

Le projet arrive à sa fin et plus de deux-cent (200) femmes handicapées dans les régions de Gonaïves, Hinche et Port-au-Prince ont été touchées par ce projet ainsi que plusieurs acteurs de lutte et la prise en charge des femmes victimes de violence. A travers des activités basées sur la formation, la sensibilisation, l'autonomisation et le plaidoyer, l'accessibilité des soins et services.

Cet appel à expertise lancé par IDEH se donne pour objet de conduire une évaluation finale pour comprendre dans quelle mesure et de quelle manière les réalisations et objectifs du projet « Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap » sont atteints en se référant au cadre logique du projet. Un résumé des informations clés du projet est présenté dans le tableau ci-dessous :

Organisation	Initiative pour un Développement Equitable en Haïti (IDEH)
Titre du projet	Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponses et institutions de lutte contre les violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap
Pays et Zones géographiques	Haïti 3 régions : Gonaïves, Hinche et Port-au-Prince
Public cible et bénéficiaires du projet	Bénéficiaires primaires Femmes et filles handicapées (150), Bénéficiaires secondaires (351 au total) Les organisations de/et pour les personnes handicapées

	Des prestataires de service, organisations et institutions de lutte contre les violences faites aux filles
Formes spécifiques de violence abordées par le projet	Violences basées sur le Genre et sur les femmes handicapées
Durée du projet	39 mois (01 Décembre 2019 – février 2023)
Budget	595, 022,00 USD
Principaux partenaires d'exécution et parties prenantes	L'Association pour la Promotion de la Famille Haïtienne (PROFAMIL). Bureau du Secrétaire d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH)
Financement	Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

### **FINALITE DE L'EVALUATION**

Cette évaluation entend apprécier les résultats atteints par le projet. Elle se propose aussi de voir dans quelle mesure les objectifs préalablement fixés sont atteints. Elle se réalisera en fonction des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité, et d'impact. Les résultats de l'évaluation finale seront partagés avec Le Fond d'affectation des Nations-Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes gérées par l'UNWOMEN, IDEH et son partenaire PROFAMIL et permettront d'orienter leurs projets futurs concernant les violences faites aux femmes et aux filles handicapées.

### **OBJECTIFS ET DOMAINE D'APPLICATION DE L'EVALUATION**

Champ d'application de l'évaluation

La consultation s'étendra sur une période maximale de trois (3) mois après la signature du contrat. Ce délai commencera à compter de la signature du contrat. A noter que les périodes de validation ne sont pas incluses. Cette évaluation finale doit tenir compte de toute la durée de l'implémentation du projet, et doit couvrir les trois (3) zones cibles du projet (Port-au-Prince, Gonaïves et Hinche). Et enfin tenir compte de tous les bénéficiaires, partenaires et parties prenantes au projet.

#### **Les Objectifs de l'évaluation**

Cet appel à expertise a pour objectif de réaliser une évaluation finale pour comprendre dans quelle mesure et de quelle manière les objectifs du projet « Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap » sont atteints en se référant au cadre logique du projet.

Cette évaluation finale devra mesurer les résultats atteints ainsi que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact des activités du projet auprès des bénéficiaires primaire et secondaire et des parties prenantes. Cette évaluation examinera le processus de mise en œuvre du projet et les résultats en matière de renforcement des capacités des divers bénéficiaires et la contribution du projet au renforcement et la sensibilisation des bonnes pratiques des acteurs de la

société civile impliqués dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles dans les régions ciblées. Les objectifs suivants (non exhaustifs) doivent être considérés pour réaliser cette évaluation finale :

**De manière générale :**

- ✓ Évaluer l'ensemble du projet au cours de ses 39 mois d'exécution (01 Décembre 2019-février 2023), par rapport aux critères d'efficacité, de pertinence, d'efficience, de durabilité, de génération de connaissances et d'impact, ainsi qu'aux critères transversaux d'égalité de genre et de droits humains ;
- ✓ Identifier et documenter les enseignements clés et les bonnes pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, à des fins d'apprentissage.

**De manière spécifique :**

- ✓ Vérifier dans quelle mesure le projet a contribué au renforcement des mécanismes de réponse des acteurs de la société civile et au référencement des cas de violence faite aux femmes et aux filles ;
- ✓ Vérifier et évaluer la contribution du projet dans la documentation sur les violences faites aux femmes et aux filles handicapées ;
- ✓ Évaluer la contribution du projet dans la promotion de l'égalité des chances, la participation sociale et le droit des femmes handicapées ;
- ✓ Évaluer l'efficacité du projet, y compris sa stratégie de mise en œuvre, ses dispositions institutionnelles ainsi que ses systèmes de gestion et d'exploitation et son rapport coûts-résultats ;
- ✓ Évaluer si le projet a été mis en œuvre en suivant une approche sensible aux principes des droits de l'homme et de l'égalité des sexes ;

**QUESTIONS ET CRITERES D'EVALUATION**

**Pertinence :**

- ✓ Dans quelle mesure les résultats obtenus (objectif, réalisations et produits du projet) continuent-ils d'être pertinents pour les besoins des femmes handicapées ?
- ✓ Les objectifs et l'approche du projet sont-ils pertinents pour apporter des changements importants par rapport au contexte ?
- ✓ Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux défis liés à la problématique de la violence faites aux femmes handicapées en Haïti principalement dans les zones ciblées par le projet ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre?
- ✓ Le projet était-il pertinent par rapport à la prise en charge des femmes ayant un handicap victimes de violences principalement dans les régions ciblées ?
- ✓ Le projet était-il pertinent par rapport aux besoins et aux priorités des groupes cibles/bénéficiaires ?

**Efficience :**

- ✓ Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficace et rentable ?
- ✓ Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie, notamment en ce qui concerne le nombre de partenaires de mise en œuvre et d'autres activités ?

- ✓ Dans quelle mesure le projet a-t-il collecté et utilisé les données pour suivre les résultats ?
- ✓ Efficacité :
- ✓ Dans quelle mesure l'objectif, les réalisations et les produits prévus du projet (résultats du projet) ont-ils été atteints et comment ?
- ✓ Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- ✓ Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des chances dans l'accès aux mécanismes de réponses dans les institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap ?
- ✓ Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ?

## **Durabilité**

- ✓ Dans quelle mesure les résultats obtenus, en particulier les changements positifs dans la vie des femmes et des filles (niveau de l'objectif du projet), sont-ils maintenus après la fin de ce projet ?
- ✓ La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie appropriée de durabilité et de sortie pour soutenir les changements positifs dans l'accès aux mécanismes de réponses dans les cas de violences pour les femmes et les filles handicapées en Haïti après la fin du projet ?
- ✓ Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement de la capacité nationale afin d'assurer la pertinence des efforts et des avantages ?

## **Impact**

- ✓ Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, à favoriser l'égalité de genre et/ou l'autonomisation des femmes (impact prévu et imprévu) ?
- ✓ Production De Connaissances
- ✓ Dans quelle mesure le projet a-t-il généré des connaissances ainsi que des pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles qui devraient être documentées et partagées avec d'autres praticiens ?
- ✓ Egalité De Genre Et Droits Humains
- ✓ Dans quelle mesure les approches fondées sur les droits humains et sensibles au genre ont été intégrées tout au long du projet ?

## **CONCEPTION ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION**

Avant de démarrer la collecte des informations, le ou la consultante/firme présentera une proposition méthodologique par écrit pour affinement et approbation, qui détaillera les activités, les outils, les méthodes d'analyse et d'interprétation de données. L'évaluateur doit fournir une description détaillée et enrichie de la méthodologie et des outils de collecte de données (les sources de données, les méthodes de collecte de données, les méthodes d'échantillonnage...). La méthodologie sera guidée par une approche participative qui mêlera analyse qualitative et quantitative de façon idoine en fonction des questions étudiées. Les propositions doivent être

claires sur le rôle spécifique des diverses approches méthodologiques pour aider à répondre à chacun des objectifs de l'évaluation.

Concernant les outils d'évaluation, on suggère de recourir à des moyens structurés et non structurés. Les méthodes structurées peuvent comprendre des groupes de discussion, des entrevues, des questionnaires de sondages et des tests de connaissances. Les instruments d'évaluation non structurés pourraient les observations, les conversations spontanées et les visites sur le terrain...

Ces sources de collectes d'information non exhaustives sont recommandées : les documents stratégiques et les recherches pertinentes dans le domaine, le document de projet et théorie du changement, le plan d'activités et le cadre d'allocation des résultats et des ressources, le rapport ligne de base et rapport d'avancement du projet, les plans et rapports de suivi, les rapports annuels et les rapports d'évaluation périodiques...

### **En termes de triangulation**

La triangulation est aussi proposée permettant de croiser nombreuses techniques de collecte de données pour exploiter des avantages et de dépouiller au maximum chaque outil de ses inconvénients. Cette approche vise à cerner la situation de l' « Egalité des chances et accès aux mécanismes de réponse et institutions de lutte contre les Violences faites aux femmes pour les femmes et les filles en situation de handicap » dans sa globalité dans les trois zones cibles du projet tout en examinant la mise en œuvre du projet et l'atteinte de ses objectifs sous plusieurs angles. En effet, dans le cadre de cette évaluation finale du projet, on préconise la prise en compte de quatre types de triangulation afin de vérifier et valider les données recueillies.

- Une triangulation des stratégies de collecte de données. Entre autres de la documentation disponible autour du projet et des informations pertinentes sur le contexte social, politique et sanitaire dans lequel il est mis en œuvre, du document du projet, Cadre d'allocation des résultats et des ressources, du cadre logique du projet, du rapport de base, des rapports de suivi, de rapports d'avancement du projet et des rapports annuel ... ;
- Une triangulation des méthodes d'analyse de données : pour examiner la cohérence des résultats produits par différentes méthodes de collecte de données
- Une triangulation des méthodes d'interprétation des données. Elle se fera en fonction des outils utilisés au cours de cette évaluation. L'évaluateur précisera en ce sens des méthodes compatibles aux données quantitatives ou qualitatives recueillies.
- Une triangulation des sources : afin de croiser les différentes sources de données au sein d'une même méthode.

### **En termes d'échantillonnage**

Un nombre représentatif de personne doit faire l'objet de l'évaluation. En ce sens, une précision des estimations en fonction de la population cible du projet doit être clairement choisie. Elle tiendra compte des informations recueillies sur nos cibles primaires et secondaires ainsi que des contraintes opérationnelles tant durant la mise en œuvre du projet que durant l'évaluation. L'évaluateur sans y obliger pourra utiliser l'Échantillonnage aléatoire simple (EAS). Cette méthode d'échantillonnage donnera une chance égale à chaque cible d'être incluse dans l'échantillon et une chance égale d'être sélectionné.

### **En termes d'analyse de données**

Les différents types d'informations recueillies doivent permettre deux types d'analyses de données :

- Une analyse quantitative déterminant le degré de réalisation des objectifs du projet et les relations causales à l'aide de données quantitatives obtenues au moyen d'outils statistiques. Après avoir pris le soin de préciser ces différents outils qu'il trouve pertinents, l'évaluateur présentera aussi les méthodes d'analyse au sein de l'offre d'évaluation.

- Une analyse qualitative résultant d'instruments appropriés, c'est-à-dire conçus par avance. L'évaluateur fera choix d'une analyse qualitative tirées d'outil comme une analyse documentaire, des entretiens individuels ou de groupe, des groupes de discussion, etc. Ces instruments et méthodes d'analyse qualitative seront aussi présentées de manière précise.

De plus, il faut souligner que ces méthodes d'analyse doivent être utilisées de manière complémentaire. L'évaluateur utilisera aussi l'analyse de contribution (AC) à travers ces 6 étapes pour jauger les changements observés et la combinaison de causes sous-tendant les impacts obtenus par le projet.

En termes d'interprétation des données de l'évaluation

Afin d'effectuer certains jugements de valeur sur la base des résultats de l'analyse, le technicien en évaluation se servira des différents critères d'évaluation. Il prendra le soin de rédiger des recommandations et des leçons qui soient utiles. De plus, il soulignera très fortement dans son rapport les facteurs importants qui ont eu une influence sur les résultats du projet.

Ainsi le processus d'interprétation pourra contenir deux étapes successives : porter des jugements conformément aux cinq critères d'évaluation et tirer une conclusion sur la base de ces jugements.

### **Conclusion de l'évaluation**

La conclusion sera présentée sur la base des résultats de l'interprétation pour chacun des cinq critères. À cet effet, l'évaluateur envisage le projet du point de vue de chaque critère pris séparément. Cependant la conclusion doit aussi porter un jugement sur chacun des buts de l'évaluation de manière globale mais bien sûr en tenant compte de tous les critères.

### **ÉTHIQUE DE L'ÉVALUATION**

Cette évaluation finale sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans le document sur l'orientation du Groupe des Nations-Unies pour l'Évaluation (GNUE) : « Directives éthiques pour l'évaluation ». L'équipe de l'évaluation devra sauvegarder les droits et la confidentialité des sources d'informations, des personnes interviewées et des parties prenantes en prenant des mesures pour garantir la conformité avec les codes pertinents, juridiques ou autres, régissant la collecte de données et les rapports sur les données. Elle devra aussi assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et l'utilisation de protocoles assurant l'anonymat et la confidentialité des sources d'informations lorsque nécessaire. Les informations et les données collectées dans le cadre d'une évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non pour d'autres usages sans l'autorisation expresse des parties prenantes.

L'évaluation finale sera conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l'évaluation ». L'équipe de l'évaluation sera tenue(e) de respecter les normes déontologiques les plus strictes

L'équipe de l'évaluation doit mettre en place des garanties et des protocoles spécifiques pour protéger la sécurité (à la fois physique et psychologique) des personnes répondantes et de celles qui collectent les données, ainsi que pour prévenir les préjudices afin de garantir que les droits de la personne sont protégés et que la participation à l'évaluation n'entraîne pas une nouvelle violation de ses droits. L'équipe de l'évaluation doit avoir un plan en place pour :

Protéger les droits des personnes répondantes, y compris la vie privée et la confidentialité.

Préciser comment le consentement éclairé sera obtenu et veiller à ce que les noms des personnes consultées lors de la collecte de données ne soient pas rendus publics.

Les membres de l'équipe d'évaluation doit être formés à la collecte d'informations sensibles et, en particulier, des données relatives à la violence à l'égard des femmes.

Les outils de collecte de données doivent être conçus de manière qui est appropriée afin de ne pas créer de détresse pour les personnes répondantes.

Les visites de collecte de données doivent être organisées au moment et à l'endroit appropriés pour minimiser les risques pour les personnes répondantes.

L'enquêteur ou le collecteur de données doit être en mesure de fournir des informations sur la manière dont les personnes en situation de risque peuvent demander de l'aide (orientation vers des organisations pouvant fournir un soutien psychologique, par exemple).

## **PRODUITS ATTENDUS/ CALENDRIER DE L'ENSEMBLE DU PROCESSUS D'EVALUATION**

### Produits attendus

- ✓ Méthodologie : la méthodologie comprendra une description simple de la stratégie d'évaluation, du plan de collecte d'information et des instruments, et un calendrier d'action. Les changements proposés par IDEH et le Fond d'Affectation Spécial des Nations-Unies seront intégrés après discussion.
- ✓ Rapport initial : l'équipe d'évaluation soumettra un premier rapport qui décrit le cadre conceptuel prévu pour la réalisation de l'évaluation contient les analyses préliminaires de l'évaluation conformément aux termes de référence après la réception des dossiers et des documents clés du projet. Le format du rapport suivra un modèle qui sera partagé avec l'équipe sélectionnée.
- ✓ Rapport d'évaluation : l'équipe d'évaluation soumettra un projet de rapport d'évaluation après la collecte des données sur le terrain qui sera analysé par les parties prenantes.
- ✓ Rapport final d'évaluation : Inclura les réactions des parties prenantes à la version précédente. Le format du rapport suivra les instructions jointes en annexe à ces termes de référence. Le rapport sera soumis en français par voie électronique au moins 10 jours avant l'échéance du contrat.
- ✓ Restitution aux partenaires : l'équipe d'évaluation présentera les principaux résultats de l'évaluation à IDEH à travers une présentation PowerPoint. La restitution comprendra une discussion des performances et des obstacles rencontrés ainsi que des recommandations aux équipes du projet.

## Calendrier De l'ensemble Du Processus d'évaluation

Étape de l'évaluation	Tâche clé	Responsable	Nombre de jours
Etape initiale	Révision et soumission de la proposition technique incluant les méthodes d'évaluation et un calendrier de travail	l'équipe d'évaluation	<i>10 jours ouvrables après la signature du contrat</i>
	Achèvement de la conception et des méthodes d'évaluation	l'équipe d'évaluation	<i>10 jours ouvrables après la réception des documents</i>
	Examen des documents clés Et soumettre rapport initial	Responsable des tâches d'évaluation, IDEH	
	Examiner le draft du rapport initial et fournir des commentaires	IDEH et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	<i>5 jours ouvrables après la réception du rapport initial</i>
	Intégration des commentaires et révision du rapport initial	l'équipe d'évaluation	<i>4 jours ouvrables</i>
	Soumission de la version finale du rapport initial		
Phase de collecte et d'analyse des données	Recherche sur dossier	Évaluateur(s)	<i>10 jours ouvrables</i>
	Collecte de données (visites sur le terrain, entretiens, questionnaires, etc.)	Évaluateur(s)	<i>20 jours ouvrables</i>
Phase de synthèse et de rapport	Analyse et interprétation des résultats	Évaluateur(s)	<i>20 jours ouvrables après la phase de la collecte des données</i>
	Préparation d'un premier projet de rapport	Évaluateur(s)	
	Examen du draft de rapport avec les principales parties prenantes pour l'assurance de la qualité	Responsable des tâches d'évaluation, groupe de parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	<i>10 jours ouvrables</i>
	Consolider les commentaires de tous les groupes et soumettre les commentaires consolidés à l'équipe d'évaluation	Responsable des tâches d'évaluation	
	Intégration des commentaires et préparation du deuxième projet de rapport d'évaluation	Équipe d'évaluation	<i>10 jours ouvrables</i>
	Examen final et approbation du rapport	Responsable des tâches d'évaluation, groupe de parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	<i>5 jours ouvrables</i>
	Modifications finales et soumission du rapport final	Évaluateur(s)	<i>4 jours ouvrables</i>

--	--	--	--

## **MODALITES DE GESTION DE L’EVALUATION**

L’Équipe d’évaluation sera responsable de la finalisation et de la livraison des produits décrits ci-dessus et de tout autre produit supplémentaire convenu au moment du contrat. IDEH fournira une assistance logistique et technique minimale aux Consultant, selon les besoins et les ressources disponibles. L’Équipe d’évaluation est responsable de l’organisation de toutes les activités concernant l’évaluation en coordination avec la gestionnaire de tâches de l’évaluation et l’équipe de projet de l’IDEH, y compris la planification des réunions des interlocuteurs clés et des bénéficiaires. Elle sera responsable de son moyen de locomotion pour les visites de site liées à l’évaluation et aussi son propre espace et ses outils de travail, mais pourra accéder gratuitement à Internet au sein des bureaux de l’IDEH. Elle assurera les frais d’impression et de photocopie au cours de l’évaluation. Les évaluateurs doivent être indépendants de toute organisation ayant participé à la conception, à l’exécution, à la gestion ou au conseil de tout aspect de la consultation.

### **Responsabilités des parties prenantes à l’évaluation**

- ✓ La gestionnaire des taches d’évaluation : Veille à ce que le processus de collecte des données soit géré conformément au plan de suivis défini pour mesurer l’atteinte des objectifs et résultats attendus du projet. Elle veillera aussi à ce que le processus de suivi et évaluation réponde aux normes de qualités standard. Elle traitera les livrables de l’évaluation et en mènera un suivi jusqu’à l’achèvement du projet notamment en rédigeant les termes de référence et en gérant le processus de recrutement ainsi que les évaluateurs-conseil.
- ✓ IDEH : Responsable de donner à l’équipe évaluation tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette consultation ;
- ✓ IDEH : responsable de faciliter le contact entre l’équipe évaluation et les bénéficiaires, les parties prenantes et l’équipe de gestion du projet pour le processus de l’évaluation finale.
- ✓ l’équipe évaluation: Responsable de l’exécution des termes de références et de la soumission du rapport final
- ✓ Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies : Assure la fonction de conseiller durant tout le processus d’évaluation et approuve le rapport final
- ✓ Composition de l’équipe d’évaluation

Les évaluateurs doivent être indépendants de toute organisation ayant participé à la conception, à l’exécution, à la gestion ou au conseil de tout aspect du projet faisant l’objet de l’évaluation et de tout autre projet financé par le Fonds d’affectation spéciale des Nations Unies.

Pour effectuer l’évaluation, le personnel doit être qualifié afin de faire une grande différence dans la qualité et le rythme de l’évaluation. Certaines compétences spécifiques doivent être retrouvées au sein de l’équipe. Cette équipe devra être multidisciplinaire. De plus, en fonction de la portée de l’évaluation, des outils d’évaluation et des données à recueillir et à analyser (voir plus haut), l’évaluateur et son équipe doivent posséder des compétences qui suivent.

Pour la candidature d'une firme de consultation ou d'un groupe de consultants, veiller préciser le rôle de chaque membre de l'équipe de l'évaluation avec leur dossier complet (cv et document attestant les expériences et compétences).

## **COMPETENCES REQUISES**

- ✓ Diplôme de niveau licence (Bac+4) en sciences sociales, études de développement, statistique, droit, ou dans un autre domaine pertinent pouvant réaliser l'évaluation est accepté ;
- ✓ Au moins cinq (5) ans d'expériences avérées de la conduite d'évaluation et de l'écriture de rapports avec des compétences d'évaluation à méthodes mixtes et une flexibilité dans l'utilisation de méthodes d'évaluation non traditionnelles et innovantes ;
- ✓ Expertise dans les approches d'évaluation fondées sur le genre et les droits humains et les questions de violence à l'égard des femmes et des filles ;
- ✓ Expérience dans la conception de programmes et la théorie du changement, l'évaluation sensible au genre, les approches participatives et l'engagement des parties prenantes ;
- ✓ Expériences dans l'évaluation spécifiques concernant les domaines de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- ✓ Expérience dans la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives ainsi que dans la visualisation de données ;
- ✓ Connaissance approfondie en matière d'égalité de genre, d'autonomisation des femmes et du handicap ;
- ✓ Un engagement fort à fournir des résultats opportuns et de qualité, c'est-à-dire une évaluation crédible et son rapport pouvant être utilisé ;
- ✓ Une solide expérience en matière de leadership et de gestion d'équipe, ainsi que des compétences interpersonnelles et de communication pour aider à garantir que l'évaluation est comprise et utilisée ;
- ✓ Bonnes compétences en communication et capacité à communiquer avec diverses parties prenantes ainsi qu'à exprimer, de manière concise et claire, des idées et des concepts ;
- ✓ Expérience et connaissances approfondies requises concernant les régions ciblées par le projet sera considérée comme un atout ;
- ✓ Une expérience en gestion de projets de développement et programmes sera considérée comme un atout ;
- ✓ Excellent niveau de rédaction et d'expression orale et capacité d'adapter les interventions en fonction du niveau de compréhension de chaque groupe.
- ✓ Excellente communication orale et écrite en créole et en français et une bonne compréhension de l'anglais est obligatoire ;
- ✓ Expertise dans les approches d'évaluation fondées sur le genre et les droits humains et les questions de violence à l'égard des femmes et des filles ;
- ✓ Une solide expérience en matière de leadership et de gestion d'équipe, ainsi que des compétences interpersonnelles et de communication ;
- ✓ Une connaissance avérée des enjeux qui sous-tendent les questions de violences faites aux femmes et aux filles, personnes Handicapées ;
- ✓ Une solide expérience en méthode de collecte, d'analyse et d'interprétation des données.
- ✓ Une maîtrise d'approches, de techniques, ou d'outils innovants dans le domaine du suivi-évaluation est particulièrement appréciée ;
- ✓ Respecter les délais et assurer la bonne qualité de production des livrables
- ✓ Bonne maîtrise des outils informatiques de base ;

- ✓ L'équipé de l'évaluation doit être indépendante de toute organisation ayant participé à la conception, à l'exécution, à la gestion ou au conseil de tout aspect du projet.

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les consultants/firmes intéressés devront soumettre un dossier dans lequel figurent les éléments suivants :

Deux pages de description de la méthodologie et un plan de travail précis pour les travaux décrits ci-dessus ;

Des documents attestant de l'expérience et des compétences de l'expert et/ou de l'équipe ;

Une proposition de budget en USD, incluant les frais administratifs et de bureau, le défraiement des assistant/es de recherche, le transport, les communications, et les per diem et le salaire du ou de la consultant/e.

Le/la consultant(e) ou la firme sera choisie en fonction de la qualité de sa proposition ainsi que du budget proposé.

Veillez acheminer la proposition de candidature à : [idehaiti2012@gmail.com](mailto:idehaiti2012@gmail.com)

*Mention «[IDEH\\_EvaluationfinalprojetVFFH](#)» au plus tard 2 février 2023 à 4 : 00 PM.*